



++++ Routes exotiques.
----- Dites : construction sur les fonds du budget
ordinaire de l'Inini.
----- Dites à construire par l'A.P., la Seine St. Elie et
la Guyane.
----- Programme d'emisrunt.
++++ = d° --

DANLOC.org
Réseau des bibliothèques
Ville de Pointe-à-Pitre

325.31
ANN

24
13

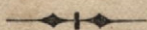
ANNUAIRE

DE LA

GUYANE FRANÇAISE

ET DU

TERRITOIRE DE L'ININI



1936



Imprimerie Emilio GRATIEN

CAYENNE

0290



Imp. - Papeterie. EMILIO GRATIEN
- CAYENNE (Guyane Française) --
1936

CALENDRIER

COEFFICIENTS DE LA MARÉE EN CENTIÈMES

MOIS	MAXIMUM	MINIMUM
Janvier	le 9, 85, le 26, 105	le 3, 56, le 18, 37
Février	le 9, 89, le 21, 116	le 2, 44, le 17, 32
Mars	le 9, 89, le 24, 118	le 2, 38, le 17, 34
Avril	le 7, 86, le 22, 111	le 1, 43, le 14, 41
Mai	le 6, 80, le 21, 98	le 13, 54, le 29, 44
Juin	le 6, 79, le 20, 89	le 1, 53, le 28, 42
Juillet	le 7, 88, le 20, 89	le 1, 49, le 28, 36
Août	le 5, 102, le 18, 91	le 11, 48, le 26, 32
Septembre.	le 3, 112, le 30, 107	le 9, 41, le 24, 33
Octobre ...	le 2, 116, le 31, 111	le 8, 41, le 23, 39
Novembre .	le 1, 107, le 29, 101	le 6, 45, le 21, 50
Décembre .	le 1, 95, le 29, 96	le 6, 45, le 22, 58

Les plus fortes marées correspondent aux coefficients maximum et les plus faibles aux coefficients minimum.

ÉCLIPSES EN 1936

Il y aura en 1936, *deux éclipses de soleil*, la première le 19 juin *éclipse totale*, visible à Paris. La deuxième, le 13 et 14 décembre, *éclipse annulaire*, invisible à Paris.

Il y aura en 1936, *deux éclipses de lune*, la première le 8 janvier *éclipse totale*, visible à Paris. La deuxième, le 4 juillet *éclipse partielle*, invisible à Paris.

JANVIER

Premier Quartier le 1, à 15 h. 15
 Pleine Lune..... le 8, à 18 h. 16
 Dernier Quartier le 16, à 19 h. 41
 Nouvelle Lune..... le 24, à 7 h. 18
 Premier Quartier le 30, à 23 h. 36

DATES	JOURS DE LA SEMAINE	NOMS des Saints	PLEINE MER	
			Matin	Soir
			M. H	H. M.
1	Mercredi	CIRCONCISION.	9 09	9 37
2	Jeudi	s. Basile. év.	10 09	10 41
3	Vendredi	ste Geneviève.	11 18	11 55
4	Samedi	s. Rigobert.	— 00	0 37
5	Dimanche	ste Amélie.	1 18	1 42
6	Lundi	<i>Epip. Les Roi</i>	2 15	2 44
7	Mardi	ste Madeleine.	3 13	3 38
8	Mercredi	s. Lucien.	4 12	4 25
9	Jeudi	s. Marcelin.	4 46	5 16
10	Vendredi	s. Paul ermite.	5 26	5 45
11	Samedi	s. Théodose.	6 14	6 21
12	Dimanche	s. Arcade.	6 38	6 55
13	Lundi	<i>Bap. de J.-C.</i>	7 12	7 28
14	Mardi	s. Hilaire év.	7 46	8 03
15	Mercredi	s. Maur.	8 22	8 40
16	Jeudi	s. Marcel	9 01	9 24
17	Vendredi	s. Antoine, Abbé	9 50	10 20
18	Samedi	Ch. de St-Pierre	10 53	11 19
19	Dimanche	s. Sulpice év.	11 38	— 00
20	Lundi	s. Sébastien.	0 47	1 21
21	Mardi	ste Agathe.	1 56	2 24
22	Mercredi	s. vincent.	2 52	3 17
23	Jeudi	s. Raymond, év,	3 40	4 12
24	Vendredi	s. Babilas	4 25	4 46
25	Samedi	C. de St Paul.	5 17	5 28
26	Dimanche	s. Polycarpe.	5 49	6 10
27	Lundi	s. Julien.	6 30	6 51
28	Mardi	s. Charlemagne.	7 12	7 32
29	Mercredi	s. Franc. de Sales	7 54	8 16
30	Jeudi	ste Bathilde.	8 40	9 15
31	Vendredi	ste Marcelle.	9 33	10 17

FÉVRIER

Pleine Lune.....le 7, à 11 h. 19
 Dernier Quartier.....le 15, à 15 h. 45
 Nouvelle lune.....le 22, à 18 h. 42
 Premier Quartier.....le 29, à 9 h. 28

DATES	JOURS DE LA SEMAINE	NOMS des Saints	PLEINE MER	
			Matin	Soir
			H. M.	H. M.
1	Samedi	s. Ignace	10 34	11 21
2	Dimanche	<i>Purification</i>	— 00	0 30
3	Lundi	s. Blaise	0 52	1 33
4	Mardi	s. Gilbert	2 10	2 41
5	Mercredi	ste Agathe	3 19	3 34
6	Jeudi	ste Dorothee	3 56	4 15
7	Vendredi	s. Théodore	4 35	4 53
8	Samedi	s. Jean de M.	5 19	5 27
9	Dimanche	<i>Septuagésime</i>	5 42	5 58
10	Lundi	s. Séverin	6 13	6 27
11	Mardi	s. Adolphe	6 42	6 56
12	Mercredi	ste Eulalie	7 11	7 26
13	Jeudi	s. Grégoire	7 41	7 58
14	Vendredi	s. Valentin	8 16	8 33
15	Samedi	s. Faustin	8 55	9 20
16	Dimanche	<i>Sexagésime</i>	9 50	10 26
17	Lundi	ste Marianne	11 10	11 57
18	Mardi	s. Siméon	— 00	0 43
19	Mercredi	s. Boniface	1 24	1 59
20	Jeudi	s. Sylvain	2 30	2 56
21	Vendredi	s. Pépin	3 21	3 43
22	Samedi	ste Isabelle	4 15	4 27
23	Dimanche	<i>Quinquagésime</i>	4 47	5 17
24	Lundi	s. Mathias	5 28	5 48
25	Mardi	<i>Mardi-Gras</i>	6 19	6 29
26	Mercredi	<i>Cendres</i>	6 50	7 10
27	Jeudi	ste Honorine	7 30	7 53
28	Vendredi	s. Romain	8 15	8 39
29	Samedi	ste Aveline	9 17	9 39

MARS

Pleine Lune.....le 8, à 5 h. 14
 Dernier Quartier.....le 16, à 8 h. 35
 Nouvelle Lune.....le 23, à 4 h. 14
 Premier Quartier.....le 29, à 21 h. 22

DATES	JOURS DE LA SEMAINE	NOMS des Saints	PLEINE MER	
			Matin	Soir
			H. M.	H. M.
1	Dimanche	<i>Quadragesime.</i>	10 16	10 41
2	Lundi	s. Simplicé.	11 49	— 00
3	Mardi	s. Cunégonde.	0 40	1 24
4	Mercredi	s. Casimir.	2 10	2 31
5	Jeudi	s. Théophile.	2 57	3 19
6	Vendredi	ste Colette.	3 39	3 57
7	Samedi	s. Thomas-d'Aq.	4 15	4 31
8	Dimanche	s. Jean de Dieu	4 46	5 01
9	Lundi	ste Françoise.	5 15	5 30
10	Mardi	ste Doctrové.	5 44	5 57
11	Mercredi	s. Euloge.	6 12	6 26
12	Jeudi	s. Marius.	6 40	6 54
13	Vendredi	ste Euphrasie.	7 19	7 24
14	Samedi	ste Mathilde.	7 42	8 10
15	Dimanche	ste Zacharie.	8 21	8 44
16	Lundi	s. Cyriaque.	9 12	9 48
17	Mardi	s. Patrice.	10 30	11 21
18	Mercredi	s. Alexandre.	12 09	0 30
19	Jeudi	MI-CAREME.	0 54	1 31
20	Vendredi	s. Joachim.	2 02	2 29
21	Samedi	s. Benoit.	2 54	3 17
22	Dimanche	s. Emile.	3 39	4 00
23	Lundi	s. Victorien.	4 21	4 42
24	Mardi	s. Thimothée	5 02	5 23
25	Mercredi	<i>Annonciation.</i>	5 41	6 05
26	Jeudi	s. Emmanuel.	6 26	6 47
27	Vendredi	ste Lidy.	7 09	7 31
28	Samedi	s. Gontran.	7 56	8 22
29	Dimanche	<i>Passion.</i>	8 50	9 22
30	Lundi	s. Amédée	9 58	10 44
31	Mardi	ste Balbine.	11 31	0 16

AVRIL

Pleine Lune le 6, à 22 h. 46
 Dernier Quartier..... le 14, à 21 h. 21
 Nouvelle Lune..... le 21, à 21 h. 33
 Premier Quartier..... le 28, à 11 h. 16

DATES	JOURS DE LA SEMAINE	NOMS des Saints	PLEINE MER	
			Matin	Soir
			H. M.	H. M.
1	Mercredi	s. Hugues.	0 30	0 57
2	Jeudi	s. François de P.	1 33	2 02
3	Vendredi	s. Richard.	2 27	2 58
4	Samedi	s. Isidore.	3 07	3 27
5	Dimanche	<i>Rameaux.</i>	3 44	4 00
6	Lundi	s. Célestin.	4 16	4 31
7	Mardi	ste Edèse.	4 45	5 00
8	Mercredi	s. Gauthier.	5 14	5 29
9	Jeudi	ste Marie Egypt.	5 43	5 58
10	Vendredi	<i>Vendredi Saint.</i>	6 14	6 29
11	Samedi	s. Léon.	6 45	7 01
12	Dimanche	PAQUES.	7 20	7 40
13	Lundi	s. Justin.	8 01	8 27
14	Mardi	s. Tiburce.	8 55	9 31
15	Mercredi	ste Anasthasie	10 11	10 56
16	Jeudi	s. Fructueux	11 39	— 00
17	Vendredi	s. Anicet.	0 30	0 57
18	Samedi	s. Parfait	1 28	1 57
19	Dimanche	<i>Quasimodo.</i>	2 22	2 46
20	Lundi	ste Théotime.	3 08	2 31
21	Mardi	s. Anselme.	3 54	4 16
22	Mercredi	ste Reine	4 38	5 01
23	Jeudi	s. Georges.	5 22	5 45
24	Vendredi	ste Beuve.	6 08	6 29
25	Samedi	s. Marc Evang.	6 52	7 16
26	Dimanche	s. Clet-pape.	7 41	8 07
27	Lundi	s. Polycarpe.	8 33	9 06
28	Mardi	s. Vital.	9 39	10 16
29	Mercredi	s. Robert.	10 57	11 36
30	Jeudi	s. Eutrope.	12 13	0 30

MAI

Pleine Lunele 6, à 15 h. 1
 Dernier Quartier.....le 14, à 6 h. 12
 Nouvelle Lune.....le 20, à 20 h. 35
 Premier Quartier.....le 28, à 2 h. 46

DATES	JOURS DE LA SEMAINE	NOMS des Saints	PLEINE MER	
			Matin	Soir
1	Vendredi	s. Philippe.	0 47	1 15
2	Samedi	s. Athanase.	1 43	2 07
3	Dimanche	Inv. ste Croix	2 28	2 48
4	Lundi	s. Monique.	3 07	3 24
5	Mardi	s. Pie V.	3 40	3 57
6	Mercredi	s. Jean P. L.	4 14	4 30
7	Jeudi	s. Stanislas.	4 47	5 02
8	Vendredi	s. Désiré.	5 19	5 36
9	Samedi	s. Grégoire.	5 53	6 10
10	Dimanche	JEANNE D'ARC	6 28	6 47
11	Lundi	s. Antonin.	7 06	7 29
12	Mardi	s. Achille.	7 53	8 19
13	Mercredi	ste Ida.	8 47	9 18
14	Jeudi	s. Boniface.	9 53	10 19
15	Vendredi	s. Isodore.	11 05	11 44
16	Samedi	s. Honoré.	— 00	0 30
17	Dimanche	s. Pascal.	0 50	1 10
18	Lundi	<i>Rogations.</i>	1 48	2 14
19	Mardi	s. Yves.	2 40	3 06
20	Mercredi	s. Bernadin.	3 30	3 55
21	Jeudi	ASCENSION.	4 20	4 42
22	Vendredi	ste Julie.	5 07	5 30
23	Samedi	s. Didier.	5 54	6 17
24	Dimanche	s. Donatien.	6 41	7 04
25	Lundi	s. Urbain.	7 27	7 52
26	Mardi	s. Olivier.	8 15	8 42
27	Mercredi	ste Caroline.	9 08	9 37
28	Jeudi	s. Germain.	10 09	10 41
29	Vendredi	s. Maximim.	11 13	11 45
30	Samedi	ste Pétronie.	12 16	0 30
31	Dimanche	PENTECOTE.	0 45	1 12

JUIN

Pleine Lune.....le 5, à 5 h. 23
 Dernier Quartier.....le 12, à 12 h. 5
 Nouvelle lune.....le 19 à 5 h. 15
 Premier Quartier.....le 26 à 19 h. 23

DATES	JOURS DE LA SEMAINE	NOMS des Saints	PLEINE MER	
			Matin	Soir
			H. M.	H. M.
1	Lundi	s. Fortuné	4 39	2 02
2	Mardi	ste Emilie	2 24	2 45
3	Mercredi	ste Clotilde	3 07	3 26
4	Jeudi	ste Emma	3 45	4 04
5	Vendredi	ste Valérie	4 23	4 41
6	Samedi	s. Claude	4 59	5 18
7	Dimanche	<i>Trinité</i>	5 38	5 58
8	Lundi	s. Médard	6 17	6 38
9	Mardi	s. Grégoire	6 58	7 21
10	Mercredi	s. Landry	7 44	8 07
11	Jeudi	<i>Fête Dieu</i>	8 34	9 —
12	Vendredi	ste Olympe	8 30	10 —
13	Samedi	s. Antoine de p.	10 33	11 06
14	Dimanche	s. Basile	11 39	— 14
15	Lundi	s. Modeste	— 30	0 52
16	Mardi	s. Cyr	1 19	1 50
17	Mercredi	s. Avit	2 20	2 50
18	Jeudi	s. Amand	3 16	3 43
19	Vendredi	s. Gen. s Prot	4 09	4 35
20	Samedi	s. Sylvère	4 58	5 21
21	Dimanche	s. Raoul	5 44	6 06
22	Lundi	s. Polin	6 26	6 47
23	Mardi	s. Félix	7 08	7 28
24	Mercredi	Nat. de S. J. B.	7 49	8 10
25	Jeudi	s. Prospère	8 31	8 54
26	Vendredi	s. Babolein	9 17	9 40
27	Samedi	s. Crescent	10 09	10 38
28	Dimanche	s. Irénée	11 07	11 39
29	Lundi	s. Pierre s. Paul	— 12	0 30
30	Mardi	s. Martial	0 44	1 15

JUILLET

Pleine Lune.....le 4 à 17 h. 35
 Dernier Quartier.....le 11 à 16 h. 28
 Nouvelle lune.....le 18 à 15 h. 19
 Premier Quartier.....le 26 à 12 h. 36

DATES	JOURS DE LA SEMAINE	NOMS des Saints	PLEINE MER	
			MATIN	SOIR
			H. M.	H. M.
1	Mercredi	s. Thierry	1 43	2 10
2	Jeudi	V. de la Vierge	2 35	2 59
3	Vendredi	s. Anatole	3 21	3 43
4	Samedi	ste Berthe	4 03	4 24
5	Dimanche	ste Zoé	4 44	5 04
6	Lundi	ste Angèle	5 23	5 45
7	Mardi	s. Elie	6 05	6 25
8	Mercredi	ste Virginie	6 46	7 06
9	Jeudi	s. Cyrile	7 28	7 41
10	Vendredi	s. Félicité	8 13	8 36
11	Samedi	s. Norbert	9 02	9 30
12	Dimanche	s. Gaulbert	10 —	10 33
13	Lundi	s. Eugène	11 08	11 46
14	Mardi	FÊTE NATIONALE	— 24	— 30
15	Mercredi	s. Henri	1 02	1 38
16	Jeudi	s. Hilier	2 12	2 42
17	Vendredi	s. Alexis	3 12	3 38
18	Samedi	s. Camille	4 03	4 26
19	Dimanche	s. Vincent de P.	4 48	5 10
20	Lundi	ste Marguerite	5 29	5 48
21	Mardi	s. Victor	6 07	6 24
22	Mercredi	s. Marie-Mad	6 43	6 59
23	Jeudi	s. Appollinaire	7 17	7 34
24	Vendredi	ste Christine	7 52	8 09
25	Samedi	s. Jacques	8 28	8 48
26	Dimanche	ste Anne	9 10	9 36
27	Lundi	ste Nathalie	10 02	10 33
28	Mardi	s. Samson	11 08	11 47
29	Mercredi	s. Marthe	— 27	0 30
30	Jeudi	ste Juliette	1 03	1 37
31	Vendredi	s. Germain	2 06	2 34

AOUT

Pleine Lune.....le 3, à 3 h. 47
 Dernier Quartier.....le 9, à 20 h. 59
 Nouvelle Lune.....le 17, à 3 h. 21
 Premier Quartier.....le 25, à 5 h. 49

DATES	JOURS DE LA SEMAINE	NOMS des Saints	PLEINE MER	
			Matin	Soir
			H. M.	H. M.
1	Samedi	s. Pierre ès liens	2 59	3 23
2	Dimanche	s. Alphonse	3 44	4 06
3	Lundi	ste Lydie	4 26	4 47
4	Mardi	s. Dominique	5 08	5 27
5	Mercredi	s. Abel	5 47	6 07
6	Jeudi	<i>Transfiguration</i>	6 27	6 47
7	Vendredi	s. Gaëtan	7 07	7 28
8	Samedi	s. Justin	7 50	8 13
9	Dimanche	s. Amour	8 37	9 03
10	Lundi	s. Laurent	9 33	10 07
11	Mardi	ste Suzanne	10 46	11 29
12	Mercredi	ste Claire	— 12	0 30
13	Jeudi	s. Hippolyte	0 56	1 35
14	Vendredi	s. Eusèbe	2 10	2 41
15	Samedi	ASSOMPTION	3 07	3 32
16	Dimanche	s. Joachin	3 54	4 14
17	Lundi	s. Septime	4 33	4 54
18	Mardi	ste Hélène	5 09	5 26
19	Mercredi	s. Louis évêq.	5 43	5 58
20	Jeudi	s. Bernard ab.	6 14	6 28
21	Vendredi	s. Privat	6 44	6 58
22	Samedi	s. Symphorien	7 14	7 29
23	Dimanche	ste Jeanne	7 46	8 03
24	Lundi	s. Barthélémy	8 23	8 44
25	Mardi	s. Louis, roi	9 09	9 39
26	Mercredi	s. Zéphirin	10 15	10 56
27	Jeudi	s. Sésaire	11 41	— 28
28	Vendredi	s. Augustin	— 00	1 07
29	Samedi	s. Médéric	1 42	2 10
30	Dimanche	s. Fiacre J.-B.	2 38	3 01
31	Lundi	s. Aristide	3 23	3 44

SEPTEMBRE

Pleine Lune..... le 1, à 12 h. 37
 Dernier Quartier..... le 8, à 3 h. 14
 Nouvelle Lune..... le 15, à 17 h. 41
 Premier Quartier..... le 23, à 22 h. 12
 Pleine Lune..... le 30, à 21 h. 1

DATES	JOURS DE LA SEMAINE	NOMS des Saints	PLEINE MER	
			Matin	Soir
			H. M.	H. M.
1	Mardi	s. Leu et Gilles	4 04	4 24
2	Mercredi	s. Etienne	4 44	5 03
3	Jeudi	s. Grégoire	5 33	5 43
4	Vendredi	ste Rosalie	6 03	6 23
5	Samedi	s. Bertin ab.	6 44	7 05
6	Dimanche	s. Eleuthère	7 27	7 50
7	Lundi	s. Cloud	8 15	8 42
8	Mardi	Nat. ste Vierge	9 13	9 50
9	Mercredi	s. Omer, ev.	10 31	11 20
10	Jeudi	s. Pulchérie	— 08	— 30
11	Vendredi	s. Hyacinthe	0 52	1 30
12	Samedi	s. Raphaël	2 02	2 30
13	Dimanche	s. Maurille	2 54	3 16
14	Lundi	s. Edith	3 35	3 52
15	Mardi	s. Nicomède	4 10	4 27
16	Mercredi	s. Cyprien	4 42	4 57
17	Jeudi	s. Lambert	5 12	5 27
18	Vendredi	ste Sophie	5 41	5 56
19	Samedi	s. Janvier	6 11	6 24
20	Dimanche	s. Eustache	6 39	6 54
21	Lundi	s. Mathieu ap.	7 10	7 27
22	Mardi	s. Maurice	7 46	8 06
23	Mercredi	s. Lin	8 30	8 59
24	Jeudi	s. Gérard	9 33	10 15
25	Vendredi	s. Firmin	11 01	11 50
26	Samedi	ste Justine	— 30	0 33
27	Dimanche	s. Come	1 08	1 39
28	Lundi	s. Cérân	2 06	2 31
29	Mardi	s. Michel, arch.	2 54	3 14
30	Mercredi	s. Jérôme	3 35	3 55

OCTOBRE

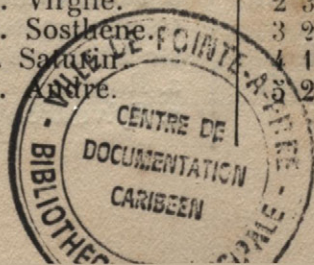
Dernier Quartier.....le 7, à 12 h. 28
 Nouvelle Lune.....le 15, à 10 h. 20
 Premier Quartier.....le 23, à 12 h. 54
 Pleine Lune.....le 30, à 5 h. 58

DATES	JOURS DE LA SEMAINE	NOMS des Saints	PLEINE MER	
			Matin	Soir
			H. M.	H. M.
1	Jeudi	s. Rémy.	4 15	4 36
2	Vendredi	sts Anges gard.	4 57	5 18
3	Samedi	s. Faust.	5 39	6 01
4	Dimanche	s. François.	6 22	6 45
5	Lundi	s. Constant.	7 09	7 31
6	Mardi	s. Bruno.	7 57	8 26
7	Mercredi	s. Rosaire.	8 59	9 34
8	Jeudi	ste Brigitte.	10 17	11 04
9	Vendredi	s. Denis év.	11 51	— 30
10	Samedi	s. Paulin.	0 32	1 07
11	Dimanche	s. Nicaise.	1 37	2 03
12	Lundi	s. Wilfride.	2 28	2 49
13	Mardi	s. Edouard.	3 07	3 25
14	Mercredi	s. Calixte.	3 41	3 57
15	Jeudi	ste Aurélie.	4 12	4 27
16	Vendredi	s. Gall abbé.	4 42	4 57
17	Samedi	ste Edvige.	5 12	5 27
18	Dimanche	s. Luc évang.	5 42	5 58
19	Lundi	s. Savinien	6 13	6 28
20	Mardi	s. Caprais.	6 45	7 03
21	Mercredi	s. Ursule.	7 21	7 43
22	Jeudi	s. Mellon.	8 07	8 34
23	Vendredi	s. Hilarion.	9 08	9 46
24	Samedi	s. Magloire.	10 29	11 11
25	Dimanche	<i>Christ-Roi.</i>	11 53	— 29
26	Lundi	s. Evariste.	— 30	1 —
27	Mardi	ste Antoinette.	1 30	1 66
28	Mercredi	s. Simon.	2 20	2 43
29	Jeudi	s. Narcisse.	3 06	3 28
30	Vendredi	s. Arsène.	3 50	4 12
31	Samedi	s. Lucile.	4 35	4 58

NOVEMBRE

Dernier Quartier.....le 6, à 1 h. 29
 Nouvelle Lune.....le 14, à 4 h. 42
 Premier Quartier.....le 22, à 1 h. 19
 Pleine Lune.....le 28, à 16 h. 12

DATES	JOURS DE LA SEMAINE	NOMS des Saints	PLEINE MER	
			Matin	Soir
			H. M.	H. M.
1	Dimanche	LA TOUSSAINT.	5 21	5 44
2	Lundi	Les Trépassés.	6 08	6 31
3	Mardi	s. Hubert.	6 55	7 21
4	Mercredi	s. Charles.	7 47	8 14
5	Jeudi	ste Berthille.	8 44	9 17
6	Vendredi	s. Léonard.	9 53	10 31
7	Samedi	s. Ernest.	11 11	11 51
8	Dimanche	s. Godefroy.	— 24	— 30
9	Lundi	s. Mathurin.	0 56	1 24
10	Mardi	s. Just.	1 49	2 12
11	Mercredi	FETE de la VICTOIRE.	2 32	2 52
12	Jeudi	s. René.	3 10	3 26
13	Vendredi	s. Brice	3 44	4 01
14	Samedi	s. Bertrând	4 17	4 33
15	Dimanche	ste Eugénie	4 50	5 07
16	Lundi	s. Edme.	5 22	5 39
17	Mardi	s. Agnan évang.	5 56	6 14
18	Mercredi	s. Gaston.	6 32	6 51
19	Jeudi	ste Elisabeth.	7 09	7 32
20	Vendredi	s. Edmond.	7 55	8 21
21	Samedi	s. Colombin.	8 48	9 20
22	Dimanche	ste Cécile.	9 54	10 31
23	Lundi	s. Clément	11 07	11 41
24	Mardi	ste Flore.	— 17	— 30
25	Mercredi	ste Catherine.	0 49	1 19
26	Jeudi	ste Gen. de Ard.	1 46	2 13
27	Vendredi	s. Virgile.	2 39	3 05
28	Samedi	s. Sosthène.	3 29	3 55
29	Dimanche	s. Saturnin.	4 19	4 44
30	Lundi	s. André.	5 29	5 33



DÉCEMBRE

Dernier Quartier.....le 5, à 18 h. 20
 Nouvelle Lune.....le 13, à 23 h. 25
 Premier Quartier.....le 21, à 11 h. 30
 Pleine Lune.....le 28, à 4 h. 0

DATES	JOURS DE LA SEMAINE	NOMS des Saints	PLEINE MER			
			Matin		Soir	
			H.	M.	H.	M.
1	Mardi	s. Eloi év.	5	57	6	20
2	Mercredi	ste Aurélie	6	44	7	08
3	Jeudi	s. François	7	32	7	56
4	Vendredi	ste. Barbe	8	21	8	47
5	Samedi	s. Sabas abbé	9	16	9	44
6	Dimanche	s. Nicolas év.	10	25	10	48
7	Lundi	s. Urbain	11	23	11	55
8	Mardi	Imm. concep.	—	26	—	30
9	Mercredi	ste Léocadie	0	56	1	24
10	Jeudi	s. Valère	1	50	2	15
11	Vendredi	s. Daniel	2	37	2	58
12	Samedi	s. Valery	3	18	3	37
13	Dimanche	ste Luce	3	56	4	14
14	Lundi	s. Nicaise	4	32	4	51
15	Mardi	s. Mesmin	5	08	5	25
16	Mercredi	ste Adélaïde	5	44	6	02
17	Jeudi	ste Yolande	6	20	6	40
18	Vendredi	s. Gatien, év.	6	59	7	20
19	Samedi	s. Timoléon	7	41	8	03
20	Dimanche	s. Philogone	8	28	8	51
21	Lundi	s. Thomas	9	21	9	51
22	Mardi	s. Fabien	10	25	10	58
23	Mercredi	ste Victoire	11	33	—	09
24	Jeudi	ste Delphine	—	30	0	45
25	Vendredi	NOEL	1	15	1	51
26	Samedi	s. Etienne	2	21	2	51
27	Dimanche	s. Jean, évang.	3	20	3	46
28	Lundi	sts Innocents	4	12	4	36
29	Mardi	ste Eléonore	5	—	5	24
30	Mercredi	s. Roger.	5	47	6	09
31	Jeudi	s. Sylvestre.	6	29	6	50

Introduction à l'Histoire et à la Géographie

de la Guyane Française

Généralités sur l'Amérique

La Guyane française appartient à l'Amérique et par sa géographie, comme partie intégrante de ce nouveau continent, et par son histoire, qui est une dépendance de celle de la grande Découverte de Colomb.

Jusqu'aux approches du 15^e siècle, les Européens ne connaissaient du globe qu'un seul continent, réunissant l'Europe, l'Asie et l'Afrique, d'ailleurs d'une façon bien imparfaite.

C'est la révélation, en 1409, des manuscrits de l'astronome grec Ptolémée qui conduisit à la découverte du Nouveau Monde, *par la recherche d'une route vers l'Inde, présumée plus courte par l'Ouest que par l'Est.*

PTOLÉMÉE (1) ne dressa pas lui-même la carte dont il avait réunis les éléments. — dit M. Camena d'Almeida, dans son livre classique *LA TERRE, Géographie générale* (2). Ce travail fut fait après lui, d'après sa méthode et ses données, par AGOTHÉDÉMON et nous est parvenu conjointement avec l'œuvre de Ptolémée....

« En 1409, Emmanuel Chrysoloras publia à Florence une traduction latine, dédiée au pape Alexandre VI; et les éditions latines se succédèrent dès lors rapidement, accompagnées des cartes d'Agathodémon. L'Occident apprit ainsi la valeur des procédés mathématiques de la cartographie grecque et l'utilité d'un *système rationnel de projection*, avec méridiens et parallèles.

« Là ne se borne pas l'influence de l'œuvre de Ptolémée. Par *l'exagération des longitudes*, dans la partie orientale de la terre habitée, *Ptolémée rap-*

(1) Ptolémée l'astronome vivait au II^e siècle.

(2) Edition Armand Colin, Paris, 1918, page 5.

prochait outre mesure les pays orientaux de l'Asie des côtes occidentales de l'Europe.

« La terre étant *supposée sphérique*, il suffisait donc, en partant de l'Europe, de s'avancer de 180° environ *vers l'ouest*, pour atteindre l'Inde au delà du Gange... Dans l'intervalle, on avait, par MARCO POLO, la notion de l'existence de *Zipangu* (1), qu'on disait riche en mines d'or ; et l'on avait découverts les Açores : c'étaient autant d'étapes possibles, sans parler des îles mythiques que l'on imaginait en plus, comme *Antilia* et *l'île de saint Brandan* (2).

« Aussi, à partir du moment où ils retrouvèrent les Açores, les Portugais, auxquels la recherche de *la route de l'Inde par les côtes d'Afrique* avait coûté bien des sacrifices et qui, à partir de l'Equateur, avaient vu contre toute attente le littoral se prolonger indéfiniment *vers le sud*, tentèrent-ils des expéditions *vers l'ouest de l'Atlantique* : telles furent celles de DIEGO DE TEIVE (1452), de dom FERNANDO de BEJA (1457), de JOAO VOGADO (1462).

« Alphonse V s'adressa à l'astronome florentin TOSCANELLI, pour savoir si *la route par l'ouest* pouvait conduire au but, et la réponse fut affirmative : Toscanelli, imbu des idées de Ptolémée et renchérissant encore sur elles, écrivit au chanoine FERNAO MARTINES (1474) que la distance du Portugal à l'Inde *est plus courte à l'ouest* que par l'Est.

« Les 180 degrés de longitude, que Ptolémée supposait entre l'Asie et l'Europe (d'Ouest en Est), étaient ramenés à 130 par Toscanelli, à 120 par Martin Behaim, dans son fameux globe de 1492, le plus ancien des globes qui nous soient parvenus.

« Parmi les marchands, marins et pilotes des diverses nations, dont *Lisbonne était le rendez-vous*,

(1) Ou CIPANGO, d'après la carte de Martin Behaim (1492).

(2) Açores, Antilia, Saint Brandan, toujours dans la direction de l'ouest. A signaler également les îles CANARIES, une réalité celles-là, où un Français, Jean de Béthencourt, fut le premier à s'établir, en 1402. C'est le début de cette marche vers l'Ouest, qui a duré un siècle.

il y eut un homme sur qui ces idées produisirent une vive impression et qui s'en inspira, pour concevoir un plan hardi de découverte : ce fut le Génois Cristoforo Colombo ou Christophe Colomb, qui avait eu connaissance de la lettre de Toscanelli. (1) »

Telles furent, d'après notre professeur de géographie à la Faculté des lettres de Bordeaux, les circonstances qui ont précédé et préparé le voyage révélateur de Colomb.

La littérature de cette découverte, qui devait transformer les connaissances géographiques du monde, est abondante et diverse.

C'est dans l'ouvrage remarquable d'ANTONIO HERRERA « *les Exploits des Castellans, à la découverte du nouveau monde* », dont la traduction française fut faite par de la COSTE, qu'il nous paraît préférable de lire le récit complet de la merveilleuse aventure du navigateur italien.

Le docteur Charcot lui a tout récemment consacré un petit livre édité par Flammarion, sous le titre « *Christophe Colomb* », qui est loin d'être aussi intéressant, malgré toute la publicité qui lui a été faite dans la presse parisienne.

Mais c'est dans *Pantagruel* de Rabelais, que se trouve le récit le plus original de l'événement, déguisé sous la forme allégorique.

Le voici, dans la langue du curé de Meudon :

L'avis du pilote Jamet Brayer et de Xénomanès aussi fut, vu que l'oracle de la dive Bachuc était près le Catay (2), en Indie Supérieure, ne prendre la route ordinaire des Portugalois, lesquels passant la ceinture ardente (3) et le cap de Bona-Spéranza, sur la pointe méridionale d'Afrique oultre équinoctiale (4) et perdant la vue et guide de l'asseuil septentrional font navigation énorme ; ains, suivre au plus près le parallèle de la dite Indie et gyrrer autour d'icelui pôle par Occident (5), de manière que, tournoyant sous septentrion,

(1) CAMENA d'ALMEIDA, opere citato, 20, 21 et 22.

(2) Ancienne désignation de la Chine.

(3) l'Equateur.

(4) au delà de la région équinoxiale.

(5) Tourner autour de ce pôle par l'ouest.

l'eussent en pareille élévation comme il est au port de Olone, sans plus en approcher, de peur d'entrer et être retenus en la mer glaciale, et suivant ce canonique détour, par même parallèle, l'eussent à dextre vers le levant qui au despartement leur était à senestre (1). Ce que leur vint à profit incroyable; car, sans naufrage, sans danger, sans perte de leurs gens, en grande sérénité (excepté un jour, près l'île des Macréons), firent le voyage en Indie supérieure, en moins de quatre mois; lequel à peine feraient les Portugalois en trois ans, avecque mille fascheries et dangers innumérables. »

Voilà pittoresquement esquissé par Rabelais le voyage de Christophe Colomb, qui laissa subsister, dans le monde d'alors, l'erreur qu'il était parvenu simplement dans l'Inde, par cette route de l'Ouest. Car, on n'avait pas encore relevé les contours du continent abordé par le navigateur génois, qui lui même ignorait l'étendue et l'importance de sa propre découverte. Ce nouveau continent fut d'abord appelé les *Indes occidentales*; et les naturels du pays furent dénommés *Indiens*.

(1) de façon à avoir à droite ce qui, à leur départ, était à gauche.



MEMENTO HISTORIQUE DE LA GUYANE FRANÇAISE

La littérature historico-géographique de ce pays est extrêmement riche de documents, plus en quantité qu'en qualité, sous forme de *notices* et d'*histoires* principalement, dont on serait bien embarrassé de dire quelle est la plus originale ou la meilleure, — tous ces écrits étant, pour la plupart du moins, des compilations. Et le nombre est encore plus grand des *mémoires*, *études* et *rapports*, manuscrits ou imprimés, sur la *flore* et la *faune*, notamment sur les *bois*, les *essences forestières*, les produits divers de ces essences — tinctoriaux, textiles, oléagineux, tannants, latex et gommes, — et sur l'*or* du sous-sol guyanais.

Victor de NOUVION, en appendice à son ouvrage célèbre « *Extraits des Auteurs et des Voyageurs* » (1) qui ont écrit sur la Guyane, a énuméré 240 imprimés et manuscrits divers, dans une bibliographie de 33 pages, qui s'arrête à 1844, date de l'édition.

Pour le présent Annuaire de la Guyane, édité spécialement pour le Tricentenaire, il nous a paru plus pratique et plus utile de rédiger, à l'usage de nos visiteurs de la croisière officielle de décembre, un simple memento, divisé en 2 parties, contenant des notions résumées, claires et précises, sur l'histoire et la géographie de notre colonie, sans aucune prétention de rivaliser avec les brillants et savants auteurs de notices et d'histoires, connus ou inconnus, morts ou vivants. Il nous arrivera d'ailleurs d'en citer quelques-uns, au cours de notre memento.

Il en est un surtout que nous avons voulu nous imposer pour guide, — avec toute la prudence nécessaire — ; car il est à la fois une autorité, en matière

(1) Edité à l'Imprimerie de Béthune et Plon, rue de Vaugirard, 36, à Paris, en 1844.

historique et géographique, et un incorrigible sectaire, au point de vue social et politique: c'est COUDREAU, Henri Coudreau, ancien élève de l'Ecole des Chartes de Cluny, envoyé en Guyane, en 1881, comme professeur d'Histoire et de Géographie, au Collège laïque de Cayenne, qui venait d'être fondé et ouvert, — Coudreau qui devint peu après l'explorateur de la Guyane et du Brésil, plusieurs fois lauréat de la Société de Géographie de Paris, et dont les 2 principaux ouvrages — *Chez nos Indiens* et *Voyages à travers les Guyanes et l'Amazonie* (1) constituent des documents de valeur.

Nous avons mis également à contribution 2 autres auteurs, dont l'un nous est déjà fort connu en Guyane, Victor de Novion, dont nous venons de citer l'ouvrage, et l'autre, M. Léon Deschamps, professeur d'Histoire et Géographie au Lycée du Mans, qui fit paraître en 1891, chez Plon et Nourrit à Paris, une *Histoire de la Question coloniale en France*, où abondent des aperçus judicieux sur les vieilles colonies françaises.

*
* *

Coudreau, dans son livre sur les Guyanes et l'Amazonie, a divisé l'histoire de la colonisation française en Guyane en sept époques: la première, qu'il caractérise par « *la recherche cosmopolite de l'El Dorado* »; la deuxième, pendant laquelle la colonie subit le régime de l'administration féodale, des seigneurs aventuriers et des compagnies; la troisième, caractérisée par l'administration directe de la couronne, dominée par l'influence de Colbert, qui se fit surtout sentir par le développement du commerce et de l'agriculture; la 4^e, la 5^e et la 6^e, caractérisées au point de vue politique par: *la Révolution, la première émancipation des esclaves, le rétablissement de l'esclavage*, puis la 2^e abolition de l'esclavage en 1848; enfin, la septième époque, celle actuelle, qui va de 1848 à nos jours, et qui est ca-

(1) Edité chez Challamel, rue Jacob, à Paris, en 1886.

ractérisée principalement par *deux événements notoires*: la découverte de l'or et la création de la transportation pénitentiaire.

Cette division, qui a le mérite d'être logique et rationnelle, est ce que nous prendrons d'abord dans l'ouvrage de Coudreau et que nous suivrons. Il ne faut jamais tout accepter de cet écrivain, voyageur et historien, malgré l'attrait de sa forme impeccable et même brillante; car, il a des exagérations, des lubies et même des phobies regrettables.

Victor de Nouvion et Léon Deschamps nous seront d'un commerce plus agréable et d'un secours plus utile.

* * *

Première époque.

Il ne manque pas de *lieux communs*, pour cette première période de l'histoire de la Guyane, dans toutes les notices connues de nous, — à commencer par celle, à caractère officiel, insérée depuis 1821, pendant plus d'un siècle, dans *l'Annuaire administratif* de la colonie, et qui est due à la plume d'un ancien colon de Cayenne, M. Metteraud, descendant par sa mère de l'ancien chef Indien Cépérou, qui a donné son nom à la colline dominant la ville chef-lieu.

Cette première période, — qui va de la découverte des côtes de la Guyane, par Vincent Yanez Pinson, en 1498, jusqu'au début du 17^e siècle, Coudreau l'intitule « Recherche cosmopolite de l'El Dorado ».

Dès l'origine, cette terre fut un pays de chimères et de vanité. Le littoral était à peine reconnu que, sur la foi de narrations fabuleuses, des aventuriers de toutes provenances se lançaient dans l'intérieur des terres.

Ils allaient conquérir le fameux *El Dorado*, où l'or remplaçait la pierre. *Manoa del Dorado* était une ville bâtie sur les bords du lac *Parimé*, que l'on devait atteindre en remontant l'un des fleuves de la contrée. Il va sans dire que ni la ville ni le lac n'ont jamais existé.

A ce résumé, tout-à-fait exact d'ailleurs, il convient d'ajouter que les principaux voyageurs qui ont parcouru les côtes et une partie de l'intérieur des Guyanes, à ce premier stade qui suivit la découverte, furent les Anglais Walter Raleigh, qui mourut sur l'échafaud, pour avoir donné de ses voyages un récit fantaisiste, Laurent Keymis, Robert Harcourt, etc.

Les archives nationales révèlent un récit de *Voyage à la Guyane* d'un sieur de PEZIEU, édité en 1613. Tout cela n'a qu'un caractère purement documentaire.

En résumé: ce qui domine, dans les faits et gestes, comme dans les écrits de cette première époque, c'est *l'esprit d'aventure et la folie de l'or...*

*
* *

Deuxième époque.

Colonisation féodale, dit Coudreau, non sans raison.

La deuxième époque est celle des seigneurs ruinés, capitaines d'aventure, riches d'audace, légers de science, de scrupules et d'argent.

Le premier de ces capitaines porte un nom d'opéra-comique: *Adalbert de la Ravardière!*

Comme avec irrévérence

Parle des Dieux ce maraud !

(MOLIÈRE : *Amphitryon* 1, 2).

Voilà et voici comment Coudreau parle de l'un des premiers grands seigneurs français, venus pour établir une colonie sur le continent sud-américain, après la tentative désastreuse de Villegagnon, qui avait réussi en 1555, un établissement éphémère, sur les bords de la rivière de Janvier, en face de l'emplacement actuel de la capitale brésilienne *Rio de Janeiro*.

Le futur seigneur suzerain de la France Equinoxiale s'établit à *la montagne des Tigres*, dans l'île appelée depuis *île de Cayenne...* Du monticule on découvre l'île entière; aux alentours la terre est

fertile ; non loin de là, des rivières serpentent dans tous les sens pour ouvrir l'intérieur. Malheureusement, au pied de la belle montagne vivait un chef Caraïbe, le terrible *Arrouaicary*, avec qui les nouveaux venus ne surent pas vivre en bonne intelligence. Le cadet de Gascogne s'avisa de traiter en manant le guerrier sans blason, et un jour — la chronologie ne nous fournit à ce sujet aucun renseignement précis — tous les blancs furent masacrés. C'était à peu près en 1604.

Les expéditions de seigneurs et de marchands se succèdent à des intervalles divers : en 1626, des marchands de Rouen envoyèrent une colonie de 26 hommes s'installer sur les bords du fleuve Sinnamary, une autre de même importance, sur les bords de la petite rivière de Counamama, toutes deux sous la conduite de deux sergents d'armes. Les annales historiques de la colonie signalent seulement leur existence en 1630 et en 1633, au moment où un convoi d'émigrants est venu les renforcer ; mais elles sont muettes sur leur sort, après cette date.

Fondation de Cayenne. — On relate encore en 1634, l'établissement d'un capitaine Legrand dans l'île de Cayenne. Enfin 1643 marquera une date importante de l'histoire de cette colonie : la fondation de la ville chef-lieu par le sieur *Poncet de Brétigny*.

En 1943, on pourra donc fêter aussi le Tricentenaire de Cayenne.

C'est une nouvelle Compagnie de Rouen qui avait envoyé Poncet de Brétigny avec une colonie de 300 hommes, engagés pour 3 ans, et qu'on a depuis dénommés *les trente-six mois*.

« Les aventuriers d'Europe, qui s'engageaient alors à 36 mois de travail dans les colonies, ne savaient guère ce qui les attendait. Une fois arrivé à destination, *l'engagé était un esclave blanc*, plus maltraité que ne l'eût été l'esclave nègre, car le dernier était esclave à vie, le premier pour 3 ans seulement. Le maître nourrissait et logeait l'engagé, mais il pouvait le céder pendant le cours de l'engagement. Le prix courant était de trente écus. »

Les colons blancs et les fils d'affranchis et

d'anciens esclaves noirs auraient donc, selon l'histoire, une origine commune, au point de vue social.

Il y en a qui ont oublié cela...

Suivons Coudreau, qui s'est sans doute documenté dans le livre de Boyer du Petit Puy, en ce qui concerne l'expédition de Brétigny en Guyane :

« Poncet aborda dans l'île alors déserte où s'éleva depuis Cayenne. Il y rencontra deux ou trois êtres à peu près nus, mourant de faim, parlant la langue des Galibis, dont ils avaient pris les mœurs. Ces malheureux lui demandèrent protection contre les Indiens, qui les avaient réduits en servitude...

« Poncet ne se laissa point impressionner par ce funeste présage. Il fit le tour de sa petite île et ayant découvert sur la côte nord-ouest un monticule d'une belle apparence, il en fit l'acquisition au chef indien Cépérou, qui y était établi... L'endroit était bien choisi ; et c'était de bonne diplomatie que de dépenser quelques bibelots, pour se concilier l'amitié d'un chef indigène, plutôt que de le déposséder de vive force, ce que plus d'un capitaine à la place de Poncet n'aurait pas manqué de faire incontinent. Sur le mont Cépérou s'éleva un village, qui fut appelé Cayenne, du nom d'un autre chef Indien.

Tout allait bien jusque-là. Malheureusement le sieur de Brétigny, qui avait commencé comme Titus, devait finir comme Néron.

L'ivresse du pouvoir absolu, l'isolement, la fièvre peut-être ou l'ennui détraquèrent la cervelle du fondateur..

Cet affreux tyran ne devait pas tarder à exaspérer son petit peuple. La guerre civile éclata dans la lilliputienne cité du Cépérou et les Indiens firent une levée de boucliers, en faveur des adversaires du tyran.

Poncet fut tué par les siens, qui eurent la main plus prompte que les Galibis. Ces égorgements constituent le baptême de Cayenne, dont l'énergumène Poncet doit être considéré comme le fondateur, le parrain, le premier administrateur.

Les restes de l'expédition de Poncet se rendirent enfin tellement odieux aux indigènes, que le ban de guerre fut publié, chez toutes les nations indiennes, de l'Oyapock au Sinnamary et qu'une

armée de confédérés caraïbes vint mettre le siège devant le village de Cayenne, qui fut détruit. Vingt cinq hommes seulement échappèrent au désastre, en se retranchant fortement au sommet du Cépérrou. En 1645, ces malheureux reçurent de France un renfort de 40 hommes, envoyés par les associés de Rouen.

Les nouveaux venus, effrayés de la triste situation de la colonie, reprirent aussitôt la mer. Seize seulement, au cœur doublé de chêne et d'airain, furent assez héroïques de rester. Ils furent massacrés, avec les 25 autres de l'expédition Poncet, par les Galibis, qui commençaient décidément à prendre les blancs en haine.

Ce premier échec de la colonisation française à Cayenne, qui avait coûté la vie à plus de 400 hommes, fut suivi d'un autre, quelques années après, plus important : 800 colons, amenés par *les 12 seigneurs associés*, sous le nom de Compagnie de la France Equinoxiale, en 1654, furent décimés par la paresse, la famine et par les Indiens révoltés de leurs procédés à leur égard.

En 1655, les Hollandais de Suriname, sous la conduite du bourgeois *Sprenger*, vint prendre possession de la colonie et s'y établirent jusqu'en 1663, date à laquelle M. de la Barre, envoyé de France par une nouvelle société, vint les chasser. Un troisième désastre à enregistrer : les 1.000 colons, qui avaient été amenés par M. de la Barre, eurent le même sort que leurs prédécesseurs et périrent de la même façon, à l'exception du chef, qui put sauver sa vie, en fuyant.

Le même chevalier de la Barre essuya un autre échec aussi retentissant, peu de temps après, en 1664, avec un nouveau convoi de 1000 hommes, qui s'éteignirent, du premier jusqu'au dernier, en 3 années de famine ou sous les dents des carnasiers, tigres et jaguars, dont l'île de Cayenne était alors infestée. Les Anglais, sous la conduite du chevalier Hartman, vinrent s'emparer de la ville naissante et ne l'évacuèrent qu'après l'avoir totalement ravagée.

Ainsi se termina la deuxième période de la colonisation guyanaise, qui est appelée à juste titre par Coudreau *la période féodale*, absolument improductive, au point de vue du commerce, de l'in-

dustrie et de l'agriculture. Période d'intrigues, d'aventures, de lutttes et d'escarmouches, entre les colons et les naturels du pays.

Le système d'administration par les associations de grands seigneurs ayant ainsi fait faillite, Colbert, premier ministre de Louis XIV et digne élève et successeur de Richelieu, décida le Roi à confier désormais l'administration des colonies de la couronne à de grandes compagnies privilégiées, sous la surveillance de l'Etat, notamment, pour les Antilles, la Guyane et l'Amérique du nord, à la Compagnie des Indes Occidentales, fondée en mai 1664. C'était en somme poursuivre le programme de Richelieu.

* * *

Troisième époque

Elle débuta sous le gouvernement du chevalier de Lézy, frère du chevalier de la Barre et qui, en l'absence de celui-ci, en croisière aux Antilles, assumait l'administration de la colonie, à peine relevée de ses ruines et rebâtie en partie.

C'est de cette époque que date le système des concessions, soit en ville, soit dans les environs et même dans ce qu'on appelait alors *la terre ferme*, par rapport à Cayenne, considérée comme une île, — c'est-à-dire au delà des rivières du Mahury et du Tour-de-l'île. C'est en effet, dans l'île de Cayenne d'abord, puis dans la région du *Mahury*, du *Tour de l'île*, de l'*Oyac* et de la *Comté* que les colons s'établirent.

Dans les titres de concessions ainsi délivrés aux colons, il était fait réserve, pour le cas où il s'y trouverait des mines d'or ou d'argent, dont la jouissance des 2 tiers était assurée aux concessionnaires, l'autre tiers étant laissé à la Compagnie (ou au Roi) pendant les 10 premières années et la totalité, après ces dix années.

Donc, à cette époque -- entre 1660 et 1670, et même 1680, le pressentiment de l'existence de l'or persistait à Cayenne, chez les colons, comme dans l'esprit des administrateurs.

Exploration de l'intérieur du pays par les Jésuites. -- C'est au début de cette troisième période de la colonisation, sous le gouvernement même de M. de Lézy, en l'année 1674, qu'eut lieu l'exploration de l'intérieur de la Guyane par les pères Jésuites Grillet et Béchamel, qui eut un assez grand retentissement, mais dont on a exagéré l'importance et la portée.

Pour mieux comprendre cet événement et l'apprécier, il convient de rappeler les circonstances au milieu desquelles il s'est produit. Et dans cet ordre d'idées, nous savons, pour avoir suivi avec une certaine attention la relation historique des faits de cette époque, relatés dans leur ordre chronologique : qu'en 1639, -- plus d'un quart de siècle avant les pères Jésuites français Grillet et Béchamel, le père Jésuite espagnol Christophe d'Acugna avait fait un voyage très intéressant sur le fleuve des Amazones, qu'il parcourut d'un bout à l'autre, pendant de longs mois, depuis le Pérou jusqu'au Para, à l'embouchure ; et qu'il en rédigea une relation en espagnol, qui fut traduite pour la première fois en français, par M. de Gomberville, de l'Académie française, qui mourut en 1674 : ce qui situe approximativement la date de cette traduction, -- entre 1640 et 1674.

Or, cette relation de voyage du père d'Acugna -- dont nous avons un exemplaire sous les yeux -- mentionne presque à chaque page, avec une prolixité et un enthousiasme extraordinaires, l'existence de l'or, un peu partout, dans le bassin du fleuve des Amazones ; à telles enseignes, qu'en fin de lecture, on a dans les yeux le mirage de l'or....

Le voyage du Jésuite espagnol, effectué sur ordre du roi d'Espagne Philippe IV, fut certainement con-

nu de tous les membres de la compagnie de Jésus, aussi bien en France qu'en Espagne; et il n'est pas téméraire de penser : que la relation de ce voyage fut elle-même connue, tout au moins des supérieurs français de cette compagnie; et que ce sont cet événement — le voyage du père d'Acugna — et ce document — la relation — qui auraient suggéré aux pères Jésuites de France le projet d'une exploration de l'intérieur de la Guyane Française, dont les limites arrivaient jusqu'au bassin du fleuve des Amazones. Et de là à leur attribuer l'arrière-pensée, toute naturelle, de trouver aussi de l'or, dans cette exploration, il n'y a qu'un pas... Cette supposition n'a rien de sacrilège, à l'égard de la religion.

Quoi qu'il en soit, nos religieux explorateurs partirent *de la rade de Cayenne* le 25 Janvier 1674. Ce fut un véritable événement pour les habitants de la ville. Voici comment le père Grillet raconte ce départ :

« M. le chevalier de Lèzy, notre gouverneur, eut la bonté de nous conduire avec nos pères jusqu'au canot, où nous nous embarquâmes après-midi, ayant notre pêcheur pour gouverner le canot et trois Indiens galibis, pour ramer avec nos serviteurs. »

La présence du gouverneur indique assez la considération dont les Jésuites étaient l'objet, en même temps que l'intérêt que le gouvernement attachait à cette mission.

Le voyage dura exactement cinq mois : du 25 Janvier au 26 Juin 1674. M. Alfred de Saint Quentin, Commandant du Génie, en 1850, à Cayenne, dans ses *Recherches manuscrites* sur la Guyane, l'apprécie dans les termes suivants :

Le voyage des 2 Pères fit mieux connaître le pays et les nombreuses peuplades qui le couvraient à l'intérieur. Ces missionnaires remontèrent l'Oyac, pénétrèrent à plus de 80 lieues des côtes, en dépassant les sources de l'Oyapoc et revinrent par l'Approuague, ayant ainsi exécuté l'exploration la plus étendue qu'on ait jamais faite dans notre Guyane. , A la suite de cette course, le commerce des habitants avec les Indiens prit du développement.

Il y a une erreur manifeste dans ces lignes de M. de Saint-Quentin : la randonnée des Pères Jesuites s'est arrêtée à la *Roche Plate*, un point connu sur le Camopi, affluent rive gauche, — à plus d'un demi-degré de latitude *au Nord de la source du fleuve Oyapoc*. Mais cela n'enlève rien à l'opinion de l'honorable colon Cayennais, ancien Officier supérieur du Génie, qui peut servir de base à un jugement impartial.

Cependant, tout le monde n'est pas de l'avis de M. Saint-Quentin, sur l'intérêt que présente ce récit de voyage du Père Grillet.

Coudreau, — citons-le toujours, — qui n'est ordinairement pas défavorable aux Jésuites, l'apprécie en ces termes :

L'Approuague fut remonté et l'Oyapock descendu ; mais les observations scientifiques furent nulles et les conversions furent bien rares chez les tribus Indiennes de l'intérieur, tribus encore anthropophages pour la plupart.

Le fait indéniable et qui importe, *c'est que ce voyage eut lieu*. Mais ce qui prouve que les Pères (dont le P. Grillet) *ne furent pas les premiers explorateurs* de l'intérieur du pays, c'est qu'au cours de leur voyage, on leur désigna, dans la région d'Arataye-Approuague, les tombes de 3 Anglais, qui avaient péri là, on ne savait au juste depuis quelle époque. Trois malheureux précurseurs, appartenant à cette nation amie, que nous trouvons à cette époque à côté de nos nationaux, — que ce soit à St-Christophe ou dans d'autres îles, ou encore à Cayenne. Mais eux, toujours en avant ! Les meilleurs pionniers de la colonisation européenne en Amérique...

Cayenne partagea en 1674, dit la vieille notice historique de l'Annuaire Administratif, avec les autres colonies françaises, l'avantage de passer sous la protection immédiate du Roi, qui supprima cette année la Compagnie des Indes.

En 1676, les Hollandais de Suriname, dans l'espérance de découvrir des mines d'or, vinrent surprendre Cayenne avec 11 vaisseaux et, débarqués sans presque coup férir, ils s'établirent dans l'île et forti-

fièrent la Montagne du Cépérou, d'où, quelques mois plus tard, l'Amiral français d'Estrées les délogea, après un violent engagement, où l'artillerie et l'infanterie françaises firent merveille. On dut rendre toutefois hommage à la bravoure des soldats hollandais et à leur vaillante défense. La colonie rentra en la possession du Grand Roi, qui fit battre une monnaie, à l'occasion de ce fait d'armes.

C'est à cette époque que, sous l'impulsion du grand Ministre colonial Colbert, l'Ile de Cayenne commença à se transformer en un vaste champ de cultures, où les colons, cessant d'être soldats et de faire la guerre, plantèrent à l'aide des bras esclaves d'Afrique, dont l'introduction venait de commencer, le roucouyer, le cotonnier, la canne à sucre, l'indigotier et plus tard le caféyer, puis le cacaoyer, la plupart de ces plantes à denrées coloniales étant indigènes, et par conséquent sur leur terre de prédilection.

La Notice historique, que nous avons déjà citée, nous apprend qu'on avait trouvé, dans les archives du notariat de cette époque, « la vente passée par un habitant à M. de Férolles, Gouverneur de la colonie, « de 2 nègres, 2 négresses et 3 vaches, 1 génisse et 2 « veaux, pour la somme de 1.700 francs (mille sept « cents). »

En 1686, la population très restreinte de la colonie naissante, s'augmenta brusquement d'un apport d'une centaine d'hommes, -- flibustiers, enrichis et fatigués par le rude métier de corsaires, qui vinrent s'établir à Cayenne ; pour repartir peu après, encore à la course des galions d'Espagne et au pillage des Iles espagnoles de la Mer du Nord comme de la Mer du Sud (Océans Atlantique et Pacifique), sous la conduite du redoutable Ducasse, le célèbre écumeur de mer. (1688).

Ils allèrent tout d'abord attaquer Suriname, dont les fortifications solides et bien armées, lapidèrent et mirent en déroute la flotte des corsaires.

SOCIÉTÉ
DES
 MINES D'OR
DE
ST-ÉLIE & ADIEU-VAT
MOYEN SINNAMARY
Territoire de l'Inini

Capital: 5.000.000

Président du Conseil:

Pierre GOINET ✱

Directeur Technique:

Docteur Ingénieur COUPARA ✱

Administrateur Conseil:

G. DE BÈVE JASPAR

Siège Social: 20, Rue Laffite - PARIS

COMPTOIRS HESSE & C^{IE}

Siège social : 62, Rue Saint-Lazare — PARIS — Reg. Com. Seine 94.939

AGENCES :

Cayenne, Mana, St-Laurent-du-Maroni, Paramaribo

CODES :

ABC 5th - AZ. Cogef Lugagne, Lieber's, Bentley-Natio

ADR., TÉLÉGR. :

Contesco Paris-Hesse Cayenne - Hesse Paramaribo

EXPORTATIONS :

Or natif, Balata, Essence de bois de rose, Bois

IMPORTATIONS :

Produits alimentaires : (*Spécialité Olida*), Vins et spiritueux, Matériaux, Outillage

EXPLOITATIONS :

Forestières et aurifères, Placer Bief, Scierie mécanique

PRINCIPALES REPRÉSENTATIONS :

GOODYEAR TIRE & RUBBER EXPORT Co : Pneumatiques.

STANDARD OIL CO : Essence Pétrole Huiles.

JOHNSON MOTOR CO : Moteurs hors bord

LIBBY MC NEILL & LIBBY : Produits Alimentaires

L. C. Smith & CORONA TYPEWRITERS Inc. : Machines à écrire

CELOTEX CO : Matériaux isolants

MAPLE LEAF MILLING CO : Farines

JOHN WALDRON CORPORATION : Dessoucheuses

ELECTROLUX : Réfrigérateurs

UNITED EXPORTERS : Huiles - Savons

T. & A. MC CLELLAND Ltd : Whisky - Gin

B. E. BENJAMIN d'AMSTERDAM : Produits alimentaires

Cie de la SOURCE PERRIER : Eaux Minérales

ETS VINICOLES DE BARSAC : Vins

ETS CUVILLIERS : Presses à Briques.

CIE GÉNLE. TRANSATLANTIQUE : au Maroni et à Paramaribo

GRANDS MAGASINS DU LOUVRE

ASSURANCES INCENDIE : Union - Urbaine

ASSURANCES Vie : Persévérante - Vie

ETC.....ETC.....

Exposition Coloniale Internationale Paris 1931

Penauds, honteux et confus, dit Coudreau, et par dessus le marché ruinés, ils se dirigèrent sur les Antilles, où ils se fixèrent... Il restait encore 400 français, une garnison de 200 hommes et 1.500 nègres esclaves. Le travail reprit avec plus d'énergie que jamais et, en 1690, Cayenne bâtit sa première Eglise, sans doute pour demander à l'Eternel de ne pas damner les flibustiers de 1688.

Un événement beaucoup plus considérable s'accomplit pendant ce temps... Par bonheur, la Guyane Française était alors gouvernée par M. de Férolles, l'un des cinq ou six grands Administrateurs dont se glorifie cette colonie. *Férolles fit faire, à travers bois, un chemin* qui, partant de Cayenne, *devait aboutir à l'Amazone*, mais qui ne put être continué au-delà de l'Oyapock. *C'est la plus importante tentative de pénétration* de l'intérieur qui eût été faite jusqu'à ce jour, et qui ait jamais été faite depuis.

La manifestation suffit à amener les Portugais à signer le Traité de 1700, par lequel ils nous reconnaissaient au sud nos anciennes limites. Mais bientôt Férolles fut rappelé et ne put continuer son œuvre. Une population portugaise s'était établie sur notre territoire; les Indiens de la région avaient été emmenés en masse par nos adversaires sur la rive gauche de l'Amazone où, sous le nom de *Tapouyes*, ils furent catéchisés, initiés à la langue et à la civilisation portugaise, et constituèrent en face de nous une sérieuse avant-garde.

Il eût fallu échelonner jusqu'à l'Amazone une série de postes de colons français et lancer les Jésuites jusqu'au Rio-Negro, pour organiser des réductions. Férolles savait tout cela et voulait agir. Il fut rappelé. Lui parti, la ténacité des Portugais et l'incurie du gouvernement de Versailles firent le reste.

Les plantations de l'Île de Cayenne, les vastes propriétés rurales ou *habitations*, dans le langage créole du pays, établies sur les bords des rivières environnant Cayenne, se développaient alors d'une façon prodigieuse. Celle de M. de Gennes, l'une des plus anciennes, dénommée « La Comté », comportait d'après son titre royal de concession, *cent pas de terrain* tout le long de la Rivière Oyac, du côté des Amazones, c'est-à-dire rive droite de l'Oyac et du Mahury, qui en est la suite.

C'est là, dit la Notice historique, l'origine du nom que porte le quartier que nous appelons « La Comté » et qui, dans le principe, se nommait *La Comté de Gennes ou d'Oyac*.

De 1700 à 1773, la Guyane ou plutôt la colonie de Cayenne est en pleine prospérité agricole, grâce à l'action et à l'activité des Jésuites.

La révocation ou suppression de l'Ordre des Jésuites, par la Bulle du Pape Clément XIV, « la disper-

« sion de ces religieux, la saisie et la vente de leurs
« biens anéantirent en peu de temps le travail de près
« d'un siècle. » Les Indiens, réunis *en peuplades*,
comme on disait alors, dans les missions de l'Oyapock,
de Kourou, de Sinnamary, Counamama, notamment
par les soins des Pères Creuilly, Lombard, Fauque, se
dispersèrent de tous côtés, retournant à la vie sauvage
et nomade, pour disparaître peu à peu dans les
profondeurs des bois.

Expédition de Kourou. — Pour réparer la perte du
Canada, on conçut alors le dessein de développer la colo-
nisation blanche à la Guyane. C'est ainsi qu'une expé-
dition en bloc de 12.000 hommes, pour la plupart des
artisans et des comédiens, fort peu des paysans, fut
décidée et embarquée à destination de Kourou, à
l'embouchure d'un fleuve à proximité de Cayenne, où
un rêveur avait trouvé un emplacement privilégié
pour recevoir ces milliers de colons. Ils étaient en
grande majorité composés d'Alsaciens et de Lorrains.

De ces 12.000 individus de race blanche, jetés
ainsi sur les plages et les berges de Kourou, sans
aucune précaution, sans logement et presque sans
approvisionnement, « il ne revint en Europe, dit la
« notice de M. Metteraud, que 2.000, dont la consti-
« tion avait pu résister à l'intempérie du climat et à
« toutes les misères réunies. »

L'expédition de Kourou, dit Coudreau, est un épisode ana-
chronique de la colonisation féodale. On peut la considérer comme
le cinquième grand désastre des seigneurs quêteant fiefs. Les sei-
gneurs cette fois, s'appellent Choiseul, Praslin et Turgot. Choiseul,
dans l'intention de refaire sa fortune, se fit donner par Louis XV,
le territoire entre Kourou et Maroni, afin de le distribuer en fiefs
aux cadets de sa famille, qui deviendraient ses vassaux.

Le Chevalier Turgot, frère du futur grand ministre, fut mis
à la tête de l'affaire avec un respectable majorat. On recruta, prin-
cipalement en Alsace et en Lorraine, 15.000 malheureux, dont les
uns devaient devenir seigneurs vassaux, mais le plus grand nombre
rester serfs.

Tels furent les dessous de l'expédition de Kourou,
qui fut elle-même la cause initiale de la mauvaise
réputation qu'on a faite depuis en France et en Eu-
rope à la Guyane, à Cayenne.

En 1766, une nouvelle petite tentative de colonisation blanche à Tonnégrande, de 80 soldats, qui moururent au bout d'un an. C'est le Baron de Bessner, ingénieur allemand, qui l'avait organisée. Il en mit une autre sur pied, au Cap Cachipour, entre l'Oyapoc et l'Amazone. Mêmes espérances fantastiques, même déconfiture. Après la mort de Bessner, en 1785, deux nouveaux essais malheureux d'établissement, l'un en 1788 à l'Approuague, par le sieur Comte de Villebois ; l'autre au Ouanary, dans l'Oyapoc, en 1791, par la Compagnie du Sénégal.

C'est à cette époque, un peu avant la Révolution, entre 1785 et 1789, que le Naturaliste du Roi, Jean-Baptiste Leblond visita, explora la Guyane, en remontant ses fleuves, en étudiant sa faune, sa flore, sa géologie, et qu'il dressa la fameuse carte géologico-minéralogique de cette contrée, dont un vieil exemplaire se trouve à la Bibliothèque, et qui fit l'objet d'un rapport de L. Bassières, Conservateur de la Bibliothèque et du Musée, en 1923.

A la veille de la Révolution française, la colonie comptait 2.000 Français d'origine, 2.000 mulâtres libres ou affranchis, 2.000 Indiens plus ou moins civilisés, 12.000 esclaves nègres. Son commerce était alors de 2 millions de livres.

Et Cayenne, dit Coudreau, qui ne connaissait encore ni la *déportation*, ni la *transportation*, n'était encore ni maudite, ni flétrie, ni ruinée.

* * *

Quatrième époque

La Révolution -- La Convention décréta l'Émancipation des esclaves, qui fut promulguée et proclamée à Cayenne le 25 Prairial, An II (14 juin 1794).

C'est Jeannet-Oudin, un neveu de Danton, qui fut chargé d'appliquer à la Guyane l'acte d'abolition et d'en suivre les conséquences. Naturellement, les affranchis, libérés de la servitude, se libérèrent du travail : il fallait s'y attendre.

« En fidèle agent de la Convention, dit Coudreau, « qui aime les expressions à l'emporte-pièce, il *imposa aux nouveaux citoyens la fraternité par la guillotine* : il fit exécuter, comme coupables de *contre-révolution*, comme suppôt de Pitt et Cobourg, les « Yolofo et les Croubari, qui avaient brûlé les ateliers « et massacré les maîtres ».

C'est à ce moment-là, ou fort peu de temps après, que la réaction de Thermidor décréta la déportation de nombreux Conventionnels (12 Germinal et 1er Prairial, 1er Avril et 20 mai 1795) : Collot d'Herbois, Billaud-Vareannes, Barrère et Vadier et tant d'autres.

Il y a toute une littérature sur cette première déportation et sur celle dite du 18 Fructidor ; on en peut consulter la bibliographie, dans l'Appendice du livre déjà cité de Victor Nouvion : « Extraits des Auteurs et Voyageurs qui ont écrit sur la Guyane ». Ils étaient plus de six cents, débarqués à Cayenne, expédiés ensuite à Sinnamary et à Couanamama.

Répartis dans les bois et les savanes, sur les bords des criques et des pripis, sans instruments de travail, sans abri, comme de vulgaires colons d'une nouvelle expédition de Kourou, ces malheureux, habitués à une vie agréable, presque tous députés, journalistes, écrivains, ne tardèrent pas à mourir.

Les récits, pour la plupart exagérés, publiés par les déportés sur la Guyane, ont fait plus de tort à la réputation de notre colonie que ne l'avait fait l'expédition de Kourou, de beaucoup plus désastreuse cependant que les deux déportations politiques.

Victor de Nouvion, — l'un des écrivains qui ont le plus connu la Guyane et dit d'elle le plus de bien, dans un exposé lumineux, sous forme d'« Introduction », dans son ouvrage déjà cité « Extraits des Auteurs et Voyageurs qui ont écrit sur la Guyane », — a limité dans les termes et proportions qui suivent, le désastre de la déportation dite de Sinnamary :

Quant au désastre de Sinnamary, qui a tout d'abord été accepté comme une nouvelle et terrible preuve de l'insalubrité de

la Guyane, il importe, non plus d'en apprécier les causes, — les auteurs que nous citons plus loin ne laisseront aucune incertitude à cet égard, — mais bien d'en préciser l'étendue.

J.-J. Aimé, à la suite de la relation de sa « Déportation », donne la liste nominative de 329 députés et fait connaître ceux qui ont succombé aux maux de l'exil. Voici le relevé exact de cette liste :

Sur ces 329 déportés,

8 sont morts durant la traversée, par suite de privations, de mauvais traitements ou de maladies contractées pendant une longue et cruelle détention :

321 arrivèrent à la Guyane, dans un état de santé dont on se fera une idée, quand on saura que des 93 déportés qui se trouvaient à bord de « La Charente » au moment où elle jeta l'ancre devant Cayenne, 55 furent débarqués d'urgence pour cause de maladie.

Le tableau suivant répartit ces 321 déportés par professions et donne le nombre et la proportion des morts :

Nobles ou de professions libérales	45, morts	34
Prêtres et gens d'Eglise	255, morts	145
Hommes de métiers	21, morts	5

Ainsi, sur ces 321 déportés, 21 seulement avaient été accoutumés à se livrer à des travaux manuels ; tandis que les autres avaient été élevés soit dans la mollesse et les recherches du luxe, soit dans les pratiques de la vie contemplative ou des fonctions ecclésiastiques.

... Si quelque chose doit étonner après cela, n'est-ce pas que la moitié de ces infortunés aient pu résister si longtemps à un sort si misérable ?

*
* *
*

Cinquième époque.

Rétablissement de l'esclavage. — C'est par Arrêté du 16 Frimaire, an XI, du Gouverneur Victor Hugues, pris en vertu du Décret du 30 Floréal, an X, que l'esclavage fut rétabli à Cayenne et dans toute la colonie : ce qui permit la reprise et le développement de l'exploitation des anciennes propriétés agricoles.

Mais cette renaissance de l'agriculture et du commerce des denrées coloniales, qui en sont les produits d'exportation, ne profita qu'aux Portugais qui, venus du Para avec des flottilles de guerre, s'emparèrent

de la Colonie en 1809, après une capitulation presque honteuse de Victor Hugues.

L'administration du pays par nos voisins du Sud dura jusqu'à fin 1817, en vertu du Traité d'Utrecht, qui stipula la restitution de la Guyane à la France.

Essais d'immigration. — Vient ensuite une série d'essais infructueux d'immigration, le Traité de Paris de 1814 ayant interdit la traite des noirs: un convoi de 300 Chinois et Malais, dont les 3/4 s'évadèrent durant la traversée; un autre composé de *settlers*, pris aux Etats-Unis d'Amérique du Nord. Ces deux entreprises échouèrent comme les précédentes et pour les mêmes raisons: l'incurie administrative. Laussadelphie, — du nom du Gouverneur, Baron de Laussat, — établie par les *settlers* américains sur la rivière Passoura, dans la rivière Kourou, n'eut qu'une existence d'une année. On rapatria ceux que la mort avait épargnés.

C'est à cette époque de l'histoire de la Guyane que se place la magnifique tentative de colonisation de Mana, par la mère Javouhey, supérieure des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Parmi les belles pages, que lui a consacrées notre vénéré maître et confrère Georges Goyau, de l'Académie française, dans son ouvrage, « *Un grand Homme, Mère Javouhey, apôtre des noirs* », en voici quelques-unes qui nous intéressent particulièrement, au point de vue historique:

Mère Javouhey, le 10 août, arrivait à Cayenne. Elle trouvait comme gouverneur le baron de Freycinet, qui avait connu de près, à l'île de Bourbon, les sœurs de Cluny et qui savait combien le ministre les protégeait. Il la reçut fort bien. Elle trouvait *le pays charmant, les gens très bons*; elle profitait de la popularité dont jouissaient là-bas depuis six ans, les œuvres scolaires des sœurs de Cluny.

Un prêtre corse, qui savait à peine le français, se trouvait à Cayenne: mère Javouhey l'emmenait avec elle. Elle arrivait à la Mana au moment où les colons francs-comtois s'éloignaient: le ministre avait entendu leurs plaintes et les faisait rapatrier. Elle leur achetait, compatissante, ce qui pouvait leur rester de leurs récoltes et de leurs meubles. Sur ce sol où tout rappelait leur faillite, elle allait faire œuvre d'organisatrice.

Avant que ne s'achevât l'année 1828, tout commençait à fonctionner régulièrement. La maison qu'on destinait à mère Javouhey et qui ressemblait à *une guinguette du faubourg Saint-Marceau*, prenait meilleure figure. Tout près d'une chapelle improvisée, quatre fois plus belle que celle de Cayenne, quinze maisons, meublées simplement sous la direction de Louis Javouhey, neveu de la mère, s'élevait un vaste bâtiment à deux étages, de cent vingt pieds de long, susceptible de recevoir, quand les besoins l'exigeraient, un nouveau flot de religieuses. La Colonie possédait son école, où l'on faisait classe pour les petits enfants, classe pour les sœurs converses, et puis deux heures par jour, classe pour les jeunes colons, pour les Frères, comme mère Javouhey les appelait. Elle possédait son hôpital, où deux sœurs étaient employées, elle possédait ses ateliers, ses scieries, où l'on allait débiter les bois superbes de toutes couleurs, qu'offraient les forêts vierges du voisinage; elle possédait ses cultures de bananes, de manioc, sous la direction de Pierre Javouhey, le frère, venu tout de suite rejoindre la mère; et dans les prairies paissaient déjà deux cents têtes de bétail, qu'on espérait porter à mille.



Cinq à six années avaient suffi pour jeter les bases d'une petite colonie, qui devait suivre sa destinée, pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui : la deuxième ville de la colonie, après un siècle de développement, toujours avec le concours, sinon la protection, des sœurs de St Joseph, qui ont continué l'exploitation de leurs champs de cannes à sucre et persisté dans la fabrication de leur délicieuse liqueur : *le rhum de Mana*.

Pendant que la mère Javouhey bâtissait Mana et créait ses champs de culture de denrées vivrières et de cannes à sucre, les planteurs de l'île de Cayenne et de la région du Tour de l'île et de la Comté développaient la culture du cacao, du café, du roucou, du colon *et des riches aromates de l'Inde, poivre, girofle, cannelle*, non seulement sur les terres hautes de cette partie très montagneuse de la colonie, mais encore dans *les terres basses* du littoral, gagnées sur les palétuviers et la mer, notamment *sur les bords du canal Torcy*, où de savants travaux hydrauliques, préconisés jadis par l'ingénieur suisse Guisan — drainage irrigation, digues, écluses — préservaient les propriétés d'habitation et leurs champs de l'inondation maritime. C'est à cette

époque et à la veille de l'Emancipation que le commerce d'exportation atteignit son maximum ; et c'est le sucre qui l'alimentait principalement.

Voici comment Victor de Nouvion, que nous avons cité comme l'auteur ayant le mieux connu le pays et qui en a dit le plus de bien, résumait, en la déplorant, la situation de ces planteurs de la Guyane en 1844 :

Eh! quoi la Guyane, dans son immense circonscription, renferme des plaines et des montagnes, des vallées et des collines, des ruisseaux, des lacs et des fleuves. On y trouve toutes les natures de terrain, depuis les terrains argileux, ferrugineux, sablonneux même, jusqu'à ceux que recouvre un terreau de 5 à 6 mètres d'épaisseur et toutes les expositions sous des températures variées. Les denrées de l'Inde et de la Chine, du Sénégal et de la Guinée, de l'Arabie et des Moluques y poussent comme dans leur sol natal.

Et l'on s'obstinera à prétendre qu'elle ne pourra plus offrir aucun moyen de prospérité à ses vingt mille habitants, du moment où elle ne placera plus, sur le marché de la métropole, *1 million deux cent mille kilogrammes de sucre*, à un prix capable de couvrir les frais exagérés de culture et de fabrication !

Sans doute, avec son organisation présente, avec ses vingt mille habitants, éparpillés sur un espace de 1.800 lieues carrées, et qui, pour fabriquer du sucre, qu'ils vendent à des conditions onéreuses, ou du roucou qu'ils ne vendent pas, négligent de planter des vivres et reçoivent de France, à des conditions exorbitantes, tous les mets de leur table ; sans doute, en s'obstinant à suivre un régime qui l'a conduite à sa ruine et qui ne lui offre aucune perspective d'amélioration, la colonie de la Guyane touche à sa dernière heure. Mais, n'est-ce pas déjà un miracle qu'elle ait pu vivre jusqu'ici ?

On ne sait pas assez, en France, à quel point en sont les choses, dans nos colonies, à la Guyane surtout. Quelques uns des fragments que nous rapportons plus loin en donneront une idée, — ce passage entre autres :

A la Guyane, il n'y a ni charrues, ni brouettes, ni pelles, ni fourches, ni civières, ni charrettes, ni bêtes de somme, ni bêtes de trait, excepté pour les moulins de quelques sucreries. Il n'y a ni routes, ni ponts, ni bacs. On y travaille la terre avec la houe ; les hommes y portent les fardeaux sur la tête, même aux plus grandes distances. Dans une foule de localités, dans les environs de Sinnamary, par exemple, faute de route, de charriots, de brouettes, on ne peut transporter sur les habitations une pièce de vin, un baril de farine ; et l'on s'étonne que de pareils cultivateurs ne s'enrichissent pas dans un pareil pays !

Il en était ainsi en 1822, il en est encore ainsi en 1844.

Sixième époque

Abolition de l'esclavage. — Telle était la situation économique de la colonie, lorsque la République de 48 décréta définitivement l'abolition de l'Esclavage dans les colonies françaises, par décret du 27 avril. Elle fut proclamée solennellement à Cayenne le 10 août de la même année.

Les curieux et les amateurs de littérature peuvent lire, avec le plus grand intérêt, les belles pages qu'a consacrées à cet événement le procureur général Vidal de Lingendes, blanc créole guyanais, qui devait être l'année suivante candidat malheureux à la députation de la Guyane, — avec cette circonstance extraordinaire que l'élu de la population, à cette élection de juillet 1849, fut un homme de couleur, né à la Guadeloupe, substitut à Cayenne du même procureur général, qui triompha par plus de 2.800 suffrages, contre moins de 200 à son concurrent, sur 3.000 votants !

C'est ce mulâtre Guadeloupéen — *Dorville Jouanet* — qui fut le premier député de couleur de la Guyane française.

Le morceau de littérature de M. Vidal de Lingendes se trouve inséré à la *feuille de la Guyane* de 1848.

De 1848 à 1854, quatre événements mémorables, *l'affranchissement des esclaves* y compris, se produisent successivement, qui caractérisent cette sixième époque de l'histoire de la Guyane : *la création presque simultanée des banques coloniales*, dont celle de la Guyane, *et de la transportation des condamnés aux travaux forcés*; puis, *la découverte de l'or*, officiellement proclamée.

La septième époque de la division établie par Coudreau rentre donc dans la sixième époque et se confond avec elle.

Pour indemniser les colons, anciens esclavagistes que la mesure législative et politique avait

frappés dans leur fortune, dans leurs biens et dans leurs moyens d'existence, le gouvernement avait fait voter par le Parlement ce que l'on a appelé *l'indemnité coloniale*, à répartir entre les anciens propriétaires d'esclaves, au prorata du nombre de chacun, et tout de suite, sans désamperer, pour les empêcher de disposer follement des sommes ainsi attribuées, comme aussi et surtout pour permettre la reprise de l'agriculture et de ses industries par les planteurs ruinés, la sollicitude gouvernementale de la 2^e République *créait les banques coloniales*, avec un prélèvement fait d'autorité sur cette indemnité coloniale, pour constituer un *capital-actions* à ces nouvelles institutions de crédit.

Et comme cette création *coïncida* avec le vote et l'établissement de la Transportation à la Guyane, on peut dire qu'elle fut *doublement heureuse*, en atténuant en quelque sorte le tort moral considérable, causé à la population française de notre vieille colonie.

Depuis, cet établissement de crédit devait être le plus puissant facteur du relèvement économique de ce pays. C'est la Banque de la Guyane qui empêcha notre ruine totale, après l'abolition de l'esclavage ; c'est elle qui permit de financer les diverses immigrations réglementées et libres, par lesquelles la colonie tenta de se sauver et réussit dans une certaine mesure. Et c'est elle encore qui permit le développement de *l'industrie aurifère* d'abord, puis de toutes les autres, qui se sont successivement créées, exploitation du balata, du bois et de l'essence de rose ; et de nos jours, de la canne à sucre, des essences forestières et enfin, tout récemment, de la banane. C'est elle enfin, qui a pris l'initiative de soutenir les premiers pas du syndicat bananier.

Voilà notre vieil établissement de crédit actuellement âgé de 80 ans ! Ne doit-il pas être à l'honneur, à l'occasion des fêtes du Tricentenaire ?

Ni l'abolition de l'esclavage, ni la Transportation, ni la découverte de l'or n'ont tué la Guyane, comme on l'avait si souvent écrit et proclamé.

Coudreau, qu'il ne faut jamais se lasser de citer, avait, en 1886, dans son ouvrage déjà mentionné « *Voyages à travers les Guyanes et l'Amazonie* » prophétisé la ruine de la colonie, par l'or, au bout d'une dizaine d'années environ :

Quand le dernier placer sera épuisé, écrivait-il, que la dernière bâlée sera lavée, que la gangue sera vide, qu'arrivera-t-il ? La colonie se trouvera avec moins de bras, moins de courage, moins de crédit et moins de capitaux qu'en 1864 et même qu'en 1608.

L'époque de l'or d'alluvion touche à sa fin ; dans dix ans, elle aura complètement disparu : après cette maldonne de quarante ans, quel jeu va jouer la colonie ?.....

Quand l'or aura disparu, la colonie ne sera plus qu'une veine ombre, un fantôme de colonie, une possession sur le papier.

La Guyane vit encore, heureusement ; et elle vit bien, toujours et principalement de l'or, --- qui n'a point disparu encore, de l'or d'alluvion ; car ses nombreux et riches filons sont encore en réserve, en sommeil. Et l'avenir, loin de s'assombrir, paraît, au contraire, s'éclaircir.

La mise en valeur de la colonie, selon le programme judicieusement tracé par M. Albert Sarraut, ancien ministre des colonies, a été amorcée et elle se poursuit dans d'assez bonnes conditions.

Comme Plutarque, *Coudreau avait donc menti !*

* * *

L'histoire administrative et politique de cette dernière période contemporaine peut facilement se résumer en quelques lignes. Elle est, à peu de choses près, la même que pour les autres vieilles colonies. Pour en donner une idée, ayons recours à l'ouvrage de M. Léon Deschamps, déjà cité au début de ce memento :

L'Administration des colonies, ramenée au despotisme centralisateur de l'ancien régime en 1802, n'en est pas encore — cela est triste à dire — complètement affranchie chez nous, à l'heure actuelle. Malgré l'exemple des assemblées révolutionnaires, qui ont appliqué le principe de *l'assimilation politique et économique*,..... tous nos gouvernements ont maintenu dans les colonies un régime

d'exception, de centralisation à outrance.....Le décret (plutôt le sénatusconsulte) du 3 mai 1854 (art. 18, est toujours en vigueur : il établit, dans trois colonies privilégiées, (Martinique, Guadeloupe, Réunion) *le régime de la loi*, partout ailleurs *le régime du simple décret* (*opere citato*, page 374.

Toutefois, des améliorations importantes ont été apportées, durant les époques de liberté. La représentation des colonies dans le Parlement, reconnue en droit et en fait par la Révolution, abolie en 1800, refusée par la Restauration et la monarchie de juillet, accordée par la Constitution de 48, abolie de nouveau par décret du 2 février 1852, demandée en vain par M. de Lareinty en 1865, et par M. Jules Simon, en 1869, n'a été consacrée que par la Constitution de 1875.

Un décret du 15 octobre 1879 a organisé les municipalités de la Guyane; un autre du 23 décembre 1878 a créé le Conseil général de la colonie, à peu près avec les mêmes attributions des Conseils généraux des Antilles, de la Réunion et de la Métropole ; enfin, la loi du 5 avril 1884, sur les municipalités métropolitaines, a été déclarée applicable aux colonies et appliquée à la Guyane, avec quelques restrictions.

La législation métropolitaine — civile, commerciale, criminelle — est applicable et en vigueur dans la colonie, ainsi que la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

La Guyane, comme les Antilles françaises, réclame son assimilation aux départements français.

La question est à l'étude.

Un dernier événement d'ordre législatif et administratif à enregistrer : c'est la création du *Territoire de l'Inini*, dans la Guyane française, par le décret du 6 juin 1930, qui établit une administration directe, dans tout l'intérieur de la colonie, la bande littorale, avec les limites respectives des communes, restant soumise à l'ancienne organisation, aux points de vue administratif, politique et financier.

Un nouveau décret du 14 octobre 1935, vient de modifier les limites de ce Territoire, en empiétant d'une part sur le territoire de la commune de Tonnégrande, et en cédant du terrain, d'autre part, aux communes de Sinnamary et Kourou.

Le Territoire ainsi créé est administré par le gouverneur de la Guyane, assisté d'un Conseil d'administration. Il a son budget propre.

L. B.



MEMENTO GÉOGRAPHIQUE

DE LA GUYANE FRANÇAISE

I. — POSITION GÉOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIE RÉGIONALE

Longitude. — Par sa situation sur le continent Sud-Américain, la Guyane Française appartient au 20^{me} fuseau du système universel ; elle s'étend, sur la côte Atlantique de ce continent, entre 54° à l'Est, juste à l'embouchure du fleuve Oyapock et 56° 20 minutes environ au Nord-Ouest, à compter du *Méridien de Paris*. Pour déterminer cette position, d'après le *Méridien de Greenwich*, ordinairement adopté comme méridien d'origine pour les calculs astronomiques, il suffit, par une simple soustraction, de rectifier les chiffres ci-dessus, qui deviennent dès lors les suivants, en tenant compte de la différence entre les deux méridiens, qui est de 9 minutes, 20 secondes, 9 dixièmes : 53 degrés, 50 minutes, 39 secondes, 51 dixièmes de seconde et 56 degrés, 10 minutes, 39 secondes, 51 dixièmes de seconde.

4 heures d'horloge de différence exactement entre Paris, au fuseau 0 ou 24, et Cayenne, au fuseau 20. Quand il est minuit à Paris, il n'est encore ici que 8 heures du soir, soit 20 heures.

Latitude. — En latitude, la Guyane se trouve entre les 2^e et 6^e degrés ou parallèles de l'hémisphère septentrional ou du Nord.

Limites. — Les limites de la colonie avec le Brésil, au Sud, d'une part, et la Guyane Néerlandaise, ou colonie de Suriname, au Nord et à l'Ouest, restèrent longtemps indéterminées, par suite de contestations internationales, lesquelles furent réglées par sentences arbitrales. Le Tsar de Russie, pris comme arbitre par la Hollande et la France,

par une sentence de Mai 1891, a limité la Guyane Française, à l'Ouest et au Nord-Ouest, par le fleuve Maroni, de son embouchure à sa source, dans l'Awa, alors que la France revendiquait le Tapanahony. Une deuxième sentence arbitrale du Président de la République helvétique du 1er décembre 1900, attribuant au Brésil tout le Territoire anciennement contesté, limita la Guyane, au Sud, à la rivière Oyapoc et à la chaîne des *Monts Tumuc-Humac*.

Cartographie. — Il n'existe pas de carte exacte de la colonie, aucun relevé topographique d'ensemble n'ayant été fait. La carte considérée actuellement comme officielle, éditée en 1917, par le service géographique des colonies, est une compilation, incomplète d'ailleurs, des travaux exécutés, d'après des relevés partiels de régions déterminées, par des géomètres, tels que *Pichevin*, le capitaine du génie *Resfroigney*, avec des références aux travaux anciens des *J. B. Leblond*, *Crevaux*, *Coudreau*, etc.

Souvent il fut question, au Conseil général, de faire dresser la carte de la Guyane par la voie aérienne. Un crédit assez important a été voté en 1920 à cet effet et une partie de la somme versée à la Compagnie des transports aériens guyanais, qui est tombée ensuite en faillite ou en déconfiture.

Des officiers spéciaux du service géographique viennent d'arriver dans la colonie, pour le compte du Territoire de l'Inini, qui vont incessamment entreprendre ce travail de cartographie, attendu depuis si longtemps et dont l'utilité est incontestable.

Superficie. — On s'accorde d'une façon générale à donner à la Guyane Française une superficie de 80.000 kilomètres carrés. Elle a la forme triangulaire, le sommet étant supposé au Sud, aux *Monts Tumuc-Humac* ; et les trois côtés formés par les fleuves Maroni et Oyapoc et par la côte, sur l'Atlantique, au Nord et à l'Est.

2. — LE VOYAGE DE FRANCE A CAYENNE

LA MER — LES COTES

Après avoir lu l'histoire de sa colonisation, parcouru des yeux sa cartographie dans les livres et atlas, et s'être rendu compte à peu près de sa position dans le monde, il faut maintenant aller faire connaissance avec cette terre mystérieuse, au nom tapageur — Cayenne, -- si l'on veut en avoir une impression personnelle et nette, au lieu de s'en tenir aux fables, aux boniments des fantaisistes et des dénigreur professionnels.

Le voyage, autrefois, de France aux Antilles comme à l'Amérique du Nord et du Sud, s'effectuait par les navires à voiles, --- galions, galiotes, pataches, frégates, bricks et goélettes, -- et la durée en était imprévisible, -- de 30 ou 45 jours à trois mois, -- étant sous la dépendance d'abord des vents et des courants marins, puis de la distance à parcourir.

C'est ainsi, à la voile et au gouvernail tenu à la main, que les *Conquistadores*, si chers au poète José-Maria de Hérédia, sont allés à la découverte, à la conquête du Nouveau-monde :

Et les vents alizés inclinaient leurs antennes

Aux bords mystérieux du Monde Occidental....

La première particularité, en abordant les côtes américaines, de l'Amazone à l'Orénoque, qui s'offrit à l'observation des navigateurs et des voyageurs, c'est que « le navire arrive à terre avant le pilote » : pittoresque expression, employée pour la première fois par l'officier de marine Gallard de Terraube, en l'an VIII, pour caractériser les bas-fonds de cette vaste région, à de très grandes distances des rivages maritimes.

C'est là une des causes des difficultés et du danger de la navigation dans ces parages, surtout par voiliers, dont la direction n'est pas aussi facile que celle des bateaux à vapeur modernes.

PLANTEURS!...

Utilisez les engrais résultant des dernières mises au point agronomiques et des plus récents perfectionnements de l'industrie.

LES ENGRAIS P.E.C.

P.E.C.

GRAND-COURONNE (SEINE-IN²)



CONCENTRÉS

ÉQUILIBRÉS

ACTIFS

apportent des éléments fertilisants sous des formes et des proportions scientifiquement établies :

Nitrate d'ammoniaque

Phosphate bicalcique

SELS DE POTASSE d'ALSACE :

Chlorure
de
Potassium



Sulfate
de
potasse

Ils évitent les coûteuses erreurs de fumure.

Pour vos approvisionnements adressez-vous à :

COMPTOIRS HESSE & Cie (Guyane)

MAISON F. TANON & Cie (Guyane)

M. R. ZÉNOBIE 24, Rue Lalouette CAYENNE

Pour tous renseignements agricoles, analyses de terre etc.

S'ADRESSER au :

Bureau d'Etudes sur les Engrais

Antilles et Guyane Française — à Fort-de-France (Martinique)

COMPAGNIE COMMERCIALE DES ANTILLES FRANÇAISES **F. TANON & C^{ie}**

Société Anonyme au Capital de 10.000.000 de Frs

Siège social: **CAYENNE** (Guyane Française)

SUCCURSALES:

OYAPOC - APPROUAGUE - SINNAMARY

MANA - MARONI (Guyane Française)

FORT-DE-FRANCE (Martinique)

Adresse télégraphique: **TANON CAYENNE**

Codes: A. B. C. (5me et 6me édition) — Bentley — Lieber — Natfo.

IMPORTATION

Alimentation générale - Matériaux de Construction
Quincaillerie - Pétrole - Gazoline - Huiles lubrifiantes

EXPORTATION

Or - Balata - Essence de Bois de Rose - Bois

COMMISSION-CONSIGNATION

ATELIERS pour Travaux de Forge - Tôlerie - Ajustage
Charpente et Menuiserie

Service de Remorquage et de Chalandage

AGENCES

« Assureurs Maritimes de Marseille et de Bordeaux »

« Union Assurance Society » (Assurance contre l'Incendie)

« Texas Company » (Pétrole et dérivés)

« Swift & Co » (Produits alimentaires)

AGENCES MARITIMES

« Ocean Dominion Steamship Corporation » (New-York)

« Aluminum Line » (New-Orléans)

« Sté Gle de Transports Maritimes à Vapeur » (Marseille)

AGENCE CITROEN

Guyane et Martinique

GARAGE MODERNE

Fort-de-France (Martinique)

La route maritime, suivie autrefois par les navires à voile de France à la Guyane, était une ligne imaginaire, partant d'un port de la métropole, passant par les *Canaries*, les *îles du Cap-Vert*, d'où les vents alizés régnant presque toute l'année dans ces parages, de l'Est à l'Ouest, les portaient naturellement vers la côte Occidentale d'Amérique du Sud.

Les capitaines de navires prenaient soin de se diriger d'abord vers l'embouchure du fleuve des Amazones, afin de relever le *Cap du Nord*, qui leur servait de point de repère, en ne perdant presque pas le littoral, pour aller ensuite relever le *Cap d'Orange*, d'où ils se rendaient facilement au port de Cayenne, à l'aide des instructions nautiques, alors bien sommaires, qu'ils avaient pu se procurer pour le voyage.

Aujourd'hui, les vapeurs n'ayant aucune préoccupation du vent, font route presque directe, quand ils ne font pas escales ailleurs ou, avec escales, en venant d'abord à l'île de Trinité, ou *Trinidad*, à Port of Spain, pour suivre ensuite la côte vers le Sud.

Le vapeur « *Loire* », de la compagnie nantaise de navigation, qui servait autrefois au transport des forçats, venait directement de France aux îles du Salut en 15 jours et d'Alger à Cayenne en 13 jours.

Le voyage ordinaire des fonctionnaires et des particuliers, par les bateaux de la Compagnie Générale Transatlantique, dure 20 jours de France à Cayenne.

La mer est presque toujours houleuse, sur toutes les côtes de la Guyane, sauf aux mois de Juin et Juillet. Les naufrages n'y sont pas rares.

Les côtes sont balisées. Les phares suivants sont régulièrement entretenus par le service des ports et rades, dépendant du service des Travaux Publics :

1^o) à l'embouchure du Maroni, *phare de la pointe de Galibis* (du côté de la Guyane Hollandaise, rive gauche) : *phare des Hattes* ou de la Pointe française (rive droite) :

2°) à l'embouchure de Mana : *phare de la pointe Isère*,

3°) à l'embouchure de Sinnamary : de 10 mille de portée,

4°) aux îles du Salut : phare de l'Île Royale de 12 mille de portée,

5°) sur le rocher de l'enfant perdu : phare de 12 milles,

6°) à l'entrée d'Oyapoc : phare de la Montangue d'Argé; 8 milles

* * *

3. — ASPECT GÉNÉRAL DU PAYS A VOL D'OISEAU

Vue à vol d'oiseau dans son ensemble, notre Guyane, de l'Atlantique aux Tumuc-Humac et de l'Oyapoc au Maroni, présente la forme d'un vaste cœur et une configuration tripartite, se décomposant d'abord, en *une zone littorale basse*, en partie noyée aux heures de la marée, puis *en deux étages de chaînes de montagnes*, dirigées de l'Est à l'ouest d'une façon générale, de hauteur différente, dont une série de contreforts au milieu et un véritable mûr dominant tout le reste, et constitué par les Monts *Tumuc-Humac*. Un réseau fluvial prodigieusement varié simule les tentacules d'une pieuvre. Sa caractéristique réside dans les barrages rocheux qui en coupent les cours, par autant de biefs, qui en rendent la navigation difficile et même dangereuse à certains points. Ces barrages ont été dénommés *sauts* et peuvent présenter des dénivellations allant de 0.50 centimètres jusqu'à 7 ou 8 mètres. Ce qui oblige les voyageurs à décharger souvent les embarcations et à effectuer le portage des bagages à dos d'hommes sur les berges.

Fleuves et rivières. — Les 2 plus grands fleuves sont l'*Oyapoc* et le *Maroni*, celui-ci le plus important par la longueur. Viennent ensuite, en remontant du Sud au Nord : l'*Approuague*, le *Kaw*, dénommé

rivière par les habitants, mais qui est un véritable petit fleuve, recevant plusieurs affluents, dans l'un desquels on a trouvé du diamant, il y a quelques années de cela ; la rivière de Cayenne, également un fleuve ; le Macouria, le Kourou, le Sinnamary, dont le bassin est considéré comme le plus riche en mines d'or ; l'Iracoubo ; la Mana, qui rivalise avec Sinnamary, par la richesse de ses terres alluvionnaires en métal précieux ; enfin le Maroni.

Montagnes. — Elles sont innombrables à l'intérieur, des les premiers barrages rocheux des fleuves et rivières, où commencent de véritables chaînes, *granitiques* pour la plupart, — très rares, sur le littoral, dans ce qu'on appelle *les terres basses*.

On relève sur la côte, du Sud-Est au Nord-Ouest, les petites montagnes dont les noms suivent et dont la hauteur ne dépasse pas 150 mètres : la montagne *Brière*, à la pointe du même nom, au confluent de l'Oyapoc avec son affluent de gauche l'Ouanary ; la montagne d'Argent, une réunion de 7 collines à l'entrée du fleuve, sur un petit promontoire, où elle a l'air d'une sentinelle avancée, placée là pour signaler autrefois les caravelles portugaises, qui venaient de temps à autre tenter des coups de mains contre la colonie française ; la montagne *Coumarouma*, où une légende locale a placé le trésor des Jésuites, d'une trentaine de millions d'or, enfoui dans un caveau à 10 mètres de profondeur ; le mont *Carimaré*, entre l'Approuague et l'Oyapoc, la petite chaîne des monts d'Ouanary, dans les mêmes parages ; la longue chaîne granitique des montagnes de Kaw à Roura, comprenant au Nord la montagne *Crève-Cœur*, très rude à monter, où se trouvaient les établissements du personnel de l'ancienne propriété domaniale *La Gabrielle*, où l'on cultivait pour le Roi les épices et les aromates de l'Inde, particulièrement le *giroflier*, produisant les *clous de girofle*, si réputés autrefois et dont la colonie exportait plusieurs centaines de tonnes en 1820.

Dans l'île de Cayenne, qui fut le berceau de la colonisation, existent une quantité de monticules, dont la montagne des Tigres, la plus élevée dit-on, a servi de lieu d'habitation au sieur Adalbert de la Ravardière, en 1604 : près et aux alentours de Cayenne-ville, il y a : le *mont Tabo* ou *Tabot* ou encore *Montabo*, le Bourda, la montagne *St-Martin*, le Cabassou, les monts de Baduel, les montagnes de Matoury et dominant le bassin du *Tour de l'Île*, la chaîne des *Monts Serpent* ; les 2 *mornes de Macouria*, à Macouria ; les monts *de la Condamine*, des *Pères Jésuites*, à Kourou, *Pariacabo*, où se trouve un établissement agricole pénitentiaire ; entre Kourou et Sinnamary, *la montagne du Diable* ; après Sinnamary, le mont *Corrossony*, qui est un simple soulèvement ; en allant encore vers le Nord-Ouest les monts *d'Iracoubo*, *la montagne de Fer*.

Il faudrait plusieurs pages, pour énumérer les soulèvements de l'intérieur, aux noms plus ou moins bizarres et à la situation topographique tout à fait imprécise et même fantaisiste.

* * *

4. — CLIMATOLOGIE : L'AIR, L'EAU, LA TERRE

Le climat de la Guyane a mauvaise réputation, depuis l'expédition de Kourou et les déportations politiques de Sinnamary.

Victor de Nöuvion le défend dans les termes suivants ; « Le climat de la Guyane n'a pas exercé, sur les mortalités de Kourou et Sinnamary, plus d'influence que n'en auraient exercé les intempéries de tout autre point du globe, désert et inculte, où l'on aurait jeté les malheureux qu'on transporta sur ces plages. Tel est le jugement unanime de ceux qui ont été amenés à faire à ce sujet des recherches approfondies...

« La Guyane n'est pas le seul de nos établisse-

ments coloniaux qui ait vu tragiquement échouer de folles entreprises. Quarante ans environ avant l'expédition de Kourou, les bords du Mississipi étaient devenus le tombeau de plusieurs milliers d'insensés, que des expériences extravagantes, excitées par une *imposture politique*, y faisaient accourir de tous les points. Au bout de 5 ans, dit Raynal, il ne restait presque aucun de ces malheureux, qui s'étaient si légèrement expatriés. Leur nombre a été estimé à 40.000. A Kourou, 10.000 périrent en un an : la proportion est inférieure.... La Louisiane est connue pour un délicieux pays.»

La pleine de la Mitidja, en Algérie, dans le département d'Alger, ont été le tombeau de plusieurs milliers de colons français, décimés par le paludisme et la fièvre typhoïde, sans que ces hécatombes aient jeté la moindre suspicion sur le climat de notre belle colonie Nord-africaine ; et là où les colons autrefois, sur les premières propriétés agricoles, mouraient comme des mouches, s'élèvent aujourd'hui de nombreux et charmants villages très sains, et surtout 2 belles villes modernes : Blida et Boufarick.

L'air. — Malgré l'élévation de la température et sa constance, surtout en été, entre 25 et 38° au

maximum, l'air est à Cayenne et sur les bords de la mer aussi pur que dans les provinces méridionales de la France, s'il faut en croire une *notice statistique* publiée à Paris par le ministre de la marine et des colonies, à l'Imprimerie Royale, en 1837.

La température la plus basse qu'on ait observée, à l'intérieur sur les hauts plateaux et pendant la saison des pluies, la plus fraîche de l'année, de décembre à juillet, c'est 16 degrés, qui donnent l'impression d'un froid très humide.

Les vents dominants sont ceux venant de l'Est, qui durent les trois quarts ou même les quatre cin-

quièmes de l'année ; le vent du Nord, intermittent en période des pluies, qui constitue l'hivernage local, passe pour causer aux gens du pays un certain malaise, des courbatures, le rhumatisme, pour ceux qui y sont sujets et la fièvre.

L'eau. — L'eau courante, d'une façon générale, provenant des petits ruisseaux et des sources, nombreux dans ce pays, passe pour être excellente, légère, agréable au goût, limpide. Il n'en est pas de même des puits, creusés à main d'hommes, dont l'eau est souvent chargée d'impuretés provenant de la nature des terrains et des couches aquifères souterraines.

Il pleut énormément dans la Guyane, principalement à l'intérieur, où les inondations ne sont pas rares en hivernage, entre décembre et mai. Le pluviomètre, d'après des relevés faits à l'hôpital militaire, pendant de longues années, donne un maximum de 3 mètres 50.

Les orages, rares sur le littoral, sont assez fréquents dans l'intérieur, au mois de septembre surtout. La foudre tombe rarement à Cayenne.

Les autres phénomènes atmosphériques et météorologiques sont presque inconnus dans la région.

La terre -- Quant à la terre, elle est prodigieusement riche en humus, surtout dans la zone littorale, dans les terres basses; mais on lui reproche de manquer de chaux, d'une façon générale. En tous cas, elle produit jusqu'à trois récoltes de certains arbres et arbustes, de certaines denrées coloniales, telles que le maïs par exemple ; mais ordinairement les arbres fruitiers portent 2 fois l'an. Rares sont ceux qui ne donnent qu'une récolte annuelle.

5. — LA GÉOLOGIE ET LA MINÉRALOGIE DE LA GUYANE

Aucune des régions de ce pays n'ayant jamais fait l'objet d'études topographiques sérieuses, il était impossible, dans ces conditions, d'établir une carte géologique. Tout ce qu'on a pu faire, c'est de donner un aperçu de la nature des terres de certains bassins, sans pouvoir déterminer à quelles couches géologiques ces terres appartiennent.

J.-B. LEBLOND, naturaliste, qui a fait une carte de la colonie, qu'il a dénommé géologico-minéralogique, a plutôt signalé les affleurements minéraux, à l'intérieur comme sur les rivières. Et les références de cette carte au petit ouvrage du même auteur *Description abrégée de la Guyane*, forment plutôt une sorte de catalogue ou inventaire minéralogique de certaines régions du pays, parcourues par le naturaliste. Ces références consistent dans des lettres majuscules de l'alphabet, inscrites sur la carte, à certains points déterminés, lesquelles lettres se retrouvent dans l'ouvrage par ordre alphabétique, avec des explications appropriées. Voici quelques-unes de ces explications relatives aux minéraux trouvés dans certaines rivières :

Rivière des Rubis, où l'on trouve dans le sable des fragments de *zircon*, d'*améthyste* et de *topaze*, du *titane ferrugineux* et d'autres substances minérales. — Cailloux roulés blancs, ayant la belle eau de la *topaze* lorsqu'ils sont taillés : on les trouve dans toute la rivière de Sinnamary et sur les côtes maritimes des environs.

Grenat, *manakanite* et autres substances minérales, qui se trouvent dans le sable de la plupart des rivières, principalement dans celles de Sinnamary, Couriège (un affluent du Sinnamary) et de Mana. — *Mine de fer oxydé brun rougeâtre*, etc.

Un gisement de manganèse, qu'il dit *très considérable*, a été trouvé et repéré sur sa carte par J.-B. Leblond, sur un petit affluent rive droite de Sinnamary. Plusieurs prospections, faites sur les

indications de cette cartet à l'endroit désigné, n'ont donné aucun résultat : on n'a pas retrouvé le gisement de manganèse.

Sa mise au jour constituerait une fortune pour le pays. On peut voir avec intérêt, au Musée de Cayenne, de nombreux échantillons de pierres, métaux, minerais, qui pourraient servir à établir la minéralogie régionale; mais c'est un travail de longue haleine, qui n'a encore tenté aucun savant.

* * *

6. — LA FLORE ET LA FAUNE

Presque toutes les familles du règne végétal et du règne animal se trouvent représentées dans ce pays, merveilleusement doué par la nature.

La Flore. — Elle a été particulièrement étudiée d'abord par le naturaliste *Fusée-Aublet*, qui publia en 1775, à Londres et à Paris, en 4 volumes in quarto l'ouvrage si réputé et si souvent cité « *Histoire des plantes de la Guyane française, rangées selon la méthode sexuelle* ». Trois premiers volumes sont consacrés au texte, écrit en latin et en français, et le dernier *aux planches et figures*, gravées sur bois. Le livre se trouve à la bibliothèque de Cayenne.

On a également de *Fusée-Aublet* le récit d'un voyage effectué en 1774 sur la rivière La Comté et son affluent de gauche, la rivière des Galibis, pour aller ensuite par terre rejoindre le fleuve Sinnamary.

L'Almanach officiel et administratif de la Guyane de 1827 -- lequel Almanach devait plus tard se transformer en *Annuaire* -- a publié un inventaire des plantes utiles de la colonie, fait par le Chevalier Cadet de Gassicourt, où l'on peut trouver des données et des renseignements intéressants.

Le Dr Sagot, en 1860, a publié des études sur

les plantes de la Guyane, qu'il a réunies en volume. L'ouvrage est également à la Bibliothèque.

Eugène Bassières, ingénieur agronome, alors chef du service d'agriculture de la colonie, dans sa *Notice* destinée à l'Exposition de Paris de 1900, a consacré de nombreuses pages à la classification des familles de nos plantes ; mais c'est dans l'ouvrage du Docteur Gabriel Devez « *Les plantes utiles et les bois industriels de la Guyane*, » édité à Paris en 1932, qu'il faut se documenter sur la flore utile et les essences forestières. L'ouvrage est en vente à la librairie Emilio Gratien, rue de la Liberté, à Cayenne.

La Faune. -- Il n'est pas à notre connaissance que les animaux, si nombreux et dont quelques-uns sont spéciaux à ce pays, aient été l'objet d'études scientifiques. Mais on en lira l'inventaire, dans la même notice déjà citée d'Eugène Bassières.

L'élevage du bétail en Guyane. A propos d'animaux, il ne nous semble pas sans intérêt de rappeler que de tout temps on a fait ressortir les possibilités extraordinaires de la colonie dans l'élevage du bétail, à cause de ses nombreuses savanes.

L'ordonnateur de Lacroix, qui fut en service à Cayenne, en 1774, a rédigé un manuscrit, sous forme de *Mémoire*, adressé au Ministre de la marine et des colonies, où il donne des aperçus très intéressants sur cette question. En voici quelques extraits :

Il semble que la nature ait encore établi la Guyane pour être d'une autre manière la nourriture (1) *des îles du Vent*. Cette province est remplie, dans toute son étendue, surtout dans la partie de l'ouest, de prairies ou savanes naturelles, coupées de rivières ou ruisseaux, et parsemées de bouquets de bois, où le bétail se retire dans la grande chaleur.

M. Maillart (2), qui a senti tout l'avantage dont ces savanes pouvaient être pour établir de nombreux troupeaux

(1) Il a voulu dire le fournisseur de la nourriture.

(2) Qui a donné son nom à l'une des savanes de Macouria.

de bêtes à cornes, a employé avec le plus grand succès, les fonds dûs au Roi par les habitants, à mesure qu'ils rentraient, à jeter dans ces prairies ou savanes des bestiaux. Cette entreprise a eu tout le succès imaginable; les bestiaux sont de toute beauté et la viande qu'ils donnent est aussi belle que celle de France. De quinze à seize cents bêtes à cornes qui ont été introduites dans cette colonie, depuis 1769, le nombre en est aujourd'hui tellement augmenté qu'il y en a déjà plus de sept mille. En introduisant un millier, on peut espérer que cette colonie sera, sous peu d'années, en état d'en fournir aux îles du Vent, soit pour la boucherie, soit pour les moulins à sucre (1). On arrêtera par ce moyen une des grandes causes du commerce étranger dans nos colonies; l'argent des Antilles ne sortira pas de la main des Français; et ces îles contribueront de leur côté au prompt rétablissement de la Guyane.

Le problème ainsi posé est toujours resté le même. L'élevage du bétail, *sérieusement préconisé* et financé, serait un puissant facteur du relèvement économique de notre colonie.

* * *

7. — LE SOUS-SOL, L'OR ET L'AVENIR MINIER DE LA COLONIE

Dès la découverte du Nouveau Monde et dès la reconnaissance des côtes de la Guyane, une légende s'était accréditée, attribuant *l'existence de l'or natif à profusion*, dans cette région du continent Sud-américain.

Dès le XVI^e siècle, Martinez et Walter Raleigh, qui sont regardés comme les premiers visiteurs de la Guyane, ne s'y rendirent qu'avec l'idée d'y trouver la ville de *Manoa*, capitale de *l'ancien empire des Incas*, *El Dorado*, que l'opinion publique signalait comme le retrait du dernier des *Montezuma*. Martinez, en mourant à la Havane, soutenait même avoir pénétré jusqu'au merveilleux lac de *Parime*, où il avait recueilli ses plus précieux métaux; il perdait,

(1) Comme bêtes de somme ou de trait.

sans s'en douter, par un pareil testament, l'infortuné Raleigh (1)

« En 1790, on avait trouvé, à une demi-lieue de Cayenne (2) mêlé à du sable noir, *un sable doré qui*, après avoir été lavé et mis dans le creuset, laissa des paillettes d'or.... Le colonel Ogier de Gomband a rencontré dans l'intérieur, en 1803, un Indien portant au cou *un morceau d'or pur*, de 3 ou 4 livres... (3)

Des études et recherches effectuées depuis 40 ans, dans les manuscrits et les livres de toutes sortes, il reste l'impression très nette, pour l'auteur de ces lignes, que la découverte de l'or et son exploitation ne datent pas de 1854 ou 1855, comme voudraient l'établir les divers écrits publiés sur la matière. *C'est la révélation d'une découverte sensationnelle*, faite à l'Approuague par un colon français, M. Félix Couy, sur l'indication de l'Indien portugais *Paoline*, que l'histoire locale a notée et fixée comme le point de départ de l'industrie aurifère.

De 1855 à nos jours, l'or n'a cessé de fournir à ce pays la plus constante de ses ressources.

La colonie renferme des gisements aurifères, dont l'étendue et la richesse ne peuvent être déterminées, mais qui sont certainement considérables. Ces champs d'or, depuis 80 ans, produisent actuellement de 1.200 à 1500 kilogrammes par an, d'après les statistiques douanières, c'est-à-dire sans compter les quantités qui s'évadent en fraude à l'extérieur. Cette production, dans les bonnes années d'autrefois, s'élevait à 4.000 kilogrammes.

Les prospections des régions encore inconnues ne se faisant plus, il y a plusieurs années depuis qu'on

(1) Lequel mourut sur l'échafaud, d'ordre du Roi d'Angleterre, pour n'avoir pas tenu les promesses qu'il avait faites dans le récit de son premier voyage en Amérique.

(2) Aux pieds de la colline de Montabo, près Cayenne, où existe actuellement une carrière de roches, exploitée par le service des travaux publics.

(3) *La Guyane Française* ; son exploitation aurifère, article publié dans le *Courrier de l'Europe*, à Londres, le 24 novembre 1860.

ne fait plus de découvertes de champs d'or nouveaux.
Mais le sous-sol n'a pas dit son dernier mot.

Nous pensons, avec beaucoup d'autres de nos
concitoyens, que l'avenir de la colonie est principale-
ment lié au développemnt de l'industrie aurifère.

L. B.



LA QUESTION DE L'IMMIGRATION

Quand on étudie l'évolution des pays neufs et principalement des colonies on constate que ce sont ceux qui ont attiré chez eux des travailleurs, qui ont facilité par tous les moyens l'installation des petits colons qui ont le mieux réussi.

Ce sont, en effet, les premiers immigrants arrivés aux Etats-Unis, au Canada, en Argentine, en Australie qui ont donné le départ au développement économique, industriel et agricole de ces immenses territoires. Dans une époque plus près de nous, ce sont les petits agriculteurs venus de France, d'Espagne et d'Italie qui ont fait de l'Algérie la plus riche colonie française et à l'heure actuelle ce sont encore eux qui transforment les terres stériles du Maroc et de la Tunisie en riches vignobles et cultures maraîchères. Ce sont de pauvres Polonais, Allemands et Italiens que le Brésil a attiré chez lui avec beaucoup de frais qui ont doté les Etats de Rio de Janeiro, de São-Paulo, de Pernambouc de riches plantations.

Tous ces pays ont compris que pour mettre leurs richesses naturelles en valeur il fallait des bras pour débrousser, pour planter, creuser des canaux, construire des routes; en un mot, qu'il fallait d'abord peupler le pays si on voulait exploiter efficacement les dons que la Nature lui a si généreusement octroyés.

En Guyane toute grande entreprise, tout capitaliste le mieux intentionné se heurte inévitablement à la question insoluble de la main-d'œuvre introuvable: — C'est très bien de dire pour que la Guyane revive il faudrait y faire de grandes cultures, y exploiter intensément ses richesses aurifères, ses forêts immenses. Mais supposons qu'un jour quelques grosses sociétés se créent pour transformer la brousse en plantations pour établir de grandes exploitations forestières, pour créer de mines importantes. — Où trouvera-t-on la main-d'œuvre nécessaire à toutes ces exploitations? —

Le bagne? — Je pense qu'en Guyane tout le monde à part peut-être ceux qui en vivent — a son opinion faite sur la valeur de cette immigration forcée.

Certes, éventuellement, ces sociétés pourraient faire venir de la main-d'œuvre du dehors, mais alors que de frais supplémentaires, que d'immobilisations nouvelles devant lesquels les capitalistes les mieux intentionnés reculeront fatalement.

Non, ce qu'il faut c'est établir un courant d'immigration. C'est d'attirer ici les petits cultivateurs, les petits artisans en leur promettant et surtout en leur accordant toutes facilités d'installation, en leur donnant en main non seulement de quoi assurer leur existence mais aussi de quoi leur permettre d'obtenir par leur travail une certaine aisance, un bien-être qu'ils n'avaient pas avant, en leur accordant de petites concessions judicieusement choisies et préparées avec une coquette habitation pour que dès leur arrivée ici ils aient l'impression de ne pas avoir quitté inutilement leur pays, leur famille, leurs amis, leurs coutumes; qu'ils conçoivent dès leur installation qu'ici ils sont dans un pays jeune où l'avenir est ouvert devant eux.

Sans qu'il soit nécessaire de faire une campagne d'immigration comme par exemple le Brésil l'a faite dans le temps, sans devoir dépenser des millions en publicité, sans mettre sur pied une organisation monstrueuse on peut faire connaître aux habitants des pays environnants — Martinique, Guadeloupe, St-Lucie, Haïti, etc. — que la Guyane est ouverte à tout homme énergique et travailleur, que ceux qui sont prêts à venir tenter courageusement leur chance dans ce pays y seront non seulement bien accueillis, mais encore et surtout qu'on les aidera non pas par de vaines paroles, de promesses creuses, mais bien par des actes, des faits.

Qu'on ne dise pas qu'en attirant ici de pauvres diables qui chez eux sont incapables de gagner leur vie on ne verra débarquer que des fainéants, des propres à rien. Cela n'est pas vrai, car celui qui dépense ses derniers sous pour payer sa traversée et

celle de sa famille, qui quitte malgré tout le certain — si peut intéressant qu'il soit — pour l'incertain prouve déjà qu'il a en lui une bonne dose d'énergie, d'audace et de volonté et aussi un certain degré d'ambition, qu'il possède le désir d'améliorer sa situation. Celui qui ose risquer prouve qu'il y a en lui du ressort, qu'il est un Homme et la Guyane a besoin d'hommes, de beaucoup d'hommes. Parmi ces immigrants il y aura fatalement quelques indésirables, ils

ne seront que la petite minorité et, en tout cas, pas à comparer avec la racaille que le bague déverse ici.

En créant des centres d'immigration bien établis et organisés on augmentera non seulement la population mais on favorisera, on développera le commerce et l'industrie locale, car avec un plus grand bien-être que ces immigrants obtiendront par leur travail viendront des nouveaux besoins dont tout le monde profitera.

En 1894, G. Verschuur écrivait: « En ce qui concerne la Guyane Française, tout reste à faire pour le transformer en un pays qui rapporte. — Tant que l'immigration ne s'y portera pas, tant que les colons entreprenants n'attaqueront pas cette terre éminemment fertile, tant que la brousse ne sera pas convertie en cultures bien comprises, ce beau pays de Guyane ne se développera jamais et jouira d'une mauvaise réputation qu'il ne mérite cependant d'aucune façon ». (1)

Ce qui était vrai il y a plus de quarante ans l'est encore à l'heure actuelle.

Aussi longtemps que la Guyane restera sans colon il n'y a rien à faire, rien à entreprendre: Des hommes d'abord... le reste viendra ensuite.

G. S.

(1) G. Verschuur — Voyage aux trois Guyanes et aux Antilles — Ed. Hachette et Cie.

L'Instruction Publique en Guyane

En Guyane, les enfants reçoivent l'instruction au Collège de Cayenne et dans les Ecoles primaires élémentaires.

*
* * *

Collège de Cayenne

Le Collège est un établissement mixte ne recevant que des élèves externes et externes surveillés ; il comprend :

a) le cycle des études d'enseignement secondaire.

b) un Cours Normal d'instituteurs et d'institutrices.

Le personnel se compose d'un directeur détaché du cadre métropolitain et de 10 professeurs.

Au 31 juillet 1935 l'effectif comprenait 15 filles et 88 garçons astreints à la rétribution collégiale fixée à 300 francs pour le premier cycle et 600 francs pour le second cycle. Le Collège prépare au Brevet de Capacité Colonial correspondant au baccalauréat de l'enseignement secondaire, le dit brevet peut être échangé contre le diplôme de bachelier après avis d'une Faculté métropolitaine.

Le Cours Normal annexé au Collège prépare au Brevet supérieur. Ce cours est actuellement suivi par 19 élèves.

L'ouverture d'une section d'enseignement primaire supérieur annexée au Collège est actuellement à l'étude.

*
* * *

Enseignement Primaire

L'enseignement primaire est donné à Cayenne :

1°. — dans une école de garçons à laquelle est annexé un Cours complémentaire.

2°. -- dans une école de filles à laquelle est également annexé un Cours Complémentaire

3°. -- dans une école maternelle.

23 écoles dans les communes rurales dispensent l'enseignement primaire aux jeunes enfants.

Au 31 juillet 1935 la population scolaire des écoles primaires publiques du chef-lieu était de 1.435 élèves ; l'effectif des écoles rurales était de 878 élèves.

L'enseignement est assuré par des maîtres et maitresses pourvus du Brevet supérieur et du Certificat d'aptitude pédagogique.

Les programmes sont ceux fixés par l'arrêté ministériel de 1923 ; toutefois, quelques modifications y ont été apportées en vue de les adapter aux besoins locaux.

* *

Ecoles de l'administration pénitentiaire

Sur le territoire pénitentiaire, englobant la commune de Saint-Laurent et les centres de St-Jean et des Iles du Salut, il existe des écoles primaires élémentaires placées sous le contrôle du directeur de l'Administration Pénitentiaire.

Au 31 juillet 1935 l'effectif de ces écoles était de 210 élèves.

* *

Cours d'adultes

Les cours d'adultes comprennent tout le programme de l'enseignement primaire et reçoivent des enfants ayant dépassé l'âge scolaire.

Ces cours sont assurés à Cayenne et dans les communes rurales par des instituteurs et des institutrices.

* *

Mutualité scolaire

Depuis 1910 fonctionne à Cayenne une Société scolaire de Secours Mutuels qui a rendu d'appréciables services aux jeunes sociétaires.

Le mutualiste astreint à verser la minime cotisation annuelle de 5 frs 70 reçoit en retour, quand il est malade, des soins médicaux gratuits et une indemnité mensuelle de 30 francs. En cas de décès d'un sociétaire, la famille reçoit 100 francs pour frais funéraires.



Cours post-scolaires

La Chambre de Commerce a institué des cours de dessin industriel qui sont actuellement suivis par des ouvriers et apprentis de la ville. Des certificats de capacité leur sont délivrés à la fin de la scolarité. Des cours de sténographie fonctionnent également sous les auspices de la Chambre de Commerce et sont suivis par un grand nombre d'élèves.



Ecoles privées

Indépendamment des écoles officielles il existe en outre quelques écoles privées laïques et congréganistes soumises au contrôle du Chef du Service de l'Instruction Publique.



SERVICE de l'AGRICULTURE et d'ELEVAGE

Créé par arrêté du Gouverneur en date du 5 juillet 1906, le service de l'agriculture a connu bien des vicissitudes. Supprimé et rétabli tour a tour, il ne fonctionne normalement que depuis deux ans.

Dirigé par un ingénieur adjoint d'agriculture le service est entré actuellement dans une phase de réalisation.

Promoteur du mouvement bananier qui semble se développer normalement, le service de l'agriculture n'a pas manqué d'apporter aux planteurs toute l'aide que ceux-ci étaient en droit d'espérer.

Les premières exportations se feront au cours de l'année 1936, et amélioreront d'une manière sérieuse, notre balance commerciale. Les autres cultures fruitières ont été également encouragées, particulièrement celle de l'ananas et de l'oranger.

Le Jardin botanique est en pleine réorganisation. Le but à atteindre est de le transformer en jardin d'agrément et parc zoologique, les cultures devant plutôt être groupées sur l'ancien jardin de Baduel.

La question d'élevage, si intéressante pour le pays, a été également étudié par le service. Un nouveau règlement sur les Hattes et ménageries, entrera en vigueur d'ici peu. Il a été conçu de manière à encourager et à développer les initiatives des éleveurs.

Le service d'agriculture et d'élevage est donc appelé désormais à jouer un grand rôle dans l'économie de ce pays qui fut autrefois une de nos riches colonies agricoles.

SIGNES ABRÉVIATIFS

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS

ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR

- (G C. ✱) Grand'croix
- (G O. ✱) Grand-officier
- (C. ✱) Commandeur
- (O. ✱) Officier
- ✱ Chevalier

MÉDAILLE MILITAIRE

- Ⓜ Médaille militaire
- (C.d.G.) Croix de guerre

PALMES ACADÉMIQUES

- O. Ⓜ Officier de l'instruction publique
- Ⓜ Officier d'académie

MÉRITE AGRICOLE

- O. Ⓜ Officier du mérite agricole
- Ⓜ Chevalier du Mérite agricole

ORDRE NATIONAL DE LA MUTUALITÉ

- (M. B.) Médaille de bronze
- (M. A.) Médaille d'argent
- (M. O.) Médaille d'or
- (M.H.) Mention honorable

GOVERNEMENT DE LA GUYANE FRANÇAISE

DE MASSON DE SAINT-FÉLIX Max Charles, ✱,
Gouverneur de 2^e classe des colonies,
Gouverneur de la Guyane Française et du Territoire
de l'Inini.

CABINET DU GOUVERNEUR

(Arrêté du 30 novembre 1934)

1^{re} SECTION

Réception, ouverture, distribution de la correspondance générale. — Centralisation de la signature du Gouverneur. Enregistrement et Conservation de la correspondance intérieure et extérieure des arrêtés, décisions et circulaires Relations entre les administrations et services. — Chiffres. — Visa et légalisations de signatures. — Journal officiel. — Annuaire de la Guyane. — Récompenses et distinctions honorifiques. - Affaires diplomatiques. - Audiences - Secours.

2^e SECTION

Secrétariat du Conseil privé et greffe du conseil du Contentieux administratif.

3^e SECTION

Réception, ouverture, enregistrement de la correspondance à la signature du gouverneur. — Affaires diverses — Tribunal maritime spécial. — Autorisation de résidence des libérés.

4^e SECTION

Administration du personnel des cadres métropolitains, coloniaux et locaux (sauf les questions financières qui ressortent des attributions du bureau des finances). - Surveillance et contrôle de ce personnel. — Conservation des dossiers individuels. — Note du personnel militaire.

M. NOLÉON Albert, ✱, O. , chef de cabinet.

M^{me} KALY Marie, dactylo de 1^{re} classe.

M^{lle} GAUTHERAT Mathilde, dactylo de 3^e classe.

M^{me} LAVAUD Emilie, dactylo de 5^e classe.

- M^{me} ROMAIN Solange, dactylo auxiliaire
M. GEOFFROY Gérard, surveillant chef, détaché
au cabinet.
MM. JULIEN Télésphore, planton auxiliaire.
CANGAPIN Henri, « «
-

CHEFS d'ADMINISTRATION et de SERVICE

MM. CHAUVET Georges, C. d. G., procureur de la République, chef du service judiciaire.

VALENT Jean-Louis, ✱, directeur de l'Administration Pénitentiaire.

QUÉNARD Louis, ✱, trésorier payeur.

STÉVENEL, ✱, médecin lieutenant colonel, chef du service de santé.

PIOGER Léon, O. ~~M~~, chef du service de l'Instruction publique.

BERNUS Henri, chef du service de l'enregistrement, domaines, timbres et hypothèques.

BOFF, O. ✱, chef de bataillon, commandant d'armes de la Guyane Française.

MIRANDE-IRÉ, lieutenant, commandant le détachement de gendarmerie.

M^{gr} GOURTAY Pierre Marie, évêque, vicaire apostolique.

BARBARROUX René, vérificateur principal, chef du service des douanes.

DARNAULT Paul Henri, ingénieur principal, chef du service des travaux publics.

Le BOMIN Charles, contrôleur adjoint, chef du service des postes et téléphones

ADAM Désiré, chef du service de l'agriculture

GRÉBERT, chef du service des Eaux et Forêts.

SAINT-PRIX, chef du service Vétérinaire.

N..... directeur de l'hospice civil.

BAYONNE, typographe hors classe chef du service de l'Imprimerie du gouvernement.

CONSEIL PRIVÉ

Ce conseil, institué par ordonnance du 27 août 1828, modifié par décret du 31 octobre 1897, se compose :

- Du gouverneur, *président* ;
- Du chef de service judiciaire ;
- Du directeur de l'Administration pénitentiaire ou son délégué ;
- Du directeur de la banque de la Guyane ;
- De deux conseillers privés ;
- Du secrétaire-archiviste.

Conseillers privés :

MM. BEAUROY Roland ✱
CASTEX Louis ✱

Conseillers privés suppléants :

MM. Tècle Eugène ✱
BOUYGUES Jean-Baptiste ✱

CONSEIL du CONTENTIEUX

Le conseil, jugement en contentieux, s'adjoint deux magistrats et un commissaire du gouvernement

Magistrats désignés pour 1936

MM. HERVÉ, ✱,
JEANNE ROSE

Suppléants

MM. POUGEOL
HENRIC

Commissaire du gouvernement

M. QUINTRIE Henri, sous-chef de bureau des secrétariats généraux

Greffé du Conseil du contentieux

Le secrétaire archiviste, greffier

REPRESENTATION COLONIALE

M. Gaston MONNERVILLE, député

CONSEIL GENERAL

Le conseil général organisé par le décret du 23 décembre 1878 promulgué dans la colonie le 30 janvier 1879 était composé de 16 membres élus, il est aujourd'hui composé de 8 membres conformément au décret du 20 mai 1930

Les membres du conseil général sont nommés pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans et indéfiniment rééligibles.

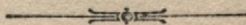
BUREAU DU CONSEIL

MM.

Albert DARNAL, ✱ président
Simon MASSÉ, vice-président
THÉODORE LOUIS, secrétaire
Jean-Baptiste VERNET, questeur

CONSEILLERS GÉNÉRAUX

Cayenne-Rémire Matoury	{ Aimé BONNETON Gustave CHARLERY ✱ Albert DARNAL ✱ Euphrasius RÉBARD
Oyapoc-Approuague et Kaw	{ Octave BELLEVUE
Roura-Tonnégrande-Mont- sinéry et Kourou	{ THÉODORE LOUIS
Sinnamary-Iracoubo	{ Jean-Baptiste VERNET
Mana	{ Simon MASSÉ



COMMISSION COLONIALE

MM

Gustave CHARLERY, ✱ président
Albert DARNAL, ✱ secrétaire
Octave BELLEVUE, membre

BUREAUX DU GOUVERNEMENT

MM. VENARD Georges, ✱ chef de bureau hors classe,
des Secrétariats généraux

NIELLY Lucien, chef de bureau de 2^e classe des
Secrétariats Généraux,

QUINTRIE LAMOTHE Henri, sous-chef de bureau
de 1^{re} classe des Secrétariats Généraux,

COMMIS PRINCIPAUX

MM. DESVIEUX Albert, ✱

QUÉVY Lucien, ✱

LOUROU Léon

PROSPÉRI Antoine

PÉRIN Georges, (M)

COMMIS DE 1^{re} CLASSE

MM. MAESTRACCI Thomas,

ACHILLE Modeste,

GAILLARD André

GUÉNIN Clément

COMMIS DE 3^{me} CLASSE

M. CLÉRY Eugène,

COMMIS AUXILIAIRE

M. CHATENAY Henri

DACTYLOGRAPHERS

M^{mes} GIPPET Alice dactylographe principale,

HERMINE Désirée, dactylographe de 2^{me} classe

M^{lle} SACCHARIN Sara, dactylographe de 4^{me} classe

DACTYLOGRAPHERS AUXILIAIRES

M^{lles} DAMIANTHE Jeanne

BAZILE-OCTUVON Andrée

OSSIAN Prudence

SIRET Léone

EUPHROSINE Jeanne

M^{lle} URSULET Andrée
COGNET George
JOFFROY Léonie,

PLANTONS

MM. TONCO Théodule, planton de 1^{re} classe.

IHLER de St-Hilaire Frédéric » »

LUCAIN Gélabert » »

M^{lle} IDA Bertrand, concierge.

ATTRIBUTIONS DES BUREAUX DU GOUVERNEMENT

PREMIER BUREAU (Administration générale
et communale).

Réception et enregistrement des pièces à l'arrivée. Expédition et transmission des pièces dans les services. Archives. Conseil général et commission coloniale. Affaires réservées.

Assistance publique. Hospitalisation. Commission de surveillance administrative de l'Hôpital-Hospice civil. Orphelinat. Maternité. Aliénés. Contagieux. Assistance médicale gratuite. Dispensaires. Hygiène.

Exercice de la Médecine et de la Pharmacie et de l'art dentaire.

Etablissements de spectacles. Cercles. Jeux et Loteries. Contrôle des films cinématographiques. Associations et réunions. Sociétés diverses.

Brevets d'invention. Machines et bateaux à vapeur. Etablissements dangereux, incommodes et insalubres. Expropriation pour cause d'utilité publique.

Prisons. Billets de visite. Commission de surveillance des prisons. Libération conditionnelle.

Permis de conduire les véhicules automobiles. Permis de port d'armes.

Questions douanières, postales, domaniales, d'enregistrement et de Timbre. Domaines privés de la colonie (Poupon, Grand Beauregard)

Elections (municipales, cantonales et législatives).

Etude et règlement de toutes les affaires communales. Administration financière des communes et des établissements de bienfaisance (budgets et comptes). Contrôle de la comptabilité communale. Caisse d'épargne. Part revenant aux communes sur l'octroi de mer et sur le produit du

budget (Répartition). Impôts communaux. (Prestation. Taxes sur les alambics. Droits d'accostage, etc.) Concession dans les bourgs.

Secours aux familles nombreuses, nécessiteuses et aux personnes âgées et infirmes.

Affaires commerciales, industrielles, agricoles

Mouvement des importations et des exportations.

Chambre de commerce. Office du commerce extérieur
Offices commerciaux,

Banque de la Guyane. Caisse d'épargne, Caisse agricole

Chambre d'agriculture, concours agricoles, concessions agricoles. Primes à la culture. Elevages. Foires' Expositions

Tourisme et propagande. Fêtes et réjouissances.

Presse. Publications. Informations diverses.

Immigration. Etrangers. Passeports. Pièces d'identité.
Naturalisation,

Statistiques démographiques et économiques. Recensement de la population.

Conseil de révision. Recensement des classes. Insoumis. Emplois réservés. Rappel d'ancienneté de services militaires attribués aux titulaires d'un emploi civil. Tribunal des Pensions. Correspondance avec le centre de réforme. Le bureau de recrutement et la suppléance légale de l'Intendance. Mobilisation. Correspondance avec le Comité colonial des Anciens Combattants et avec les Groupements ou Sociétés militaires (Union des Anciens Combattants, La Solidarité militaire, etc.) Service de l'Education physique et de la préparation militaire. Boys-Scouts. Soins médicaux et pharmaceutiques aux bénéficiaires de la loi de 1919.

MM. QUINTRIE-LAMOTHE Henri, sous-chef de bureau des Secrétariats généraux, chef du 1^{er} bureau.

DESVIEUX Albert, commis principal.

MAESTRACCI Thomas, commis de 1^{re} classe.

M^{lle} SACCHARIN Sara, dactylographe de 4^e classe, remplissant les fonctions de commis.

M^{mes} GIPPET Alice, dactylographe principale ;
HERMINE Désirée, dactylographe de 2^e cl.

M^{lles} JOFFROY Léonie, dactylographe auxiliaire.

EUPHROSINE Jeanne, dactylo. auxiliaire.

COGNET Georges, — —

DEUXIÈME BUREAU (Finances).

Réception et enregistrement des pièces à l'arrivée. Expédition et transmission des pièces et dossiers dans les services. Archives du Conseil Général et de la Commission coloniale. Affaires réservées.

Solde et accessoires de solde. Tenue des contrôles, des livrets de solde (liquidation et mandatement).

Passages. Réquisition. Feuilles de route. Ordres d'embarquement.

Ordonnancement. Livre-journal des mandats délivrés. Carnets et bordereaux d'émission. Vérification des bordereaux sommaires d'émission de paiement. Livre de comptes de dépenses.

Provisions. Transmissions. Correspondants administratifs. Services coloniaux. Curatelle. Successions vacantes. Contributions et revenus publics.

Budgets et comptes du service local. Comptabilité du service local.

Service des emprunts. Budgets et comptes d'emprunt. Comptabilité du service de l'emprunt.

Service des recettes. Emission des ordres de recettes. Etats des titres. Vérification de l'état comparatif des recettes. Centralisation des recettes. Journal des recettes.

Service des pensions. Pensions civiles et militaires. Caisse intercoloniale des retraites. Caisse locale des retraites.

MM. VENARD Georges, chef de bureau hors classe, des secrétariats généraux chef du 2^e bureau.

QUÉVY Lucien, commis principal.

LOUROU Léon, commis principal.

PROSPÉRI Antoine, « «

PÉRIN Georges « «

ACHILLE Modeste, commis de 1^{re} classe.

GAILLARD André, « «

GUÉNIN Clément. « «

M^{lle} DAMIANTHE Jeanne, auxiliaire.

BAZILE-OCTUVON Andrée, «

OSSIAN Prudence, «

SIRET Léon «

TROISIÈME BUREAU (Matériel).

Liquidation et mandatement des dépenses de matériel. Travaux et approvisionnements. Comptabilité des dépenses engagées. Commande de vivres, matières et fournitures nécessaires aux services publics. Comptabilité-matières. Adjudications, baux, marchés.

Réglementation sur les services des transports fluviaux, maritimes et terrestres. Bacs et passages.

Commissions de recettes et de paiement.

Inventaires et recolement du matériel des services publics.

Abonnements aux périodiques, journaux et autres publications. Subventions diverses.

Commandes en France sur les fonds du budget local et du budget d'Emprunt, et pour comptes des communes.

Services régis par économie.

Magasin du service local.

Emission des titres de recette.

MM. NIELLY Lucien, chef de bureau de 2^e classe des Secrétariats Généraux, chef du 3^e bureau.

CLÉRY Eugène, commis auxiliaire de 3^e classe.

CHATENAY Henri, auxiliaire.

M^{lle} URSULET Andrée «



MUNICIPALITÉS.

Après la suppression des municipalités élues de la Guyane par le décret du 12 décembre 1889, la commune de Cayenne était la seule qui fût restée régie par le décret du 15 octobre 1879 et les quelques dispositions de la loi du 5 avril 1884 en vigueur dans la colonie. Un décret du 17 décembre 1892, promulgué à la Guyane le 24 du même mois, a rétabli les communes de plein exercice, mais en réservant au Gouverneur le soin de déterminer, la commune de Cayenne exceptée, le mode de nomination des divers emplois des communes rurales.

CAYENNE (27 Conseillers Municipaux)

ADMINISTRATION MUNICIPALE

MM. Monnerville Gaston, Maire

Darnal Albert ✱ 1er adjoint

Charlery Gustave ✱ 2^e adjoint

Secrétaire de Mairie

M. Ramée Ste-Marie

Conseillers municipaux

MM.

Monnerville Gaston.

Charlery Gustave

Bellevue Octave

Quintrie-Lamothe Alexandre

Monplaisir Théodore

Jean-François Martin

Mirza Victor

Bonneton Aimée

Lédi Alexandre

Virgile Hippolyte

Victoire Léonce

Polycarpe Paul-Emile

Tiburce Emile

Saimbert Albert

Lowinski Louis

Adenet Estève

Tarinski Auguste

Saindreau Ste-Rose

Charlery Raphaël

Théolade Rodolphe

Vérin Eudoxie

Zénobie Raoul

Darnal Albert

Ruffinel Judes

Larance Emile

Kong Joseph

Trompette Abel

PERSONNEL MUNICIPAL

Mairie

- MM. Tibodo Albert, commis de Mairie, chef du bureau de l'Etat-Civil
Govindin Augustin, commis de Mairie, comptable
Troudard Alexis, commis de Mairie
M^{lle} Régina Lutétia, dactylographe

Voirie

- MM. Millienne Georges, agent voyer, chef du service des travaux
Lucile St-Hilaire, commis principal des travaux.
Weishaupt André, garde magasin, comptable.
Rémilien Joseph, surveillant de travaux.

Recette municipale

- MM. Fortin Jules, receveur municipal
Noleau Urbain, porteur de contraintes.
M^{lles} Valette Maud, caissière
Félicité Michelle, employée
Mme Eutrope Hermina, employée.
M. Richel Polydore, agent de perception des recettes aux marchés, halles, etc.

Usine électrique

- MM. Léoville Paul, directeur
Ardou René, mécanicien chef.
Charron Alphonse, mécanicien
Faubert Charles »
Lee-A-Wing Edouard, électricien.
M^{lle} Armande-Lapierre Armande, caissière.

Service d'hygiène municipale

- MM. le Dr Gippet Etienne, médecin-directeur
Vitaline Ubald, agent
Vérin Victor »

NOS BANANES

Seront vendues en France

PAR

l'Union

Bananière

DE LA

GUYANE FRANÇAISE

Siège social: à CAYENNE

Bureaux à PARIS, 50 rue François 1^{ER} (8^e)

C. NAROLLES

67, Rue Christophe Colomb

Fabricant de : **SAVONS et HUILES**

MEDAILLE d'ARGENT, Exposition Coloniale et Internationale
de Paris 1931

FOURNISSEUR DU TERRITOIRE DE L'ININI ET DU SERVICE LOCAL

FABRICANT DE :

BOISSONS GAZEUSES ET DE GLACE ALIMENTAIRE

SPECIALITÉS : { MANDARINA - SODA
 { ABRICOT - SODA

Charge d'accumulateurs d'autos et de T.S.F.

CONSTRUCTION - MODIFICATION - RÉPARATION

d'appareils de Télégraphie sans fil à ondes courtes
(Emission-Réception) et de cinéma parlant

ETABLISSEMENTS

LIMAROLA & HITIER

RÉGINA-APPRCUAGUE (Guyane Française)

Successeurs de Henri DUCHATEAU

MAISON FONDÉE EN 1906

IMPORTATION - EXPORTATION

Alimentation en tous genres

Articles pour mineurs

ACHAT D'OR ET DE BALATA

DISTILLERIE de BOIS de ROSE (3 usines)
EXPLOITATION FORESTIÈRE
toutes essences guyanaïses

SCIERIE MÉCANIQUE - DISTILLERIE AGRICOLE

RHUM des plantations « Mont d'Or »

Service médical

M. le Dr Rivièrez Maurice

Cimetière

M. Gaillot Edma, conservateur.

APPROUAGUE (12 Conseillers)

Administration municipale

MM. Lamonge Jules, maire

Berchot Robertin, 1er adjoint

Kérel Maximilien, 2^e adjoint

Secrétaire de Mairie

M. Poliard

Conseillers municipaux

MM.

Ridel Philippe

Saint-Hélène Gabriel

Lentin Marcel

Berchot Robertin

Gourgues Hubert

Kérel Maximilien

Sébast Joachim

Smock Camille

Firmano Clodomir

Néron Clémencin

Lamonge Jules

Desbordes Victor

KAW (10 conseillers)

Administration municipale

MM. Montorgueil Etienne, Maire

Domput Désir, 1er adjoint

Basilice Antoine, 2^e adjoint

Secrétaire de Mairie

L'agent de police remplit les fonctions de Secrétaire de Mairie

Conseillers municipaux

MM.

Montorgueil Etienne

Gober Léon

Basilice Antoine

Bernude Alphonse

Bureau Alexis

Léandre St-Just

Pondut Gaston

Domput Désir

Beauloi Ernest

Domput David

MACOURIA (12 conseillers)

Aministration municipale

MM. Robo Renotte, maire
Gaillot Dorville, 1er adjoint
Séraphin Féréol, 2e adjoint

Secrétaire de Mairie

L'agent de police remplit les fonctions de Secrétaire de Mairie

Conseillers municipaux

MM.

Robo Renotte	Paillé Emile
Gomme Michel	Kléber Lysis
Séraphin Féréol	Rumindas Félix
Fulconis Félix	Sanssouci Norville
Boutin Victor	Nabo Adalbert
Matillon Aristide	Gaillot Dorville

MATOURY (10 conseillers)

Administration municipale

MM. Palmot Georges, maire
Martyr Frédéric, 1er adjoint
Valère Félix, 2e adjoint

Secrétaire de Mairie

L'agent de police remplit les fonctions de Secrétaire de Mairie

Conseillers municipaux

MM.

Palmot Georges	Adonis Joseph
Afric Léon	Desflot Emile
Valère Félix	Morgan Léon
Bafau Edouard	Martyr Frédéric
Afric Camélien	Valère Jean

KOUROU (12 conseillers)

Administration municipale

MM. Canut Serjus, maire
Noma Herménégilde, 1er adjoint

Abel Azor, 2^e adjoint

Secrétaire de Mairie

M. Horth Paul

Conseillers municipaux

MM.

Azor Abel	Ringuet Théodule
Marcelin Emmanuel	Roger Elphège
Amet Edouard	Maraca St-Hubert
Modika Joseph	Papo Jean-Baptiste
Canut Serjus	Mingère Jilius
Noma Herménégilde	Bonaventure Maurice

IRACOUBO (12 conseillers)

Administration municipale

Sulbert Joseph, maire

Ronda-Sylva Justin, 1^{er} adjoint

St-Julien Frédéric, 2^e adjoint

Secrétaire de Mairie

L'agent de police remplit les fonctions de Secrétaire de Mairie

Conseillers municipaux

MM.

Ronda-Sylva Justin	Phèdre Damas
Castor Alfred	Golitin Serjus
Othily Attilius	Johan Henri
St-Julien Frédéric	Zopie Charles
Sulbert Joseph	Clémence Rémy
Sophie Gaston	Amaranthe Germain

MONTSINERY (10 conseillers)

Administration municipale

MM. Théodore Louis, Maire

Luc Pelau, 1^{er} adjoint

Juniel Joseph, 2^e adjoint

Secrétaire de Mairie

L'agent de police remplit les fonctions de Secrétaire de Mairie

Conseillers municipaux

MM.

Théodore Louis	Gordius Théodore
Sépho St-Philippe	Pelau Luc
Julien Joseph	Bruno Fernand
Coësi Adrien	Jacquemon Firmin
Benzeval Noël.	Tarcy Maurice

OYAPOC (12 conseillers)

Administration municipale

MM. Gaston Arthur-Eugène, maire
Elfort Nicolas, 1er adjoint
Sébéloué Camélien, 2e adjoint

Secrétaire de Mairie

M. Mandé Dorneville O. , C. d. G.,

Conseillers municipaux

MM.

Gaston Eugène-Arthur	Gueye Devis
Elfort Nicolas	Guinguinguoin Léonel
Sébéloué Camélien	Duchène Nicolas
Pascal Athénodore	Duchène Virgile
Yseros Victor	Prépont Just
Deltoy Juin	Gabriel Jean-Baptiste

REMIRE (12 conseillers)

Administration municipale

MM. Gildon Cyprien, maire
Dinga Raoul, 1er adjoint
N.....2e adjoint

Secrétaire de Mairie

M. Bienvenu

Conseillers municipaux

MM.

Gildon Cyprien	Caristan Félix
Méthon St-Ange	Goman Maximilien
Lixef Sylvestre	Halmus Frédéric
Dinga Raoul	August Just

Lafrontière Julien
N.....

Adami Robert
Ignace Lucien

ROURA (10 conseillers

Administration municipale

MM. Aron Adraste, maire
Ladouceur Jouanet, 1er adjoint
Polony Léonel, 2e adjoint

Secrétaire de Mairie

L'agent de police remplit les fonctions de Secrétaire de Mairie

Conseillers municipaux

MM.

Thésée Emilien
Polony Léonel
Yago Edgard
Simonard Raoul
Labrador Saturnin

Yago Sextius
Florin Moise
Thélassar Félix
Aron Adraste
Ladouceur Jouanet

TONNEGRANDE (10 conseillers)

Administration municipale

MM. Madère Victor, maire
Spincer Gabriel, 1er adjoint
Madère Narcisse, 2e adjoint

Secrétaire de Mairie

L'agent de police remplit les fonctions de Secrétaire de Mairie.

Conseillers municipaux

MM.

Spincer Gabriel
Lancet Edouard
Bichonnet Thibert
Madère Narcisse
Moogin Eugène

Madère Victor
Barthélemy Emile
Bélina Tiburce
Couty Nazaire
Molinier Rollus

SINNAMARY (12 conseillers)

Administration municipale

Létard Gustave, maire

Vernet Jean-Baptiste, 1er adjoint

Larance Nonius, 2e adjoint

Le Secrétaire de Mairie

M. Clet Jean Baptiste

Conseillers municipaux

MM.

Létard Gustave

Cosset Simplicie

Magdeleine Victor

Clet Eléonel

Sophie Roland

Larance Nonius

Souvenir Frédéric

Bango Pierre

Torvic Anthère

Souris Saint-Laurent

Vernet Jean-Baptiste

Clet Norville

MANA (12 conseillers)

Administration municipale

MM. Massé Simon, maire

Black Wilfrid, 1er adjoint

Gazel Armand, 2e adjoint

Secrétaire de Mairie

M. Cléry Edgard

Conseillers municipaux

MM.

Massé Simon

Gazel Armand

Ayanne Victor

Nadiré Eliézer

Black Wilfrid

Radamonthe Joseph

Banvin Edmar

Jadford Roger

Eloi Octave

Némor Elie

Edwidge Camille

Thamar Aimé



ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL

MM. CHAUVET Georges, (C.d.G.) procureur de la République, chef du Service Judiciaire.

JAUBERT Paul, président Tribunal supérieur d'appel.

HERVÉ Emile ✱, juge.

LE ROUGE de GUERDAVID Gaston ✱, juge.

PINDARD Luc, Greffier en chef.

M^{me} ROSEMON Louise, dactylographe.

M^{lle} SAINT-HILAIRE Gabrielle, auxiliaire

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE

MM. MATHURIN Gaultier, président.

RASSENDREN Jules, juge

POUGEOL Louis, juge suppléant.

LE CAMUS Joseph, juge suppléant, substitut du procureur de la République.

MABA Hervé, juge d'instruction.

HENRIC Marcel, substitut du procureur de la République.

JOSEPH Boniface, greffier du Tribunal de Cayenne.

LAURENCE Marcellus, commis greffier de 1^{re} classe

MICHEL Clair, secrétaire de parquet de 5^e classe

BAZILE OCTUVON Raymond, commis greffier de 4^e classe.

SAINT-LOUIS Victor, commis greffier de 6^e classe

HONORIEN Adolphe, auxiliaire.

JUSTICE DE PAIX A COMPÉTENCE ÉTENDUE
DE ST-LAURENT-DU-MARONI

MM. JEANNE ROSE, juge

BELLAY Luc, commis greffier de 2^e classe.

VÉLAVE Hérold, secrétaire de parquet de 4^e cl.

JALTON Aristide, greffier.

JUGES DE PAIX

MM. GABALI de LACARDE Eugelbert, juge de paix à
Sinnamary

DELANNON Raoul, suppléant

GERMAIN Louis, juge de paix à Mana.

BARBE Jules, suppléant

SAINT-LOUIS Georges, greffier-notaire

BORDES Jules, suppléant à Approuague

N..... suppléant à Oyapoc

AVOCATS-AVOUÉS

MM. SACCHARIN Philippe, avocat-avoué.

DARNAL Albert, ✱ avocat-avoué.

SIRDER Béhary Laul, ☼ avoué.

THÉOLADE Rodolphe, avocat.

POLYCARPE Vermont, avocat.

THAMAR Maurice, avocat.

ZÉNOBIE Elie, avocat.

NOTAIRES

MM. PRÉVOT. Ernest

VAUTOR Achille, O. ☼

COURTIER DE COMMERCE ET MARITIME

BERLAND Jean-Marie, ✱

HUISSIERS

CAYENNE

SATINÉ Ferdinand.

CHASSOL Paulin.

LISTE des assesseurs pour l'année judiciaire 1936.

TITULAIRES

Adenet Estève, 54 ans, bijoutier.
Andrivon Emmanuel, 55 ans, propriétaire.
Baculard Hippolyte, 56 ans, pharmacien.
Cognet Antonin, 57 ans, retraité.
Chambaud Samuel, 44 ans, instituteur.
Dinga Raoul, 35 ans, commerçant.
Galliot Dorville, 54 ans, propriétaire.
Joseph Edouard, 41 ans, bijoutier.
Lédi Alexandre, 68 ans, retraité.
Larcher Isaïe, 55 ans, commerçant.
Lowinski Louis, 62 ans, commerçant.
Léo-Agnou Victor, 44 ans, commerçant.
Lucile Saint-Hilaire, 58 ans, employé de mairie
Quintrie-Lamothe Alexandre, 35 ans, commerçant.
Ruffinel Judes, 39 ans, entrepreneur.
Renauva Théodore, 58 ans, retraité.
Sarragot Fernand, 62 ans, entrepreneur.
Sophie Ulrich, 54 ans, instituteur.
Tarinski Auguste, 43 ans, charron.
Vincent Jean, 53 ans, retraité.

SUPPLÉANTS

Clé Charles, 34 ans, commerçant.
Dusserre Telmont Victor, 45 ans, contre-maître
au jardin d'essai.
Canut Serjono, 55 ans, charpentier.
Glennie Victor, 44 ans, industriel.
Iqui Joseph, 57 ans, retraité.
Larance Emile, 32 ans, entrepreneur.
Tiburce Emile, 55 ans, maître-cordonnier.
Marbot Gustave, 63 ans, mécanicien.
Tanon Raoul, 32 ans, employé de commerce.
Ichoung Thoé Germain, 37 ans, mécanicien.

SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COLLÈGE DE CAYENNE

PIOGER Léon, , directeur de Collège, chef de service de l'instruction publique

HERMINE Gaëtan, O. , secrétaire du Collège de Cayenne.

SOPHIE Ulrich, O. , surveillant général.

PROFESSEURS

M^{lles}: BARBIER Marie-Louise.

DERBÈS Carmen.

De GANTES Jeanne

LUCAS Marguerite.

MM. DIMBOUR Antoine.

KAPEL Paul.

LAURIN Pierre.

PUYO Roger.

M^{lle} SAINTE-CLAIRE Rachel, institutrice détachée
au Cours normal.

REPETITEURS ET SURVEILLANTS

MM. CHAMBAUD Samuel, instituteur détaché.

GAUMONT Edouard, répétiteur.

OTHILY Luc, «

M^{me} GAUMONT Josèphe, «

ÉCOLES COMMUNALES PUBLIQUES

CAYENNE

GARÇONS

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

MM. LABORIEUX Théodule, O. , directeur

BARTHÉLEMI René, , adjoint.

CLÉOMÈNE Julien, «

DÉDÉ Auguste, «

HORTH Auguste, «

MM. JACARIA Hilaire, 	«
JOSÉPHINE Max,	«
LONY Jacques,	«
LOUIS-SERVAIS Georges,	«
LÉONCO Dorvile, 	«
PATIENT Jules,	«
REMOUX Edouard,	«
STANISLAS François,	«
BELLONY Emmanuel,	«
ZÉNON Emile,	«
M ^{mes} FORTUNÉ Alice,	adjointe
GOUDET Irène,	«
THIEBLEMONT Elisa	«

MANA

MM. LADOUÉZO Théodore, directeur.
CAMAN Edouard, adjoint.

SINNAMARY

MM. VERDEROSA Constantin, directeur.
MASSÉ Daniel, adjoint.

IRACOUBO

M. N.....

MALMANOURY

M. LOUIS-SILVESTRE Ferdinand, instituteur.

COROSSONY

M. LUC Yves, instituteur

KOUROU

M. LUCILE Roland, instituteur.

MONTJOLY

M. SARCELLE Paul, instituteur.

APPROUAGUE (*Régina*)

M. LONY Raoul, instituteur.

FILLES

CAYENNE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

M^{mes} STANISLAS Alexandrine, , directrice.
BAZILE-OCTUVON Rolande, adjointe.

M ^{me} CHANCE Georgina,	adjointes
FRANÇOIS Eva,	»
GILDON Marie,	»
LAGRANDEUR Lisia,	»
ST-LOUIS, Aimée	»
THALY Charlotte,	»
VOISIN Edith,	»
TOULOUSE Firma,	»
CLÉRY Bertha,	»
DORÉ Nelly,	»
ROBO Lydie,	»
PATIENT Solange,	»
LUBIN Marie-Louise,	»

ÉCOLE MATERNELLE

M ^{mes} HORTH Joséphine,  , directrice.	
VERBOIS Alicia	adjointe
NIÉNAT Joséphine	»
HONORÉ Annette	»
DAMIANTHE Julia	»

SINNAMARY

M ^{mes} STE-CLAIRE Marthe, directrice	
BERLAND Claudine, adjointe	
HILARIC Jeanne	»

IRACOUBO

M ^{me} BARTHELEMI Léone, institutrice.	
---	--

MANA

M ^{lle} MAZA Angèle, institutrice.	
---	--

KOUROU (*Ecole mixte*)

M ^{lle} CLÉRY Edith, institutrice.	
---	--

KOUROU

M ^{me} LUCILE Alfrédine, institutrice.	
---	--

MACOURIA (bourg *Ecole mixte*)

M ^{lle} THALY Pauline, institutrice	
--	--

MACOURIA (7^e k^m *Ecole mixte*)

M ^{me} CABÉRIA Cornélie, institutrice	
--	--

MONTJOLY

M ^{me} VOLMAR Léodate, institutrice	
--	--

RÉMIRE (*Ecole mixte*)

M^{me} ROUMI Rachel, institutrice

OYAPOC (*Ecole mixte*)

M^{lle} BACCARAT Victoria, institutrice

MONT SINÉRY (*Ecole mixte*)

M^{lle} BEAUSITE Auxence, institutrice

TONNÉGRANDE (*Ecole mixte*)

M^{lle} LÉANDRE Pauline, institutrice

APPROUAGUE (Régina)

M^{lle} BASILE-OCTUVON Mirette, institutrice

GUISANBOURG (*Ecole mixte*)

M^{me} LOUISE Iridis, institutrice

MATOURY (*Ecole mixte*)

M^{me} FRÉDÉRIC Angèle, institutrice

MALMANOURY

M^{lle} DÉDÉ Nelly, institutrice

TROU-POISSON (*Ecole mixte*)

M^{lle} GOINET Eunice, institutrice.

Conseil de l'Enseignement Primaire

Le chef du Service de l'Instruction Publique est assisté d'un conseil de l'enseignement primaire composé ainsi qu'il suit :

1°. — Le chef du service de l'instruction publique, président

2°. — Le chef du service de santé ;

3°. — Un conseiller à la Cour d'Appel désigné pour trois ans par le Gouverneur ;

4°. — Deux conseillers généraux désignés par le Conseil général ;

5°. — Le chef du service des travaux publics ;

6°. — Le Maire de Cayenne ;

7°. — Un professeur du collège, pourvu du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales ;

8°. — La directrice de l'école des filles de Cayenne

9°. — Le directeur de l'école de garçons de Cayenne ;

10°. — Un instituteur et une institutrice élus par les instituteurs et les institutrices, titulaires parmi leurs collègues directeurs et directrices d'école, ou chargé d'école à une classe.

Cet instituteur et cette institutrice sont élus pour trois ans et sont rééligibles

Les pouvoirs des conseillers généraux cessent avec leur qualité de conseiller général.

Aucun membre ne peut se faire remplacer.

Liste des boursiers de la Guyane Française

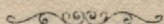
M^{lle} BRUÈRE-DAWSON Andrée, Faculté de Toulouse

M. JEAN-MARIE René, école Normale de Versailles

M. PLÉNET Armand, Institut Agricole d'Algérie (Maison Carrée)

M. VAUTOR René, Lycée St-Louis (Mathématiques spéciales)

M. VOISIN Emmanuel, Faculté des Lettres de Montpellier (Cité Universitaire).



ÉCOLES LIBRES CONGRÉGANISTES

Sœur Joseph du Saint-Esprit

Supérieure principale des Sœurs de St-Joseph de Cluny.

CAYENNE (26 Religieuses.)

Œuvres : Externat, Ecole libre, Orphelinat, Ouvroir.

MANA (11 Religieuses.)

Œuvres : Ecole, Pharmacie, Distillerie, Culture.

ACAROUANY (3 Religieuses.)

Œuvre : Léproserie.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE

(Arrêté du 17 avril 1899.)

L'arrêté du 24 décembre 1908, fixe les attributions des bureaux de l'Enregistrement.

M. BERNUS Henri: Receveur Contrôleur de 2^{me} classe de l'Enregistrement, chef du service

1er Bureau

Hypothèques. — Enregistrement. — Domaines. —
Curatelle aux successions vacantes

2me Bureau

Enregistrement — Actes judiciaires — Timbre et
Contributions directes

MM. MATHIS, Receveur Contrôleur de 2^{me} classe.

DONGAR, Surnuméraire.

BORY Auguste, vérificateur des poids & mesures

CHÉRICA Eugène, contributions

M^{mes} Veuve LAFFONT, domaine

E. ZÉNOBIE, caisse

M^{lles} VALETTE, dactylographe

ANICET, curatelle

BERLAND Francine, actes judiciaires

M. E. BAQUIÉ planton,

Conseil de curatelle

MM. Un conseiller à la Cour, président

Le procureur de la République ou l'un de ses substituts

Le chef du 1^{er} bureaux du Secrétariat général, délégué
du Secrétaire général.

A. SAINTE-CROIX & C^{IE}

NÉGOCIANT - IMPORTATEUR

CAYENNE (Guyane Française)

COMESTIBLES en GROS

MATÉRIAUX

Grand Hotel des Palmistes

Place de l'Esplanade

— CAYENNE —

Directeur-Propriétaire : Edouard LAMOTE

SALLE DE JEUX - SALON DE LECTURE - BILLARD

SALON POUR BANQUETS - TÉLÉPHONE

CHAMBRES pour voyageurs, PENSION de famille

BIERE LA MEUSE

Tirage à la pression

A. BONNETON

17, Rue Louis Blanc

CAYENNE (GUYANE FRANÇAISE)

→ * **BOIS** * ←

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
SCIERIE MÉCANIQUE

COMESTIBLES

:: Gros & Demi-Gros ::

IMPORTATIONS * EXPORTATIONS

CODES

LUGAGNE COGEF
LIEBER'S
NATIONAL FRANÇAIS (NATIO)
A.B.C. (5th EDITION)

DÉBIT AUXILIAIRE de PAPIER TIMBRÉ & TIMBRES FISCAUX

"AUX ÉLÉGANTS"

Clémencin NERON

COMMERÇANT-INDUSTRIEL

RÉGINA - APPROUAGUE

(Guyane Française)

SOIERIES - MODES

ET

NOUVEAUTÉS

CECO

TISSUS

en tous genres

COMMISSION
CONSIGNATION



IMPORTATION

des produits alimentaires

EXPORTATION

des produits coloniaux



OR, ESSENCE DE BOIS DE ROSE

Adresse Télégraphique C. NERON Régina

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES

MM. BARBARROUX René, vérificateur principal de
3^e classe, chef de service

BOUCHER Louis, contrôleur hors classe en congé

CAPRICE Albert, » »

ROSEMON Emile, commis principal de 3^e classe

FOTIUS Léon, commis de 2^e classe

FRANCIS Jules, commis principal hors classe

Commis principaux de 1^{re} classe

MM. BERGER Jean

RIMANE Félicien

M. ROSNEL Claude, commis principal de 2^e classe

M. VERNET Luc, commis principal de 3^e classe

M^{me} PÉRIN Marie, dame employée princip. de 3^e clas.

Commis de 3^e classe

MM. VERDEROSA Joseph,

STANISLAS Albany

M^{me} SOPHIE Stella Jenny, dactylographe

M^{lles} SACCHARIN Noëla, dame employée de 3^e classe

HILARIC Georges, dame employée de 4^e classe

Auxiliaires

M^{mes} CHAUVET Jeanne

M^{lles} GILBERT Pierre Eugénie

CHAUVIER Yvonne

BARTHÉLEMI Hélène

VERTAL Emilie

Brigadiers de 1^{re} classe

MM. LABONNE Stanislas,

BOURDIN Victor,

JEAN-ÉLIE Camille

M. THÉBYNE Edgard, brigadier de 2^e classe.

M. MONTPÉRAT Théodoric, sous-brigadier de 1^{re} cl.

Préposés de 1^{re} classe

MM. BEAUDI Gabriel
MONTPÉRAT Amélius
AIMAN Edouard
JOSEPH Paterné
ROSE Octave
HAASS André
DIMANCHE Maurice
BABOUL Gabriel
DOROTHÉE Lucien
LINDOR Albert
TAXILE Marius
DUCHESNE Auguste
MONÉE Gustave
LEDOUX Marcel
CLÉ Herménégilde
ROSETTE Polydore
EURYALE Léon
GOUDET Daniel
POTEAU Hubert
LOUPEC Félix
RAPHAEL Emile
ELISSÉE Luc

Préposés de 2^e classe

MM. TOUMANÉ Urbain
TARTRE Raphaël
GARCIN Ulysse
AUPRA Emmanuel
LÉANDRE Gustave
CATAYÉE Joseph
FARLOT Evilmar
FARLOT Ejulibert
ROBERT Paul
JOSEPH Ernest

Préposés de 3^e classe

MM. BUREAU Léon
BAZILE-OCTUVON Félix
FÉLICITÉ Carlot
TAMBA Camille

Préposés de 4^e classe

MM. VERTAL Raphaël
NOJEAN Ernest
MONTPÉRAT Guillaume

Préposés de 5^e classe

MM. COVIS René
DONZENAC Louis
REINETTE Dominique

M. APPOLINAIRE Gustave, préposé de 6^e classe

M. ABRAHAM Louis, homme d'équipe, planton des
C. I.

Préposés auxiliaires

MM. DORÉ Lionel
SAINT-CYR Ste Claire
BABOUL Gustave
JUNIEL Hector
BARBE Maurice
BOLIVARD Yvonnec
FALAYE Fortuné
LAMASTRE Adolphe
MÉDUS Prosper

VISITEUSES

M^{mes} TROCHIMARA Elisabeth
BOUYER Emma
AUVAL Médélise
SAINTE ROSE
DAGAVILLE Fernande
COMPAS Laurence
DOROTHÉE Valentine

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

MM. THÉNÈNE Clermont, vérificateur de 1^{re} classe
MANDÉ Phocydor, commis principal de 2^e classe

Commis principaux de 3^e classe

- MM. BRACHET Gustave
NOLEAU Gabriel
TRIBORD Raymond
BENOIT Gilbert
CONSTAMPONT Emilio
VIRTOS Victor
M. LEMKI Stanislas, commis principal de 4^e classe
M. PRÉPONT Gabriel, commis de 1^{re} classe

Commis auxiliaires

- MM. PANÉLA Adrien
CASTOR Célestin
CLÉRY Victor
DELBÉ Denis
KONSTHAN Georges
M^{me} SAINT-PHLOUR Noémie
-

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

- MM. LE BOMIN Charles, (C. d. G), contrôleur-adjoint,
chef de Service
THÉMIRE Arsène, contrôleur de 1^{re} classe, rece-
veur-comptable
GOUDET Victor, commis de 2^e classe
M^{mes} Veuve LAUPÉNIÉ Léa, dame employée hors cl.,
receveuse des postes,
MARCÉ Pascaline, dame employée 2^e classe,
receveuse
M^{lles} PRÉVOT Fernande, dame employée de 1^{re} classe
THÉMIRE Georges, dame employée de 2^e classe

Dames employées de 3^e classe

- M^{lles} PRUD'HOMME Camille, receveuse (colis postaux)
ROLLUS Joséphine
M^{me} JEANNENEZ Emmeline

Dames employées de 4^e classe

- M^{me} Veuve BILON Joséphine
M^{lles} ANTIER Marcelle
MARTINET Marie-Louise
M^{lle} RÉFUGIO Irmis, dame employée 5^e classe

Dames employées de 6^e classe

- M^{lles} DÉSIR Carmen, stagiaire
THAMAR Marie-Louise, stagiaire
RENAUVA Camille, auxiliaire
M^{me} Veuve DUCLOZAN Liliane, dactylo auxiliaire
MM. LEGRAND Georges, (C. d. G.), mécanicien de
1^{re} classe
RAVIN Hermann, aide-mécanicien auxiliaire
NABO Eudore, » »
DE NEEF Albert, agent téléphoniste auxiliaire
LAUPÉNIE Raymond, agent téléph. auxiliaire
AFRIC Henri, facteur de 2^e classe
SÉRAPHIN Casimir facteur de 3^e classe
TIMMARAYAH Gaston, facteur auxiliaire
JANÉLUS Sully, » »
BRIQUET Thémire, » »
MANSEL Samuel, planton concierge auxiliaire.
IQUI Jean, manœuvre (colis postaux)

SAINT-LAURENT

- M. FÉLICIE Charles, commis principal 2^e classe,
receveur, chef de la section de T. S. F.
M^{lle} JEAN-LOUIS Adelina, dame employée de 1^{re} cl.
M^{lles} ORSINI Anna, auxiliaire
LATÉRAL Germaine, auxiliaire
M. LUCAIN Eliodore, facteur de 1^{re} classe

MANA

- M^{lle} NADIRÉ Régina, dame employée
M. KERMEL Julio, facteur de 1^{re} classe

IRACOUBO

- M. STANIS Servius, facteur de 1^{re} classe

KOUROU

M^{lle} GUILLAUME Andrée, auxiliaire

SINNAMARY

M^{me} Veuve PRÉVOT Eugénie, receveuse

M. AYMON Arthur, facteur auxiliaire

TONATE

M. GOLITIN Edgard, facteur auxiliaire

RÉMIRE

M. VALDEC Victor, ^O(M), (G. d. G.) facteur chef de
3^e classe

OYAPOC

MM. ROBINSON Charles, commis de 1^{re} classe, chef
de la station de T. S. F.

LANTIN Charles, facteur auxiliaire

APPROUAGUE-RÉGINA

M. CÉDIA Salvador, commis de 3^e classe

MAZY Carolus, facteur de 1^{re} classe

COURRIER FRANÇAIS

Départ de Saint-Nazaire tous les 30 jours.

Départ de Cayenne tous les 30 jours.

Communications postales

Par air

Le service postal par avion est assuré dans
toutes les directions une fois par semaine.

Par Mer

De Cayenne aux Iles du Salut, Mana, Saint-Laurent du Maroni et retour par vapeur deux fois par mois.

De Cayenne à Régina (Approuague) St-Georges (Oyapoc) et retour par vapeur deux fois par mois.

De Cayenne aux Iles du Salut, Kourou, Sinnamary et retour par vapeur deux fois par mois.

Par Rivière

De Cayenne à Tonnégrande deux fois par semaine.

De Cayenne à Kaw deux fois par mois.

De St-Laurent du Maroni à Mana et de St-Laurent du Maroni à la Forestière une fois par semaine

Par service Automobile

De Cayenne à Macouria, Kourou, Malmanoury, Sinnamary : Iracoubo et retour deux fois par semaine.

De Cayenne à Matoury, Rémire et Montjoly deux fois par semaine.

Pour toutes les autres destinations les communications postales ont lieu par chaloupes ou voiliers à des dates irrégulières mais à la moyenne de deux fois par mois.

TRAVAUX PUBLICS

MM. DARNAULT Paul Henri, ingénieur principal de 4^e classe, chef de service, en congé

MODOCK Adhémar, ingénieur de 3^e classe,

ROMAIN Robert, ingénieur adjoint de 3^e classe.

BLANCHE Gabriel, chef des travaux contractuel

FELDMANN Othon, » » »

EFFILIER Antoine, commis princip. de 2^e classe

CONSTANT Edward, commis de 1^{re} classe

PRÉVOT Jules, commis de 3^e classe

BILON Pierre, commis de 4^e classe stagiaire

CASTOR Joseph, commis de 4^e classe

CLOTILDE Dumerville, commis auxiliaire

HENRION Edouard, comptable

MAMBIÉ Georges, magasinier de 1^{re} classe

MM. CLÉ André, aide-magasinier

MARIEMA Emmanuel, surveillant des travaux

LANTIN Eucher, surveillant princip. de 1^{re} classe

DUFOURG Conrad, surveillant de 2^e classe

SIRDER Léon, » » » »

CHAMPAGNE Victor, surveillant de 2^e classe

CHAUVIER Robert, surveillant de 6^e classe stagiaire

AMUSANT Louis Philippe, planton auxiliaire du
Bureau des Mines

VEY Dominique, planton auxiliaire aux T. P.

DELÈME Etienne, planton concierge et garde
magasin des T. P.

ROSSELLI Camille, gardien des matières inflam-
mables

CUGNEAU Emmanuel, auxiliaire

M^{lle} MARIE-OLIVE Eldée, auxiliaire

MARBOT Gustave, chef d'équipe

PORT ET RADE

MM. MOULIN René sous-lieutenant de port, chef
du Bureau de l'Inscription maritime.

GODET Victor, auxiliaire

FÉLICIEN Bernard, pilote de 1^{re} classe

SÉJEAN Louis, pilote contractuel

ANASTASE Nicolas, pilote contractuel

LÉTON Emile, pilote, patron du remorqueur
« Guizan »

CASTEL Henri, canotier de 1^{re} classe

PINVILLE Joseph, canotier de 2^e classe

Canotiers provisoires

MM. DONDOU Gabriel

DANIEL Raphaël

CLAVEAU Grégoire

JEAN-BAPTISTE Evariste

GILBERT Edgard

PHARES, FEUX ET BALISES

- MM. THIÉBLEMONT Marceau, chef mécanicien contractuel
SAÏBOU Joseph, gardien de phare (Pointe Isère)
LÉTARD Gustave, » » (Sinnamary)
LAMA Julien, » » (Iracoubo)
CABÉRIA Adrien, guetteur de vigie
MACANTAY Raphaël, guetteur de vigie
-

POLICE DE CAYENNE

Police Générale

- MM. JEANNENEZ Edmond, commissaire de police
LAVAUD Jean, adjoint au commissaire de police
LUC Eugène, brigadier de 2^e classe
MELTÉOR Albert, brigadier de 3^e classe
Agents de 1^{re} classe

- MM. SÉPHO Eudéïce
FRANÇOIS Albert
LANCY Victorin
DE NEEF Emmanuel, agent auxiliaire

Police Municipale

- MM. JEANNENEZ Edmond, commissaire de police
FURET Louis, adjudant
SARMEZAN Prosper, brigadier
SIGER Antoine, brigadier
Agents de 1^{re} classe

- MM. AMPIGNY Louis
DIMANCHE Théodule
CATHERINE Pierre
M. PATIENT Murius, agent stagiaire
Agents auxiliaires

- MM. NONONE Herménégilde
MARMOT Valentin
CAUSSADE Joseph
PRIAN Blaise

Agents auxiliaires

- MM. RÉGIS Léon
DÉSIR Camille
PAUILLAC Rigobert
FIRZÉ Zulima
M. PHILIPPE Alexandre, planton cycliste
M. VIRTO Uldaire, planton

GARDES RURAUX

- MM. SAMINADIN Joseph, Approuague
BENTH Simplicie, Iracoubo
HENRICK Albert, Kaw
AMARANTHE Marius, Macouria
SAUVET Georges, Matoury
JEAN-LOUIS Augustin, Montsinéry
FRÉDÉRIC Gérard, Oyapoc
TURANT Silvestre, »
BIENVENU Paul, Rémire
PERRINE Joseph, »
CHALU Emilien, Roura
HENRISTAL Raphaël, Sinnamary
CAVALIER Rosal, Tonnégrande
-

PRISON DE CAYENNE

- MM. NABO Amélius, directeur-Gérant, gardien de
1^{re} classe
BERGRAVE Constant, gardien de 1^{re} classe
RUFFINEL Eugène, gardien de 2^e classe
INNOCENT Louis, gardien auxiliaire
M^{lle} PANELLE Adèle, gardienne de 3^e classe

Commission de surveillance de la prison

- MM. Le Chef du Service Judiciaire
Le Maire de Cayenne
DARNAL, conseiller général
N... conseiller municipal
N... Un magistrat (désigné par le chef du
service judiciaire

MM. N. Président du Tribunal
Le chef du 1^{er} bureau du gouverneman
Le Directeur de la Prison

SERVICE de la COLONISATION

MM. Désiré ADAM, ingénieur adjoint de 3^e classe,
chef du service

DE GRESLAN, adjoint au chef du service

Mme Marie-Joseph DUFOURNIER, dactylographe aux.

M^{lle} Irène SOUQUI, dactylographe auxiliaire

MM. Paulin STÉPHANT, comptable auxiliaire

Telmon Victor DU SERRE, agent auxiliaire chargé du Jardin d'Essais

VÉTÉRINAIRE

M. Henri SAINT-PRIX, vétérinaire adjoint de 3^e cl.
des colonies

SERVICE SANITAIRE

(Décret du 31 mars 1897)

M. TOURNIER O. ✱, médecin lieutenant-colonel des
troupes coloniales, directeur de la santé.

HOPITAL HOSPICE CIVIL

L'hôpital-hospice civil est un établissement entretenu par la colonie, où sont soignés les malades indigents, les vieillards, les infirmes et les incurables des communes, contre remboursement. Le Service local y envoie les immigrants malades, dépourvus de ressources et y entretient en partie les aliénés et les enfants assistés.

Les particuliers peuvent s'y faire traiter à leurs frais.

Un arrêté du 27 février 1909, porte règlement intérieur de cet établissement

Personnel

- MM. GIPPET Etienne, docteur en médecine,
RIVIÉREZ Maurice, docteur en médecine
N..... directeur
TALÈS Raoul, économe comptable de 2^e classe
ARRAS Charles, pharmacien de 5^e classe
MARIE-ROSE, écrivain, auxiliaire
FISSIER Félix, infirmier-major auxiliaire
M^{me} GRISNOIR Anna, sage-femme de 1^{re} classe
M^{lle} VIRGILE Emilie, surveillante de 1^{re} classe
M^{me} MERCÈS Elisca, » » »
M^{lle} HULMAN Jeanne » » 2^e »
M^{lle} DUCHANGE Herminie » » 3^e »
M^{me} BARTHÉLEMI Mathilde, » auxiliaire
M^{lle} COUPRA Providence » »
M^{me} RHÉNY Françoise » »
MM. PIERRE-ALEXANDRE René, cuisinier-chef
MÉDIUS Philistal, planton.
-

La commission de surveillance se compose de :

- MM. Le maire de Cayenne ;
Deux conseillers généraux, à la désignation du
Conseil général ;
Le chef du service de santé ;
Le chef du 1^{er} bureau des bureaux du Gouver-
nement ;
Deux habitants notables désignés par le Gou-
verneur ;
Le médecin-directeur de l'établissement ;
MM. GRATIEN Emilio, , membre
PAGÉSY Charles,
ZÉPHIR Victor, membre adjoint ;
DESVIEUX, commis principal des bureaux du
gouvernement

LEPROSERIE DE L'ACAROUANY

MM. N....., médecin directeur
HERMET Máurice, agent comptable

Infirmières

M ^{mes} DESCHAMPS	sœur Bernard
DEMEUZOIS	sœur Marcellin
DELMER	sœur St-Claire

GARDE SANITAIRE

M. MIRANDA Félix, garde sanitaire de 1^{ère} classe

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

Personnel

MM. BAYONNE Camille, agent hors classe, chef de service

FRANÇOIS Lucien, agent hors cl., sous chef

Compositeurs-typographes

MM. ALFRÉ Philémon, agent hors classe
QUINTIUS Joseph, agent de 1^{re} classe
JÉROME Edgard, » »
TIMMARAYAH Alphonse, agent de 2^e classe
VÉRIDIQUE André, agent de 3^e classe
RHÉMY Emmanuel, » »
VÉRO Victor, agent de 5^e classe
SIRDER Léo, agent de 7^e classe
MAZA Félix, apprenti
DURBANT Arsène, »
ADELSON Riffard, »
MIRZA Albert, »

Pressiers

MM. BARTHÉLEMY Gustave, agent de 4^e classe
STANISLAS Alexandre, agent de 6^e classe
MONDÉSIR Charles, apprenti
RÉQUIER Johanny, »

Relieurs

MM. AYMONT Edouard, agent hors classe
HÉLÈNE Paul, agent de 2^e classe
CÉLESTIN René, agent de 3^e classe
FLORAN Charles, agent de 4^e classe
MACANTAY Max, agent de 7^e classe
ADENET Adolphe, apprenti
VITALINE Lucien, »

DÉLÉGUÉ DU SERVICE LOCAL

(arrêté du 10 janvier 1922)

M. RIMANE Félicien, commis principal de 1^{re} classe,
chef du bureau des douanes à St-Laurent, dé-
légué et agent spécial du service local, chargé
de la tutelle administrative des tribus indigènes
de la région.

CONSEIL COLONIAL d'HYGIENE

MM. O. BELLEVUE, conseiller général
BEAUROY, ✱, conseiller privé.
Le Maire de la ville de Cayenne
Le chef du service de Santé
Le Médecin chargé de l'Institut d'Hygiène et
de Prophylaxie
Le Dr RIVIÉREZ
PAGÉSY, pharmacien
Le chef du service des Travaux publics
Le Vétérinaire du gouvernement.

COMMISSION de la LEPRE

MM. Le Maire de Cayenne ou à défaut un de ses
adjoints
Un Magistrat du parquet
Un conseiller général
Un chef du bureau des bureaux du gouver-
nement
Un délégué de la commission d'Hygiène.

COMMISSION PERMANENTE de la LEPRE

MM. Le chef du service de Santé
Deux membres du conseil général
Le Médecin-directeur de l'Institut d'Hygiène
et de Prophylaxie, secrétaire
Les Médecins civils et militaires en service en
Guyane.

MEMBRES DES COMMISSIONS SANITAIRES

1^{re} Circonscription

*Cayenne, Matoury, Roura, Tonnégrande
Montsinéry, Macouria, Iles-du Salut*

Le Maire d'une des communes comprises dans
la 1^{re} circonscription,

Le directeur du service municipal d'Hygiène
de la ville de Cayenne,

Un pharmacien major des Troupes coloniales,

Le vétérinaire du gouvernement,

Un conducteur des Travaux publics

2^e Circonscription . — Kourou

Le Maire de la commune,

L'instituteur, directeur de l'Ecole des Garçons

Le chef du camp de Kourou

Le commis des T. P. et Mines chargé de la
circonscription

3^e Circonscription

Sinnamary — Iracoubo

Le Maire de Sinnamary ou d'Iracoubo selon le
cas,

Le chef de Poste des Douanes à Sinnamary,

Le commis des T. P. chargé de la circonscrip-
tion,

L'instituteur, directeur de l'Ecole des garçons

L'infirmier aide médecin

4^e Circonscription . — Mana

Le Maire,
Le médecin de l'Assistance médicale de la commune,
Le commis des T. P. chargé de la circonscription,
L'instituteur, directeur de l'Ecole des garçons
Le chef de poste de Douanes

5^e Circonscription

St-Laurent et St-Jean du Maroni

Le commandant, Maire de St-Laurent,
Le chef du service médical de l'A. P.,
Le Procureur de la République,
Le délégué du service local
L'agent-voyer de la commune

6^e Circonscription

Oyapoc — Kaw — Approuague

Le Maire de la commune où fonctionne la Commission,
Le chef de Bureau ou de poste des Douanes,
Le commis des T. P. chargé de la circonscription,
L'instituteur, directeur de l'Ecole des garçons
L'infirmier aide-médecin

MÉDECIN DU SERVICE LOCAL

M. le docteur GIPPET Etienne, médecin civil, chargé de la visite des fonctionnaires et de la prison.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Un décret en date du 26 août 1881 a créé un bureau de bienfaisance dans la commune de Cayenne et a autorisé l'établissement éventuel des bureaux de bienfaisance dans chacune des autres communes de la colonie.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES AUX MEILLEURS PRIX

Enveloppes, Têtes de lettres, Factures
Cartes d'adresse, Circulaires
Carnets à souches, Registres, Menus
Programmes, Cartes d'invitation
Billets de naissances
Faire-part de mariage
Lettres de décès, Cartes de visite,
Affiches de tous formats
Journaux, etc., etc.

PAPETERIE-IMPRIMERIE

ÉMILIO GRATIEN

25, rue de la Liberté, 25
CAYENNE (Guyane Française)

TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ

LIBRAIRIE-PAPETERIE-JOURNAUX

Fournitures scolaires, Articles de bureau

IMPORTATION

VENTES

Correctes

LIVRAISON

Rapide

R. M. HILAIRE

39, Chaussée Sarlines, 39

CAYENNE

NOUVEAUTÉS - SOIERIES
COTONNADES — BONNETERIE
ARTICLES D'AMEUBLEMENT
PARFUMS
PHONOS - POSTES DE RADIO
PORCELAINE - VERRERIE
ARTICLES DIVERS
TOUS ARTICLES DE MENAGE

EXPORTATION

LA DEVISE
de la MAISON :
Chercher
davantage
à servir
qu'à vendre

Pour conserver, Madame,
la note indispensable à votre Elegance, tout en
dépensant moins, faites vos achats aux

GALERIES SYMPHORIEN

où vous trouverez toutes les spécialités
que la femme est accoutumée d'exiger
pour sa parure..

Si vous voulez, Messieurs, être par-
faitement habillés, si vous voulez suivre la mode

adressez-vous à la **Maison SYMPHORIEN**

magasin des plus jolies nouveautés

Elegance - Solidité. — Bien être - Gout moderne

Bas prix - Haute qualité

Le nom GALERIES SYMPHORIEN est une garantie
Ses prix sont un succès

Henri MOSBAC

Tailleur civil et militaire

Fournisseur des Services Administratifs.

Tissus de choix

de provenance directe de fabriques

Coupe et travail soigné

PRIX MODÉRÉS

6, rue de la Liberté

-- CAYENNE --

Un arrêté du 7 février 1882 a réglé le fonctionnement de la commission administrative des bureaux de bienfaisance.

Un arrêté du 11 mai 1889 a promulgué dans la colonie le décret du 5 août 1879 relatif à la nomination des membres des commissions administratives des hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance.

*Membres de la Commission administrative
du bureau de bienfaisance de Cayenne*

MM. le Maire membre de droit, président

S. SAINDREAU	{	conseillers municipaux
J. RUFFINEL		
J. M. BERLAND	{	notables
M. MARCHAND		
Z. BENJAMIN		

CHAMBRE D'AGRICULTURE

(Arrêtés des 21 août 1896 et 22 novembre 1901)

M. VALETTE Emmanuel, président

M^{me} Veuve GOSSELIN, O. , vice-présidente

MM. DEVEZ Gabriel, , O. , O. 

GRATIEN Emilio, 

SAINT-PHLOUR Maurice

SAINT-LOUIS, 

LONY Saint-Albin, 

PRÉVOT Georges

Le chef du service de la colonisation

Le chef du service vétérinaire

N...

N...

Membres de droit

Le député de la Guyane

Le directeur de la Banque

Secrétaire

M^{lle} SACCHARIN, Sarah

CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce de la Guyane Française a été créée par arrêté du gouverneur de la Colonie du 9 mai 1881 modifié par l'arrêté du 20 novembre 1934

Bureau

MM. J. M. BERLAND, ✱, C d G, Président
A. BONNETON et V. ROLLUS Vice-Présidents
R. M. HILAIRE, Secrétaire-Trésorier

Membres

MM. O. BELLEVUE	MM. L. CASTEX ✱
Ch. CLÉ	A. FANIER
E. GRATIEN ☉	J. SAINT-CLAIRE
R. THÉOLADE	V. ZÉPHIR

Membres Correspondants à : St-Laurent du Maroni

MM. M. GOUGIS	MM. Ph. LEO-AGNOU
P. ORSINI	J. P. RENAUD
A. TANON	
à Mana : M. TORVIC	
à Sinnamary : R. DELANNON	
à Kourou : A. SANITE	
à Régina : R. HITIER	
à St-Georges de l'Oyapoc : A. HILAIRE, E. Miroux	
L. BASSIÈRES ☉, ☼, Secrétaire Administratif	

Membres de droits

MM. Le Député de la Guyane
Le Directeur de la Banque de la Guyane

INSPECTION DES PHARMACIES

MM. Le chef du service de Santé
Le pharmacien-major de l'Hôpital colonial
Le médecin-directeur de l'Institut d'Hygiène

COMMISSION DES MERCURIALES

MM. RÉBARD, conseiller général
BONNETON, » »

COMMISSION DES MORUES

MM. O. BELLEVUE, conseiller général
BEAUROY, ✱, conseiller privé
Le Maire de la ville de Cayenne
Le chef du service de Santé
Le Médecin chargé de l'Institut d'Hygiène et
de Prophylaxie
Le Dr RIVIÉREZ
PAGÉSY, pharmacien
Le chef du service des Travaux publics
Le Vétérinaire du gouvernement.

BIBLIOTHÈQUE ET MUSÉE

La Bibliothèque est ouverte au public : Tous les jours même fériés, le lundi excepté, de 17 à 20 heures -- Tous les dimanches, de 8 heures à 11 heures. même lorsque ce dimanche coïncidera avec un jour férié.

Bibliothécaire : M^{me} V^{ve} QUINTRIE LAMOTHE Gabrielle.

Le musée local est ouvert tous les jeudis, dimanches de 7 heures et demie à 11 heures et les jours du courrier toute la journée.

Conservateur : M. le Dr DEVEZ ✱, O.¹, O.⁵

CAISSE D'EPARGNE

La création a été autorisée par décret du 7 décembre 1867, promulgué par arrêté du 27 février 1868, n° 127, du Gouverneur.

La Caisse est administrée gratuitement par un Conseil, composé du Maire de la Ville, président, et de 9 directeurs

Le personnel est composé d'un caissier-comptable et d'une sous-caissière

M..... caissier-comptable
M^{lle} WEISCHAUP, sous-caissière

Conseil des Directeurs

- MM. le Maire, président
FANIER, vice-président
SAINTE-CLAIRE, secrétaire général
J.-B. BOUYGUES, ✱, membre délégué du Conseil privé.
G. CHARLERY, ✱, membre délégué du Conseil municipal
O. BELLEVUE » » »
M. JEAN-FRANÇOIS » » »
A. LECANTE, membre
M. ACHILLE, »
D. LÉONÇO, »

Directeurs titulaires

- | | |
|-------------|------------------|
| MM. A. REMY | MM. Ed. HENRION, |
| L. VERNET, | J. RIMANE, |
| L. HÉDER, | C. CLÊ, |
| J. BERGER, | Ed. LYNION, |
| P. KAPEL, | |

Directeurs suppléants

- MM R. BARTHELEMY,
J.-M. BERLAND, ✱,
R. ROBO

BANQUE de la GUYANE

Direction

M. LAMER Louis, ✱, C. d. G., directeur.

Administrateurs

MM. BEAUROY Roland, ✱, ; CASTEX Louis, ✱,
FANIER Alexandre ; ZÉPHIR Victor.

Administrateurs suppléants

MM. CLÉ Charles : BONNETON Aimé

Censeurs

MM. QUINTRIE-LAMOTTE Henri, sous-chef de bureau
des secrétariats généraux des colonies, cen-
seur légal.

PRÉVOT Ernest, notaire, censeur électif

TRÉHINE Mathurin, censeur suppléant

Commissaire du Gouvernement

M. QUÉNARD Louis, ✱, C. d. G., trésorier-payeur
de la Guyane française

Personnel de la Banque de la Guyane

MM. LAMER Louis, ✱, C. d. G., directeur
FLORIDE Hermann, sous-directeur
BRIAS Ernest, caissier
LHUERRE Louis, chef comptable
HARMOIS Jules, adjoint au chef-comptable

NOT Léon employé

H. de St-QUENTIN »

M^{mes} Vve L. SANITE, dame employée

BORY »

M^{lles} BEAUSITE »

ROLLUS Agnès »

CLÉRY »

POLYCARPE »

MARILUS »

MM. POLONY Jean, planton

EUTROPE Raymond, planton-chauffeur

Succursale de Saint-Laurent-du-Maroni

M. BARTHÉLEMI Paul, chef de la Succursale
M^{me} Vve VOLMAR Léon, caissière
MM. R. AZUR, employé
BARTHÉLEMI Luc »
SABAS Michel, planton

TRÉSOR

MM. QUÉNARD Louis, ✱, C. d. G., trésorier-payeur
CHATEAU Edgard, payeur de 2^{me} classe
CIPRIANI Jean, commis principal de 2^e classe,
1^{er} fondé de pouvoirs
ALEXANDRE Raymond, commis principal de
2^e classe
TASSÉA Pierre, commis principal de 3^e classe,
2^e fondé de pouvoirs
BAYLAC Raoul, commis principal de 3^e classe,
caissier
MESNIL Roger, commis principal de 4^e classe
REBEL Alexandre, commis principal de 4^e cl.
FAURE Paul, » » »
PATERNE Léon, » » »
PINDARD Georges, commis de 1^{re} classe.

Auxiliaires

M^{mes} ARROW Enéïde, aide comptable
ELOSEL Nelly
M^{lles} WEISHAUP Renée, expéditionnaire
RANDEL Mireille
LODA Adèle, expéditionnaire
BELLINA Yvette, dactylographe
MM. VALÈRE Lucien, expéditionnaire
BIERGE Louis
MIRCOVITCH Timohire, planton concierge
TIMARAYAH Armand

SAINT-LAURENT

MM. VILO, commis principal de 1^{re} classe
préposé du Trésor

AGENTS DE LA PERCEPTION

MM. ALEXANDRE Raymond, commis principal de
2e classe du Trésor, percepteur de la recette
municipale des 1re et 2e circonscriptions
BUROTH-DAP Louis, commis caissier
MITH Guy, commis
WACAPOU Victor, commis
CONSTANTIN Martial, commis
GASQUET Amédée, porteur de contraintes auxi-
liaire

Dans les communes rurales, les fonctions de
porteurs de contraintes sont remplies par les agents
de police.

OFFICE DU TOURISME

L' « Union Guyanaise de Propagande » est un
office de tourisme et de renseignements dont les
attributions sont déterminées comme suit :

1°) traiter au moyen de conférences faites à
Cayenne ou dans les communes et d'articles insérés
dans la presse métropolitaine ou locale, des sujets
d'histoire, de géographie, de littérature, d'ethnolo-
gie, des sciences naturelles, etc., se rapportant en
général aux possessions coloniales de la France et
plus particulièrement à la Guyane ;

2°) réunir toute documentation (livres, statisti-
ques, photographies, films, etc...) appelée à intéres-
ser ou à favoriser le tourisme local et d'entrer en
contact avec les organismes touristiques métropo-
litains ou étrangers ;

3°) concentrer tous renseignements d'ordre éco-
nomique pouvant contribuer au développement
général du pays ;

4°) assurer l'organisation et le fonctionnement
d'un magasin d'exposition et de vente, destiné à
faire connaître les ressources de la colonie ;

5^o Procéder à la recherche des sites et monuments historiques, de proposer leur classement et les moyens propres à en assurer la conservation.

Sont membres titulaires de droit de l'office :

Le Président du Conseil général;

Le Maire de la ville de Cayenne;

Le Président de la Chambre de Commerce;

Le Président de la Chambre d'Agriculture;

Le Président de la Société « Les Amis du Livre »;

Le Chef du service des Travaux publics;

Le Chef du service d'Enseignement.

Les autres membres sont :

MM. BEAUROY Roland, ✱, négociant

BOUYGUES J.-B., ✱, contrôleur des Douanes
en retraite

CASTEX Louis, ✱, industriel

DEVEZ Gabriel, ✱, O. , O. , docteur en médecine.

FANIER Alexandre, directeur de la Cie de Navigation F. Tanon

KAPPEL Paul, professeur au Collège

LUBIN Samuel, professeur de musique,

RAMBAUD Frédéric, négociant

SACCHARIN Philippe, avocat-avoué

SOPHIE Ulrich, instituteur

GAILLARD André, commis de 1^{re} classe des bureaux du Gouvernement

Secrétaire-administratif

M^{me} GIPPET Alice, dactylographe hors classe

AGENT-VOYER

M. MILLIENNE Georges

SERVICE DU CULTE

CAYENNE : préfecture apostolique depuis l'année 1731 a été érigée en Vicariat en l'année 1933 par le Souverain Pontife, le pape Pie XI.

Monseigneur P. GOURTAY, né dans le diocèse de Quimper, nommé premier évêque de Cayenne, a été sacré à Quimper le 25 mars 1933 et a pris possession du Vicariat apostolique le 26 Septembre 1933.

L'Eglise Saint-Sauveur de Cayenne, devenue Cathédrale a été consacrée le 9 novembre 1934.



CLERGÉ DE LA GUYANE

PAR L'ALPHABET DE LA DROITE

A Cayenne : R.R.P.P. FORT, HUSSEAU, BARBOTIN.

A St-Laurent : p. ESNAULT ; p. LECOP

A Rémire : p. MOELO A Tonate : p. PUEL

A Sinnamary : p. LEROY A Iracoubo : p. N

A Mana : p. MAGRAS A P.I. : p. MICHEL

A Oyapoc : p. BESSAC A Régina : p. GUINARD

A Approuague : p. DIDIER A Roura : p. CHARNEAU

En congé : p. RENAULT ; p. LAMENDOUR.

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE

Le Bataillon Mixte de la Guyane, dont la Portion Centrale est à Cayenne, fait partie des Troupes du Groupe des Antilles, dont le Commandement et les Services sont à Fort-de-France (Martinique).

Colonel Commandant Supérieur des Troupes :
Colonel BOURDEAU O. ✱

Etat-Major du Bataillon

Chef de Bataillon : Commandant BOFF O. ✱

Officier-Payeur : Lieutenant GOMBAUD-SAIN-
TONGE

Officier chargé du Recrutement et Sous-Ordon-
nateur des Dépenses : Lieutenant MULLER ✱

Sous-Officier adjoint : Adjudant-Chef FREIDEL ^M

Ce Bataillon comprend deux Compagnies :

1°. -- Compagnie Mixte du Bataillon de la
Guyane.

2°. -- Compagnie de Tirailleurs Sénégalais de
l'Inini

Compagnie Mixte

Portion Centrale : Cayenne

Capitaine HUET ✱, ^M, Commandant la Com-
pagnie

Détachement de Saint-Jean

Lieutenant DE CAUNAC DE LANZAC, Commandant
le Détachement

Détachement Crique-Anguille

Sergent LANCET, Commandant le Détachement.

Compagnie de Tirailleurs Sénégalais de l'Inini

Portion Centrale : Saut Tigre

Capitaine JOURDAN, ✱, Commandant la Com-
pagnie

Détachement de Crique Anguille

Lieutenant FOURNIER, Commandant le Détachement.

Détachement de Saut Vata

Lieutenant BASSAGNAUD, Commandant le Détachement.

GENDARMERIE DE LA GUYANE

Cayenne

MM. MIRANDE-IRÉ, lieutenant commandant le Détachement

CHICORP, MM., C. D. G., adjudant comptable en congé.

CHABREFY, maréchal des logis chef, secrétaire

BAUER, MM., G. D. H., adjudant commandant les brigades, en congé

GUYONET, MM., maréchal des logis chef

BATAILLEY, MM., maréchal des logis chef

BRESSON, MM., C. D. G., gendarme

BERTRAND »

SCHOPFER »

HERVEL, »

HENRY, »

LABATUT »

LACOSTE, »

POUSTIS, »

MIQUEL »

BOISSON » en congé

ROGER, » »

TRÉPOS, » »

LALLEMAND » »

RATEL, gendarme chargé de la section des libérés

Pointe Macouria

MM. VARLET, gendarme commandant le poste

MATHELIN »

Kourou

MM. BELLOCQ, gendarme commandant le poste
DUPEYRON »

Sinnamary

MM. MIGNOT, maréchal des logis chef, commandant
la brigade

CORDONNIER gendarme
LÉOTARDI » en congé

Mana

MM. FRANÇOIS, MM.. C. D. G., gendarme
CHAGNEAU »
RENOUE, »

Saint-Laurent

MM. FAURIE, Maréchal des logis chef, commandant
la brigade

MM. LALANNE MM., gendarme
AMOUROUX, gendarme
DERIOT, »

Régina

MM. CARRERE-BORIE, gendarme commandant le poste
MIGUET »

Saint-Georges

MM. HODOUL, maréchal des logis chef, comman-
dant le poste

BIENTZ, MM., maréchal des logis
BOUÉE, gerdarme
LAVAUD, » en congé

Territoire de L'Inini

Placer P. I.

MM. RONSIN, MM., C. D. G., maréchal des logis chef
commandant le poste en congé

MOREL, MM., gendarme

ROY, MM., C. D. G., »

DESFORGES, »

Saint-Élle

HUMBERT, MM., maréchal des logis chef, commandant le poste

JOLLY, gendarme

LONGERAY » en congé

SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

CAYENNE

MM. TOURNIER, O. ✱, médecin lieutenant-colonel, chef du service de Santé, médecin-chef de l'Hôpital colonial.

AULEZY, médecin capitaine, médecin résident de l'Hôpital colonial.

BERNY, médecin capitaine, directeur de l'Institut d'hygiène.

NICOLAS, médecin lieutenant, médecin du Pénitencier de Cayenne.

KERHARO, pharmacien lieutenant, Hôpital colonial.

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

MM. BERNARDIN, ✱, médecin commandant, médecin-chef de l'Hôpital pénitentiaire.

PEU DUVALLO, médecin capitaine, Administration pénitentiaire.

PERRO, médecin capitaine, Administration pénitentiaire.

TEITGEN, médecin lieutenant, Administration pénitentiaire.

DEWWANNIEUX, pharmacien capitaine, Pharmacie de l'Administration pénitentiaire.

LE BOUDER, pharmacien lieutenant, Pharmacie de l'Hôpital pénitentiaire.

ILES DU SALUT

M. FITOUSSI, médecin capitaine, médecin de l'Administration pénitentiaire.

SAINT-JEAN-DU-MARONI

M. PLANCHARD, médecin capitaine, médecin-chef
de l'Ambulance pénitentiaire.

TERRITOIRE DE L'ININI

M. LE MINOR, médecin lieutenant, médecin-chef
du Poste du Saut-Tigre.

MÉDECINS CIVILS

CAYENNE

MM. le docteur GIPPET, Etienne Hospice civil
» RIVIÉREZ Maurice, Hospice civil
» RIVIÉREZ Etienne, Assistance médi-
cale des communes suburbaines.
» BARRAT, Assistance médicale des
communes de la route coloniale n° 1
» DEVEZ Gabriel, ✱, O. , O. , retraité.

PHARMACIENS CIVILS

CAYENNE

MM. BELBÈZE
HUMBERT
PAGÉSY

MM. BENJAMIN
MICHÉLY
BACULARD

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

M. MILLIEN

M^{lle} PAGÉSY

DENTISTES

CAYENNE

M. PACHÉCO

M. FRESLON

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Personnel organisé par les Décrets des 7 février 1912, 25 septembre 1920, 5 mars 1926, 20 août 1927, 6 juin 1928, 24 novembre 1929 et 13 mars 1933.

M. VALENT-FALANDRY Jean-Louis, ✱, MM., C. D. G.,
directeur de l'Administration pénitentiaire.

M. BERNARD Henri, ✱, sous-directeur de l'Administration pénitentiaire.

Chefs de Bureau de 1^{re} classe

MM. BOUVIER Claude, C.D.G.
SONTAG Médéric
ATTULY Etienne, ✱, ⑤.

Chefs de Bureaux de 2^{me} classe

MM. MERCIER René, ✱
FONQUERNIE Jean, MM., C. D. G.

Chef de bureau de 3^{me} classe

M. VINCENT-CUAZ, MM., C. D. G.

Chefs de bureaux de 4^{me} classe

MM. SAUVÉE Adrien, MM.
BARBÉ Marcel

Sous-Chefs de Bureau de 1^{re} classe

MM. CHARLES-SERVAIS, Mauril
LOGGER Georges, C. D. G.
DELMAS Alfred
LUCIANI Marius
LIMOUZE Lucien, MM., C. D. G.
CLÉOSTRATE Georges

Commis principaux de 1^{re} classe

MM. MARCANGÉLI Dominique
ALCIDE Joseph, MM., C. D. G.
FALCOZ Fernand, MM., C. D. G.
UBAUD Albert
SOLEILLANT Armand, MM., C. D. G.

Commis principaux de 1re classe

- MM. VIEU Justin, MM., C. D. G.
CLERGUES Fernand, MM., C. D. G.
CALENDINI Noël
RÉAUX Armand, ✱, C. D. G.
DEYZAC Henri, C. D. G.
GUILLAUME Ernest, MM., C. D. G.

Commis principaux de 2me classe

- MM. GUIOMAR Charles, MM., C. D. G.
REGIMBAUD Victor, MM., C. D. G.

Commis principal de 3me classe

- M. CARLIER Georges, MM., C. D. G.

Commis principaux de 4me classe

- MM. BERTRAND Ignace, MM., C. D. G.
DUPUIS Fernand, C. D. G.

Commis de 1re classe

- MM. DARCHE Désiré, MM., C. D. G.
GÉRARD Georges, MM., C. D. G.
TRABYS Bonaventure, MM., C. D. G.
BOUNIC Joseph, MM., C. D. G.
VALÉRY Jacques
MICHEL Jules
JAFFART Oscar
VAXELAIRE Marcel MM., C. D. G.
MASSE Alphonse
ARLIN Sadi, C. D. G.
FINOCCHI Gaston, MM., C. D. G.
PARIZE Ernest. MM.
BALASNAM Emile
GAUNTLEY William, C. D. G.
PÉRALDI Marc
JÉGOUSSE Jean
REINETTE Prosper, MM., C. D. G.
ROUSSEAU Eugène, C. D. G.
LECARPENTIER Roger, C. D. G.

Succession R. THÉOLADE Fils

CHAUSSÉE SARTINES et MALOUEY - CHAUSSÉE SARTINES
et MOLE CHRISTOPHE COLOMB et MALOUEY

CAYENNE

SUCCURSALES :

**SAINT-LAURENT-DU-MARONI, MANA,
RÉGINA (APPROUAGUE)**

ACHAT D'OR CODES: LIEBER'S A B C
IMPORTATION - EXPORTATION

AGENCES :

PAPIER MARTIN FRÈRES
UNITED STATES RUBBER EXPORT Co

"ELDORADO HOTEL"

Directeur: Paul-Émile FRÉDÉRIC

53, Rue de la Liberté — CAYENNE (Guyane Française)

Chambres très confortables pour voyageurs et au mois

Eau courante, Watter, Douche, Bain aux étages

Cuisine bourgeoise, Petit déjeuner, repas à prix fixe, à domicile, Pension

SALLE DE LECTURE AU 1^{er} ÉTAGE

GRANDE SALLE POUR NOCE, DANSE, BANQUET

BAR AMÉRICAIN, SANDWICHS, APÉRITIFS, LIQUEURS DE PREMIER CHOIX

Billards, Pingpong

TABAC, CIGARES, CIGARETTES

RADIOPHONIE

Pharmacie Léon MICHÉLY

Angle des rues Lt Goïnet et François Arago

CAYENNE (GUYANE FRANÇAISE)

PRODUITS CHIMIQUES & PHARMACEUTIQUES

PRINCIPALES SPÉCIALITÉS

MAISON DE TOUTE CONFIANCE

ENTREPRISE DE ROULAGE

Eudoxie VÉRIN

CAYENNE

SERVICE RAPIDE EN CAMIONS AUTOMOBILES

à toutes heures du jour ou de la nuit

PRIX FIXE



LIBRAIRIE - PAPETERIE

V^{ve} ANDRÉ HARMOIS

Maison fondée en 1827

COMMISSION EXPEDITION

CAYENNE (GUYANE FRANÇAISE)

ARTICLES DE PARIS

MERCERIE PARFUMERIE

ARTICLES DE DESSIN

Commis de 2^e classe

MM. ANTONIOTTI Etienne
HENNART Jules
TINQUIER Charles, MM., C. D. G.

Commis de 3^{me} classe

MM. HERBET Eugène
GALLOIS Pierre,

Conducteurs des Travaux

MM. PERRIN Anselme, conducteur principal de 1^{re}
classe
LHUERRE Camille, ✱, conducteur de 2^e classe

Commis des Travaux

MM. CAZELLES Edmond, commis de 1^{re} classe
LAFON Léonce, commis de 2^e classe
SOUBIGOU Maurice, commis de 4^e classe

Interprète

M. DJEBBARI Salah, interprète principal de 3^e cl.

Ingénieurs d'agronomie coloniale

MM. NEME Marcel, ingénieur adjoint de 1^{re} classe
des Travaux d'Agriculture des Colonies.
BAYLE Charles, ingénieur adjoint de 3^e classe
DESCRAQUES Max, ingénieur adjoint de 3^e cl.

CORPS MILITAIRE DES SURVEILLANTS

Ce corps, réorganisé par décret des 20 novembre 1867, 10 septembre 1918, 13 mars 1933 et 20 novembre 1934, a pour attribution la garde et la surveillance des condamnés transportés aux colonies. Il est placé sous l'autorité supérieure du Directeur de l'administration pénitentiaire et soumis, dans chaque établissement, aux ordres du commandant.

Surveillants principaux

- MM. Pierre Léonin, ✱,
Bergeas Omer, ✱, MM.,
Battini Jean, ✱, MM.,
Pineau Jean
Pasqualini Jean, MM.

Surveillants chef de 1^{re} classe

- MM. Marchand Victor, MM.,
Bartholi Jean-Paul-Emile, MM., C. D. G.,
Coffi Félix, MM. C. D. G.,
Elie Alexandre, C. D. G.,
Honel Etienne
Cussatlegras Antoine, MM., C. D. G.,
Saba Gontrand
Goguet Charles, MM.,
Buchon Auguste
Mannoni Antoine, C. D. G.,
Lemarchand André, MM.,
Pardini Ange, MM., C. D. G.

Surveillants chef de 2^e classe

- MM. Pagès Marcel
Xambili Joseph
Loubé Louis, MM.,
Flotat Roger
Echard Julien, C. D. G.,
Malfatti Jean, C. D. G.,
Battesti Dominique, C. D. G.,
Labarre Charles
Martineau Georges
Geoffroy Gérard
Texier Alexandre

Surveillants de 1^{re} classe

MM.

MM.

Manceau Pierre, MM.

Duffau Adolphe, MM.

Dogliotti Emile,

Graziani Ange. MM.

Henry Pierre, MM.

Pinard Emile, MM., C. D. G.

Leca F.-F. MM. C. D. G.

Rognoni Pierre

Ottomani Tobiole, MM.

Chaigneau H. MM., C. D. G.

Clémenti Paul, MM.

Le Guennec Jean

Devilléger J.-B. MM. C. D. G.

Piétri Achille

Dassié Hubert

Le Gras Louis

Sardin Léon, C. D. G.

Brandon Charles, MM.

Cyrus Louis, C. D. G.

Leca F. MM., C. D. G.

Pinelli Ange, C. D. G.

Doncarli Marc MM.

Vincent Léon, C. D. G.

Bachetti Joseph, C. D. G.

Chastrusse J. MM., C. D. G.

Marteuill François

Santoni Perrin, MM.

Giroud Georges

Poumarat E., MM. C. D. G.

Naud Roger

Genest Sylvaia, MM.

Gambotti Dominique

Gay Joseph

Estorc Jean

Detrez E. MM., C. D. G.

Lafuste Maurice, MM.

Mathieu Ignace, C. D. G.

Bourguet Marie, MM.

Finocchi M., MM. C. D. G.

Muglioni Pierre

Boutrin Victor

Lastenet Jean, MM.

Chavasse René, MM.

Poli Nonce

Simon Jean

Palus Pierre, C. D. G.

Vallecalle Pierre

Giuliani S. C. D. G.

Ollivier Léopold

Gaspari Camille

Mounier Henri

Gatineau Eugène

Macari Victor, C. D. G.

Cambotti François

Bettinelli Jean-Baptiste

Palmot Jean

Lespine-Papin Georges

Cariou Léon

Bretin Paul, C. D. G.

Gorde Alexandre

Magnan Eugène

Kerdelhué Louis

Bénigni Pierre

Pochet Cyrille

Dermonsir Marie

Le Reste Paul

Charles-François Yvanès

Moreau Gérard

Bodel Marcel

Brandamanti Charles

Bruzi Louis

Orsini Paul, C. D. G.

Andrew Louis

Arrighi Joseph

MM.

Godu Olivier
 Ganière Léonce
 Murati Sylvestre
 Barraud Raphaël, c. d. g.
 Roussel Georges
 Maldidier Marcel, c. d. g.
 Morin Jules
 Camille Roger
 Laborde Maurice
 Péretti Luc
 Burban Louis
 Tilly Joseph
 Roux Léopold, c. d. g.
 Pasquier Adrien
 Quilici Paul
 Pagni Eugène
 Chartron Th., c. d. g.
 Boyer René
 Le Meur Joseph
 Asope Christian

MM.

Nicolaï Joseph
 Muzi Dominique
 Boëgler Emile, c. d. g.
 Biondi Louis
 Le Dauphin Joachim
 Nicolas Auguste
 Le Gal Yvon
 Blache Louis, c. d. g.
 Fani Camille
 Bouchet Louis
 Baccelli Thomas
 Olivier René
 Vincent Charles Jean
 Collomp Raoul
 Huchet Henri
 Buchon Armand
 Doridant Albert
 Simon Louis
 Boccheciampe Ange

Surveillants de 2^e classe

MM.

Lematte Raoul
 Derobinson William
 Violleau Adelin
 Nau Jean
 Nicolaï Augustin
 Rouy Henri, c. d. g.
 Cargueray Victor
 Papot Roger
 Magnant Roger, MM. C. D. G.
 Barthélemy F., c. d. g.
 Naireau X., MM., c. d. g.
 Vincent Louis
 Santoni Joseph
 Agostini Ange, c. d. g.
 Muriani Mathieu, c. d. g.

MM.

Gouron Noël
 Barrazza Jean
 Bartoli Antoine
 Nicolini Emile
 Albertini Paul, c. d. g.
 Dalissier Marcel
 Roux René
 Ramon François
 Rochut Roger
 Cortési Philippe
 Billaud Joseph
 Tangre Marcel
 Daguerre Aristide
 Lhomme René
 Perrot Jean

MM.

Giacinti Mathieu
 Barron Georges
 Gesret Maurice
 Gondon Henri
 Boisseau Louis
 Courdy Alfred
 Giacometti Joseph
 Ferrand Raymond
 Bourlot Joseph
 Dorothee René
 Corleau Vincent, c. d. g.
 Falquerho Charles
 Boucherie Camille
 Vincent André
 Le Neurès Léon
 Pozzo-di-Borgo Ange
 Etti Paul
 Le Hen Joseph
 Kerlir Charles
 Moigno François
 Le Fouler Pierre
 Biaggi Mathieu
 Acquaviva David
 Guérinet William
 Duhem Henri
 Paccioni Charles
 Santoni Titus
 Senac Etienne
 Acquatella Antoine
 Albertini Don Pierre
 Casabianca Pierre
 Dessant René
 Noceto Paul
 Coratini Tadée
 Ruinet Louis
 Collomb Henri
 David Désiré
 Nicolaï Charles, c. d. g.

MM.

Laurenzi Dominique
 Castiglioni Raoul
 Rolland Louis
 Cadio Pierre
 Gagne Joseph
 Cristien Adrien
 Duraude Antonin
 Guillo Jean
 Grangnic Léon
 Contini Henri, c. d. g.
 Thomas Louis
 Le Roy Joseph
 Périnet Eugène, c. d. g.
 Bourdet Marcel
 Boucherie Marcel
 Boutaud Roger
 Le Meste Mathurin
 Viguier Maurice
 Lefèvre Edmond
 Baumann Louis
 Franceschi Antoine
 Guglielmi Antoine
 François Rémy
 Albertini Pierre
 Roy Frédéric
 Bedel Hilaire
 Colonna Aurèle
 Boeta Edouard
 Guidi Antoine
 Bartoli Toussaint
 Maréchal Camille
 Parsemain Léonard, MM.
 Rebecchi Ours
 Nuez Henri
 Autreux Victor
 Bertoncini David
 Bonneau Marcel
 Battini Marc

MM.

Kuhn Robert, C. D. G.
 Germain Albert
 Secondi Paul
 Le Discot Jean
 Antonini André
 Tilly François

MM.

Bau Marcel
 Césari Jean
 Perini Joseph
 Santoni Antoine
 Antolini Jean
 Filippini Félix

Surveillants de 3^e classe

MM.

Santini Joseph, C. D. G.
 Muracciole Doninique
 Le Meudec Jean
 Albertini Ambroise
 Courdy Guillaume
 Devauchelle Raymond
 Bardin Michel, C. D. G.
 Désir Charles
 Poupa Gabriel
 Poulangy Marie
 Lerquemain Marcel
 Nau Auguste
 Olméta Bernard
 Camilli Jean
 Boccheciampe Jean
 Niénat Justin
 Pozzo-di-Borgo Pierre
 Santoni Ange
 Pantanacce Gustave
 Convert Georges
 Balbuéno Luis
 Le Dain Joseph
 Santoni Salomon
 Pierson Léopold
 Bartoli Manéta, C. D. G., MM.
 Mondoloni Marc
 Pédibat Georges
 Voglimacci-Stéphanopoli

MM.

Lançon Henri
 Basque Pierre
 Doumeng Marcel
 Carlotti Jean
 Radil Grégoire
 Poggi Ange
 Saintemème Lucien
 Louison Gabriel, MM.
 Lastel Zéphirin, MM.
 Giorgi Pierre
 Domenger Jean
 Duvivier Henri, C. D. G.
 Labbé Albert
 Kerdelhué Eugène
 Trevidic Joseph
 Guyonvarch François
 Jaillet Gaston
 Durepaire René
 Masson Marie
 Eigner Ernest
 Bourdat Louis
 Couy Henri
 Laroze Paul
 Malmassari Joseph
 Busser Eugène
 Luciani Charles
 Clanet André
 Antona Jean-Baptiste

Montinéri Ange	Garnier Jules
Ottavy Jean	Fleury Antoine, C. D. G.
Roos Jean, C. D. G.	Leclerq Pierre
Foubert Maurice, MM.	Julienne Raymond
Debiève Albert	Rat Henri
Hedbert Aimé	Balcaen François
Martinet Gaston	Régimensi Joseph
Piéttri Antoine	Sarthe Jean
Boursignon Adrien	Pontaillier Joseph
Deduytsche Numa	Sart Octave
Michels Louis	Comby Roger
Judick Gontran, MM.	Morizur Pierre
Padovani Ignace	Momas Roger
Vincent Charles-François	Vincint-Cuaz Fernand
Buchaillard Henri	Poggi François

LISTE CHRONOLOGIQUE

De tous les gouverneurs en titre et par intérim qui se sont succédé depuis l'année 1644 jusqu'à l'année 1922.

- 1 BRETIGNY (*messire Charles Poncet, seigneur de*), possesseur du quint de toutes les terres situées aux Indes occidentales, entre les rivières des Amazones et de l'Orénoque, gouverneur et lieutenant général, pour le roi, dans lesdits pays, débarque à Cayenne le 4 mars 1644, et périt, de la main des naturels, en mai ou juin 1645.

Les colons, sans chef, abandonnent le pays ou se dispersent.

- LABORET, chef d'un détachement venu pour renforcer Bretigny, arrive en novembre, et périt aussi, de la main des Indiens, avec son monde, en déc. 1645.

La colonie entièrement abandonnée jusqu'au 21 mars 1652.

- NAVARE (*le sieur de*), sergent, expédié par les associés de la compagnie du Cap de Nord, avec un détachement, s'établit à Cépéron et s'y maintient jusqu'au 30 sept. 1652.

- 2 BRAGELONE (1) (*messire de*), un des seigneurs propriétaires du sol et intéressé dans la compagnie dite de *Terre-Ferme de l'Amérique ou France équinoxiale*, premier directeur dans la colonie, la dirige, de concert avec les autres seigneurs, jusqu'à l'abandon du pays, par suite des attaques des Indiens, le 27 déc. 1653.

La colonie sans habitants jusque dans les premiers mois de 1654.

- SPRANGER, chef d'un parti hollandais, chassé du Brésil vers la fin de 1653, s'établit sans obstacle au fort abandonné de Cépéron, et obtient, de la compagnie d'Ostende, le titre de chef de la colonie, qu'il dirige jusqu'à sa capitulation avec MM. de Tracy et de la Barre, le 15 mai 1664.

(1) Le commandement de cette expédition avait été confié, par le roi et la compagnie au marquis de Royville; mais ses coassociés l'assassinèrent dans la traversée. C'est pour cela qu'on ne le fait point figurer dans cette liste, puisqu'il ne mit point le pied à Cayenne. M. de Bragelone y figure parce qu'il était le premier des seigneurs et avait la qualité de premier directeur, mais son autorité était subordonnée à celle d'un conseil des seigneurs associés qui se trouvaient à Cayenne.

3 LA BARRE (*Antoine Lefébure, seigneur de*), fondé de la procuration générale de MM. de la compagnie de la France équinoxiale, gouverneur de Cayenne et province de Guyane, du jour de la capitulation des Hollandais jusqu'à son départ pour la Martinique, en juin 1665.

NOËL (*Antoine, escuyer, seigneur de Noël et de la Trompe-d'Or, messire de*), ci-devant mestre de camp, prend possession réelle et actuelle des terres fermes de l'Amérique, accordées par S. M. à la compagnie des Indes occidentales, et fait construire un fort à l'embouchure de la rivière de Sinnamary, dont il prend le commandement, jusqu'au 8 sept. 1665.

LÉZY (*Cyprien Lefébure, seigneur de*), gouverneur de Cayenne et province de Guyane, pour la compagnie des Indes occidentales, en l'absence de son frère, M. de la Barre, jusqu'au 23 sept. 1667.

PRISE ET RAVAGE de la colonie, le 23 septembre 1667, par les Anglais, sous les ordres du chevalier Harman, qui l'abandonne le 8 octobre 1667.

Le père MORELLET, jésuite, curé de Cayenne, réfugié dans les bois pendant l'occupation des Anglais, rallie les débris épars de la colonie et la dirige jusqu'au retour de M. de Lézy, qui avait été à Surinam, puis à la Martinique, d'où il revient en déc. 1667.

LÉZY (*Cyprien Lefébure, seigneur de*), gouverneur en l'absence de M. de la Barre, titulaire, commande jusque vers le milieu de 1668.

LA BARRE (*Antoine Lefébure, seigneur de*), conseiller du roi en ses conseils, son lieutenant général au gouvernement des îles et terre ferme de l'Amérique, fondé de la procuration générale et spéciale de MM. de la compagnie des Indes occidentales, gouverneur de Cayenne et province de Guyane jusqu'en 1670.

4 LÉZY (*Cyprien Lefébure, seigneur de*), commandant, pour le roi et la compagnie, jusqu'en 1675, prend alors le titre de gouverneur pour le Roi, jusqu'à la prise de la colonie par les Hollandais en mai 1676.

PRISE de la colonie par les Hollandais, sous les ordres de l'amiral Binkes, le 5 mai 1676.

REPRISE de la colonie, par l'amiral comte d'Estrée, le 20 décembre 1676 (1).

LÉZY (<i>Cyprien LeFebure, seigneur de</i>), gouverneur après la remise, commande jusqu'en	mars 1679.
FEROLLES (<i>Pierre-Eléonore, marquis, seigneur de la ville de</i>), lieutenant de roi, commandant, pour le roi, dans l'île de Cayenne et terre ferme de l'Amérique, jusqu'en	oct. 1684.
5 SAINTE-MARTHE (<i>le chevalier de</i>), gouverneur jusque vers le milieu de l'année	1687.
FEROLLES (<i>Pierre-Eléonore, marquis, seigneur de la ville de</i>), lieutenant de roi et commandant jusqu'à la fin de 1687 ou le milieu de	1688.
6 LA BARRE (<i>François Lefebure, chevalier, seigneur de</i>), gouverneur, pour le roi, de l'île de Cayenne et terre ferme de l'Amérique, jusqu'en	janv. 1691
7 FEROLLES (<i>Pierre-Eléonore, marquis, seigneur de la ville de</i>), gouverneur jusqu'en	1700.
D'ORVILLIERS (<i>Remi Guillouet, seigneur</i>), lieutenant de roi et commandant, en l'absence du gouverneur, jusqu'à la fin de	1701.
FEROLLES (<i>Pierre-Eléonore, marquis, seigneur de la ville de</i>), gouverneur de Cayenne et terre ferme, lieutenant général, pour S. M., des îles et terre ferme de l'Amérique, de retour, commande jusqu'à sa mort, le	5 août 1705.
RIONVILLE (<i>Antoine de Querci, chevalier, seigneur de</i>), major, commandant, pour le roi, jusqu'au	15 sep. 1706
8 D'ORVILLIERS (<i>Remi</i>), gouverneur, pour le roi, jusqu'en	juill. 1713.
GRANDVILLE (<i>Pierre de Morthon, seigneur de Lamière et de</i>), lieutenant de roi, commandant, pour le roi, jusqu'au	7 sept. 1716.

(1) Louis XIV, qui consacrait par des médailles les événements glorieux de son règne, en fit frapper une au sujet de cette reprise de Cayenne. On voit, sur cette médaille, Neptune tenant de la main droite son trident levé contre un fort et de la main gauche un étendard semé de fleurs de lis. Les mots de la légende sont *BATAVIS CESSIS*; ceux de l'exergue, *CAYENA RECUPERATA*, 1676. Cette médaille se voit à Paris, à la Monnaie des médailles, où elle se vend 3 francs (en culvre).

- 9 D'ORVILLIERS (1), fils du précédent (*Claude de Guillouet, seigneur*), capitaine de frégate, gouverneur, pour le roi, jusqu'en déc. 1720.
- LA MOTTE-AIGRON (*François, seigneur de*), lieutenant de vaisseau, major et commandant, pour le roi (*le gouverneur étant en France*), jusqu'à la fin de 1722.
- D'ORVILLIERS (*Claude, etc.*), de retour, gouverne jusqu'en sept. 1729.
- CHARANVILLE (*Michel Narschalek, sieur de*), enseigne de vaisseau, lieutenant de roi et commandant, pour S. M., jusqu'en juin 1730.
- D'ORVILLIERS (*Gilbert Guillouet, seigneur*), major, commandant, pour le roi, jusqu'au 2 août 1730.
- 10 LAMIRANDE (*Henri Dussault, seigneur de*), capitaine de frégate, gouverneur, pour le roi, jusqu'à sa mort, le 30 août 1736.
- GRENAY (*Henri de Poilvillain, baron de*), lieutenant de roi, commandant, pour S. M., jusqu'à sa mort, en déc. 1736.
- D'ORVILLIERS (*Gilbert, etc.*), major, commandant, pour S. M., jusqu'au 9 juill. 1738.
- 11 CHATEAUGUÉ (*Antoine Lemoine, écuyer, seigneur de*), gouverneur, pour le roi, depuis le 9 juillet 1738 jusqu'à son départ pour France où il jouissait toujours de son titre), qui eut lieu en juin 1743.
- 12 D'ORVILLIERS (*Gilbert*), lieutenant de roi, commande en sa qualité jusqu'au 27 novembre 1749, jour où il est reconnu gouverneur; il fait une absence en juin 1751.
- DUNEZAT (*Jean-Baptiste-Hyacinthe de Saint-Michel*), major, commande, en l'absence du gouverneur, jusqu'en mai 1752.
- D'ORVILLIERS (*Gilbert*), de retour, gouverne encore et fait une nouvelle absence en juill. 1753.

(1) Au commencement de 1715, le roi nomma à la place de gouverneur de la Guyane le chevalier de Béthume, qui se désista de cette place et ne vint pas à Cayenne. C'est pour cette raison qu'on ne l'a pas porté au nombre des gouverneurs, quoique sa nomination se trouve dans les registres de la cour supérieure.

- DUNEZAT (*Jean-Baptiste*), lieutenant de roi, commande jusqu'en avril 1757.
- D'ORVILLIERS (*Gilbert*), de retour, gouverne jusqu'à son rappel, en mai 1763.
- BÉHAGUE (*Jean-Baptiste Antoine de*), commandant en 2^e de Cayenne et province de Guyane; pour remplir ces fonctions sous M. de Turgot, nommé gouverneur, commande en chef, par *intérim*, jusqu'au 2 janv. 1764.
- FIEDMOND (*Louis-Thomas Jacau de*), commandant en chef par *intérim* et commandant particulier de la rivière de Cayenne à la frontière des Portugais, jusqu'au 22 déc. 1764.
- PRÉFONTAINE (*Bruletout de*), commandant particulier de la partie nord de la Guyane, de la rivière de Cayenne à la frontière des Hollandais, jusqu'au 22 déc. 1764.
- 13 TURGOT (*Etienne François de*) chevalier non profès de l'ordre de Malte, brigadier des armées du roi, gouverneur et lieutenant général, pour S. M., de Cayenne et province de Guyane, nommé à cet emploi depuis le commencement de 1763, n'arrive à Cayenne que le 22 décembre 1764 et part en avril 1765.
- 14 BEHAGUE (*Jean-Pierre, etc.*), commandant général, gouverneur, pour le roi, jusqu'au 28 janv. 1766.
- 15 FIEDMOND (*Louis-Théodore, etc.*) maréchal des camps et armées du roi, gouverneur jusqu'au 15 déc. 1781.
- 16 BESSNER (*Ferdinand-Alexandre, baron de*), brigadier des armées du roi, gouverneur jusqu'à sa mort, le 13 juill. 1785.
- LAVALLIÈRE (*Louis de*), colonel d'infanterie, lieutenant de roi, commandant, par *intérim*, jusqu'au 16 août 1785.
- FITZ-MAURICE (*Thomas de*), colonel du régiment de la Guadeloupe, commande en chef, par *intérim*, jusqu'au 17 mai 1787.
- 17 VILLEBOI (*Pierre-François de Mareuilh, comte de*), maréchal des camps et armées du roi, gouverneur, pour S. M. jusqu'à sa mort, le 22 oct. 1788.

- D'ALAIS (*Charles-Guillaume Vial, chevalier*) ✕ ,
major, commandant en 2^e et commandant en
chef , *par intérim* , jusqu'au 19 juin 1789.
- 18 BOURGON (*Jacques-Martin de*), colonel d'infan-
terie, gouverne jusqu'au 5 janv. 1791.
- BENOÎT (*Henri*) ✕ , major, commandant en 2^e
et commandant en chef, en l'absence du gou-
verneur, M. de Bourgon (*en France*), com-
mande jusqu'au 26 sept. 1792.
- 19 GUILLOT (*Frédéric*), commissaire civil, délégué
par l'Assemblée nationale ; en lui réside l'auto-
rité suprême, bien qu'il y ait, en même temps
que lui, un gouverneur général, M. d'Alais,
et un ordonnateur. Ce commissaire reste à
Cayenne jusqu'en mai 1793.
- 20 JEANNET-LOUDIN (*Nicolas-Georges*), commis-
saire civil, délégué par la Convention nationale,
jusqu'en nov. 1794.
- COINTET (*François-Maurice*), lieutenant-colonel,
est pourvu, par le commissaire Jeannet, partant,
de la commission de gouverneur général ; il com-
mande jusqu'en avril 1796.
- JEANNET-LOUDIN (*Nicolas-Georges*), de retour
avec titre d'agent particulier du Directoire,
reste jusqu'au 5 nov. 1798.
- 21 BURNEL (*Etienne-Laurent-Pierre*), agent par-
ticulier du Directoire, reste jusqu'en nov. 1799.
- FRANCONIE (*Etienne*), président de l'administration
départementale, agent provisoire jusqu'au 9 janv. 1800.
- 22 HUGUES (*Jean-Baptiste-Victor*) (O. ✕), agent
des consuls à son arrivée, prend, en 1804, le titre
de commissaire de l'Empereur, commandant
en chef ; il gouverne jusqu'au 12 janv. 1809.

CAPITULATION avec les Portugais et les Anglais, le 12 janvier 1809.

- 23 MARQUÈS (*Manuel*), brigadier des armées,
commandant en chef, pour le prince du Brésil ;
il fait une absence.
- 24 DA SOUZA (*Petro-Alexandrino-Pinto*), colonel
du génie, gouverneur jusqu'au retour de
M. Marquès.
- MARQUÈS (*Manuel*), de retour, gouverne jus-
qu'à la remise de la colonie aux Français, le 8 nov. 1817.

REMISE de la colonie aux Français, le 8 novembre 1817.

- 25 CARRA SAINT-CYR (*Jean-François, comte de*),
lieutenant général des armées du roi, ✱,
G. O. ✱, G. C. †, C. G. C. ††, commandant
et administrateur, pour le roi, jusqu'au 25 juill. 1819.
- 26 LAUSSAT (*Pierre-Clément, baron de*) ✱, ✱,
commandant et administrateur, pour le roi,
jusqu'au 12 mars 1823.
- 27 MILIUS (*Pierre-Bernard, baron de*) ✱, (C. ✱),
maître des requêtes, capitaine de vaisseau de
1^{re} classe, commandant et administrateur, pour
le roi, jusqu'au 26 mars 1825.
- DE MUYSARD (*Charles-Emmanuel*) ✱, commis-
saire de marine, commandant et administrateur
par intérim, pour le roi, jusqu'au 26 mars 1826.
- BURGUES DE MISSIESY (*Joseph*) ✱, ✱, capitaine
de frégate, gouverneur *par intérim* jusqu'au 15 fév. 1827.
- 28 DESAULSES DE FREYCINET (*Louis-Henri,*
baron) ✱, (C. ✱), contre-amiral, gouverneur
de la Guyane française jusqu'au 1^{er} juin 1829.
- 29 JUBELIN (*Jean-Guillaume*) ✱, (O. ✱), com-
missaire général de la marine, gouverneur de
la Guyane française, part en congé pour
France le 24 avril 1834.
- PARISET (*André-Aimé*) ✱, commissaire de marine
de 1^{re} classe, gouverneur *par intérim* jusqu'au
retour de M. Jubelin, le 5 mai 1835.
- JUBELIN (*Jean-Guillaume*) (O. ✱), commissaire
général de la marine, reprend ses fonctions de
gouverneur, à son retour de France, jusqu'au 11 avril 1836.
- 30 LAURENS DE CHOISY (*François-Dominique*)
(O. ✱), capitaine de vaisseau de 1^{re} classe
gouverneur jusqu'au 27 oct. 1837.
- 31 DE NOURQUER DU CAMPER (*Paul*) (O. ✱),
capitaine de vaisseau de 1^{re} classe, gouverneur
jusqu'au 16 nov. 1839.
- 32 GOURBEYRE (*Jean-Baptiste-Marie-Augustin*)
(O. ✱), capitaine de vaisseau de 1^{re} classe,
gouverneur jusqu'au 6 juin 1841.
- 33 CHARMASSON (*Pons-Guillaume-Basile*) (O. ✱),
capitaine de vaisseau de 1^{re} classe, gouverneur
jusqu'au 11 mars 1843.

- 34 LAYRLE (*Marie-Jean-François*) (O. ✱), capitaine de vaisseau de 2^e classe, gouverneur jusqu'au 20 oct. 1845.
CADEOT (*Jean-Baptiste-Armand-Bertrand*) ✱, commissaire de la marine de 1^{re} classe, gouverneur par intérim jusqu'au 18 fév. 1846
- 35 PARISET (*André-Aimé*) (O. ✱), contrôleur en chef de la marine de 1^{re} classe, gouverneur de la Guyane française, part en congé pour France le 16 mai 1850.
MAISSIN (*Louis-Eugène*) (O. ✱), capitaine de vaisseau, gouverneur par intérim jusqu'à sa mort, le 6 janv. 1851.
- VIDAL DE LINGENDES (*Jean-François-Marie-Félix-Stanilas*) (O. ✱), procureur général, gouverneur par intérim jusqu'au 29 juin 1851.
- 36 CHABANNES-CURTON (*Octave-Pierre-Antoine, vicomte de*) (O. ✱), capitaine de vaisseau, gouverneur jusqu'au 11 mai 1852.
- 37 SARDA-GARRIGA (*Joseph-Napoléon*) ✱, commissaire général, gouverne jusqu'au 25 fév. 1853.
- 38 FOURICHON (*Martin*) (C. ✱), contre-amiral, gouverneur jusqu'au 31 janv. 1854.
- 39 BONARD (*Louis-Adolphe*) (C. ✱), capitaine de vaisseau, contre-amiral le 7 juin 1855, part en congé pour France le 30 oct. 1855.
MASSET (*Antoine-Alphonse*) (O. ✱), lieutenant-colonel, gouverneur par intérim jusqu'au 16 fév. 1856.
- 40 BAUDIN (*Auguste-Laurent-François*) (C. ✱), contre-amiral, gouverneur jusqu'au 15 mai 1859.
- 41 TARDY DE MONTRAVEL (*Louis-Marie-François*) (C. ✱), commandeur de l'ordre néerlandais de la Couronne de chêne et officier de l'ordre de la Tour et de l'Épée du Portugal, contre-amiral, gouverneur titulaire, part en congé pour France le 1^{er} mai 1864.
FAVRE (*Antoine*) (C. ✱) et chevalier de 1^{re} classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne, colonel commandant militaire, gouverneur par intérim jusqu'au 10 janv. 1865.
- 42 HENNIQUE (*Privat-François-Agathon*) (C. ✱), général de brigade d'infanterie de la marine, gouverneur jusqu'à sa mort, le 6 avril 1870
NOYER (*Jean-Antoine-Alexandre*) (O. ✱), commissaire de la marine, ordonnateur, gouverneur par intérim jusqu'au 30 avril 1870.

- LOUBÈRE (*Jean-Louis*) (O. ✱), colonel d'infanterie de la marine, commandant militaire, gouverneur *par intérim* jusqu'au 14 mars 1871.
- 43 LOUBÈRE (*Jean-Louis*) (C. ✱, O. ✱), colonel d'infanterie de la marine, gouverneur titulaire, part en congé de convalescence pour France le 3 mai 1875.
- RUILLIER (*Jacques-Eugène-Barnabé*) (O. ✱), colonel d'infanterie de la marine, commandant militaire, gouverneur *par intérim* jusqu'au 30 déc. 1875.
- LOUBÈRE (*Jean-Louis*) (C. ✱, O. ✱), colonel d'infanterie de la marine, gouverneur titulaire, de retour de congé, reprend ses fonct. jusqu'au 15 juill. 1877.
- BOUET (*Alexandre-Eugène*) ✱, colonel d'infant. de la marine, commandant militaire, gouverneur *par intérim* jusqu'au 29 sep. 1877.
- 44 HUART (*Marie-Alfred-Armand*) (O. ✱), capitaine de vaisseau, gouverneur titulaire, part en congé de convalescence pour France le 3 août 1879.
- BOUET (*Alexandre-Eugène*) (O. ✱), colonel d'infanterie de la marine, commandant militaire, gouverneur *par intérim* jusqu'au 30 déc. 1879.
- HUART (*Marie-Alfred-Armand*) (O. ✱), capitaine de vaisseau, gouverneur titulaire, de retour de congé, reprend ses fonctions jusqu'au 3 déc. 1880.
- TRÈVE (*Paul-Adolphe*) (O. ✱), colonel d'infanterie de la marine, commandant militaire, gouverneur *par intérim* jusqu'au 14 déc. 1880.
- 45 LACOUTURE (*Charles-Alexandre*) (O. ✱), commissaire de la marine, gouverneur titulaire, part en congé de convalescence pour France le 3 juin 1881.
- TRÈVE (*Paul-Adolphe*) (O. ✱), colonel d'infanterie de la marine, gouverneur *par intérim* jusqu'au 28 fév. 1882.
- LACOUTURE (*Charles-Alexandre*) (O. ✱), commissaire de la marine, gouverneur titulaire, de retour de congé, reprend ses fonctions jusqu'au 28 fév. 1883.
- 46 CHESSE (*Isidore-Henry*) (O. ✱), nommé gouverneur par décret du 9 décembre 1882, part en congé de convalescence pour France le 18 juill. 1884.
- LOUGNON (*Jean-Baptiste-Antoine*) ✱, directeur de l'intérieur, gouverneur *par intérim* jusqu'au 14 nov. 1885.

- 47 LE CARDINAL (*Léonce*) O. ✱, inspecteur en chef des services administratifs et financiers de la marine, nommé gouverneur *par intérim* par décret du 23 août 1885, confirmé par décret du 16 juin 1886. — Réintégré dans son corps et rentré en France le 22 oct. 1887.
- BLOCK DE FRIBERG, directeur de l'intérieur, gouverneur *par intérim* jusqu'au 12 avril 1888.
- 48 GERVILLE-RÉACHE (Anne-Léodor-Philothée-Metellus) ✱, nommé gouverneur par décret du 12 août 1887, part en congé le 3 avril 1890.
- DACLIN-SIBOUR O. ✱, directeur de l'intérieur, gouverneur *par intérim* jusqu'au 29 juill. 1890.
- GERVILLE-RÉACHE (Anne-Léodor-Philothée-Metellus) O. ✱, gouverneur titulaire, reprend ses fonctions le 29 juillet 1890. Part en congé le 3 mai 1891.
- GRODET (Louis-Albert) O. ✱, I. ✱, sous-directeur honoraire, gouverneur de 1^{re} classe des colonies, chargé des fonctions de gouverneur de la Guyane française jusqu'au 3 juill. 1893.
- FAWTIER (Paul), directeur de l'intérieur, gouverneur *par intérim* jusqu'au 6 juill. 1893.
- 49 CHARVEIN (Camille) O. ✱, I. ✱, commissaire général des colonies, gouverneur titulaire, nommé par décret du 24 avril 1893, jusqu'au 4 août 1895.
- LAMADON (Georges-Emile), directeur de l'intérieur, gouverneur *par intérim* jusqu'au 30 août 1895.
- 50 DE LAMOTHE (Henri) ✱, gouverneur de 1^{re} classe des colonies, chargé des fonctions de gouverneur de la Guyane française par décret du 6 juillet 1895, rentre en France le 3 mai 1896.
- LAMADON (Georges-Emile), directeur de l'intérieur, gouverneur *par intérim* jusqu'au 27 juill. 1896.
- 51 DANIEL (Henri) O. ✱, ✱, inspecteur, gouverneur de 1^{re} classe des colonies, nommé par décret en date du 14 mai 1896 gouverneur de la Guyane française jusqu'au 3 août 1898.
- ROBERDEAU (Henri) ✱, secrétaire général, gouverneur *par intérim* jusqu'au 27 janv. 1899.
- 52 MOUTTET (Louis) ✱, gouverneur titulaire de la Guyane jusqu'au 28 janv. 1899.

- MERWART (Emile) O. , secrétaire général,
gouverneur *par intérim* jusqu'au 30 déc. 1901
- 53 FRANÇOIS (Joseph) , , gouverneur
titulaire jusqu'au 1^{er} sept. 1902.
- MERWART (Emile) O. , secrétaire général,
gouverneur *par intérim* jusqu'au 29 sept. 1903.
- 54 GRODET (Albert) O. , O. , gouverneur
titulaire de la Guyane jusqu'au 3 janv. 1905.
- MARCHAL (Charles) , , secrétaire général,
gouverneur *par i. térim* jusqu'au 30 juin 1905.
- 55 REY (Victor) , , gouverneur titulaire de la
Guyane jusqu'au 16 janv. 1906.
- DUBARRY (Albert) , secrétaire général, gouver-
neur *par intérim* jusqu'au 3 mars 1906.
- 56 BONHOURE (Alphonse) O. , O. , gouver-
neur de la Martinique, envoyé en mission
comme Gouverneur de la Guyane jusqu'au 30 mai 1906.
- 57 PICANON (Edouard) O. , O. , inspecteur
général des colonies, gouverneur de la Guyane
jusqu'au 5 juil. 1907.
- DUBARRY (Albert) , secrétaire général, gouver-
neur *par intérim* jusqu'au 30 sept. 1907.
- 58 RCDIER (François-Pierre) O. , , gouverneur
titulaire de la Guyane jusqu'au 15 juin. 1909.
- FAWTIER (William), secrétaire général, gouver-
neur *par intérim* du 17 juin 1909 au 28 janv. 1910.
- THÉRON (Fernand) , gouverneur des colo-
nies, gouverneur *par intérim* du 29 janvier 1910
au 27 juil. 1910.
- 59 SAMARY (Paul) , O. , gouverneur de
1^{re} classe des colonies, nommé par décret en
date du 16 juillet 1910 gouverneur de la
Guyane française, décédé le 31 mai 1911.
- GOUJON (Denis-Joseph) O. , secrétaire géné-
ral, gouverneur *par intérim* jusqu'au 28 août 1911.
- 60 LEVEUQUE (Fernand-Ernest), , gouverneur
de 1^{re} classe des colonies, gouverneur de la
Guyane jusqu'au 31 août 1913.
- 61 DIBLOT (Pierre-Jean-Henri), O. , secrétaire
général des colonies, gouverneur *par intérim*.
jusqu'au 31 mai 1914.

- LEVECQUE (Fernand-Ernest), *, gouverneur titulaire, reprend ses fonctions le 1^{er} juin 1914, part en congé le 30 juin 1916
- DIDELOT, secrétaire général, gouverneur *par intérim* du 1^{er} juillet 1916, part en congé le 25 nov. 1916
- LÉVY (Georges), procureur général, chargé de l'expédition des affaires courantes du 26 novembre 1916 au 25 janv. 1917
- LAURET, secrétaire général de 1^{er} classe des colonies, gouverneur *par intérim* du 26 janvier 1917 au 22 sept. 1917
- BARRE, directeur de l'administration pénitentiaire, gouverneur *par intérim* jusqu'au 16 fév. 1918
- 61 LEJEUNE, O. *, nommé gouverneur de la Guyane par décret du 17 juillet 1917, prend ses fonctions le 17 février 1918, les cesse le 17 mai 1920
- SERGEANT ALLEAUME, procureur général, gouverneur *par intérim* du 18 mai 1920 au 23 fév. 1921
- LEJEUNE H., gouverneur de la Guyane, reprend ses fonctions le 24 février 1921 jusqu'au 20 mars 1923
- CANTAU, secrétaire général, gouverneur *par intérim* du 20 mars 1923 jusqu'au 17 nov. 1923
- CHANEL, *, prend ses fonctions de gouverneur *par intérim* le 17 novembre 1923
- 62 CHANEL, O. *, nommé gouverneur par décret du 28 mai 1924, gouverneur de la Guyane jusqu'au 12 fév. 1926
- THALY (Gabriel), *, secrétaire général gouverneur *par intérim* du 13 février 1926 au 8 fév. 1927
- 63 JUVANON (Adrien), O. *, nommé gouverneur par décret du 6 juillet 1926, prend ses fonctions le 9 février 1927 jusqu'au 23 oct. 1927
- BUHAUT-LAUNAY, secrétaire général, gouverneur *par intérim* du 23 octobre 1927 au 7 fév. 1928
- 64 MAILLET (Camille), O. *, nommé gouverneur par décret du 12 janvier 1928, prend ses fonctions le 8 février 1928 jusqu'au 11 janv. 1929
- 65 SIADOUS, O. *, gouverneur des colonies en mission, prend ses fonctions le 12 janvier 1929 jusqu'au 2 avril 1931
- Gouverneur du Territoire de l'Inini le 6 juin 1930.

- LAUBÉ, secrétaire général, gouverneur *par*
intérim le 3 avril 1931 jusqu'au 26 mai 1931
- 66 BOUGE, O. ✱, gouverneur des colonies en
mission, prend ses fonctions le 27 mai 1931
et les cesse le 16 avril 1933
Gouverneur du Territoire de l'Inini
- 67 LAMY, O. ✱, nommé gouverneur de la Guyane
et du Territoire de l'Inini par décret du 20
janvier 1933. Prend ses fonctions le 25
avril 1933 jusqu'au 2 juin 1935
- 68 DE SAINT-FÉLIX, ✱, gouverneur des colonies
en mission; prend ses fonctions le 2 juin 1935

TERRITOIRE DE L'ININI

Le décret du 6 juin 1930 a détaché de la colonie de la Guyane tout l'arrière pays limité au Nord par une ligne conventionnelle fixée comme suit :

Limite du territoire pénitentiaire ;

Confluents des rivières Mana et Portal, Sinnamary et Courbaryl ;

Roche Diamant sur la rivière Comté ;

Saut Cafesoca sur l'Oyapoc.

Ce pays dénommé « Territoire de l'Inini » a été doté de l'autonomie administrative et financière. Un arrêt du Conseil d'Etat du 1^{er} juin 1934 rejetant un pourvoi en annulation introduit contre cette création a donné une consécration définitive à cette organisation nouvelle.

Les limites indiquées ont été modifiées :

1^o) Par l'acquisition d'une parcelle du territoire pénitentiaire ;

2^o) Par le décret du 14 octobre 1935 qui, par l'échange de deux zones triangulaires entre la Guyane et l'Inini, attribue à ce dernier territoire un débouché sur la rivière de Tonnégrande à Port Inini accessible en toute saison aux cargos d'un certain tonnage. Le Pénitencier de Crique Anguille se trouve compris dans les nouvelles limites.

Au Sud, à l'Est et à l'Ouest, l'Inini est limitrophe du Brésil et de la Guyane hollandaise selon la ligne fixée par l'arbitrage du 1^{er} décembre 1900 et celui du 25 mai 1891 et la convention du 30 septembre 1915.

POPULATION

Faute d'occupation effective les renseignements à cet égard sont très imprécis.

Les habitants se partagent en deux éléments bien distincts ;

Créoles Guyanais, Guadeloupéens, Martiniquais

et originaires des Antilles anglaises établis plus ou moins transitoirement et qui pratiquent presque exclusivement l'exploitation de l'or depuis la crise qui sévit sur le bois de rose et le balata.

Indigènes Peaux-Rouges massés surtout dans les régions de Haut-Maroni, de l'Itany, des Tumuc-Humac et de l'Oyapoc. D'après des renseignements récents, leur nombre supérieur à 1.500 unités atteindrait au maximum le chiffre de 3.000 répartis entre les tribus des Emérillons, des Roucouyennes et des Oyampis.

Le recensement de 1931 accusait au total 3.511 habitants. Mais les missions qui ont parcouru dernièrement le pays permettent d'affirmer que le chiffre réel avoisine 10.000.

Les indications suivantes peuvent être provisoirement retenues :

Maroni - Awa - Itany - Inini - Ouaqui .	5.000 âmes
Moyenne-Mana.....	1.200 »
Ipoucin - Souvenir.....	2.000 »
Moyen-Sinnamary.....	700 »

ORGANISATION

Le Gouverneur de la Guyane est chargé des fonctions de Gouverneur de l'Inini. Il est assisté d'un conseil d'Administration composé de quatre membres : deux membres de droit, le chef du Service Judiciaire et le Commandant Militaire ; deux membres choisis parmi les notabilités.

Les services pour la plupart communs aux deux colonies. Justice, Santé, Gendarmerie, Trésor, Domaines, Postes, ont leur siège à Cayenne.

Les services propres au Territoire sont, le Cabinet, le Bureau des Finances, le Bureau des Mines, les Eaux et Forêts.

Les Etablissements Pénitentiaires Spéciaux ont été institués par décret du 23 janvier 1931 pour sup-

pléer au manque de main-d'œuvre avec un contingent de 535 transportés indochinois de Poulo-Condore réduits actuellement à 494 unités. Les condamnés sont encadrés par des militaires des troupes coloniales et répartis entre les deux pénitenciers de la Crique-Aiguille et de Saut Tigre.

Cette organisation simple et peu coûteuse a donné d'excellents résultats. La main-d'œuvre est actuellement occupée aux travaux de la piste qui reliera Crique Anguille au Moyen-Sinnamary.

Le petit nombre des libérations n'a permis jusqu'à présent aucun essai concluant de la colonisation indochinoise que l'on avait escomptée. En raison de la mentalité spéciale des asiatiques qui aspirent tous à rentrer au pays natal et reposer dans la terre de leurs ancêtres, il est d'ailleurs très douteux qu'un résultat même modeste puisse être obtenu de ce côté. Avec des voies de pénétration convenables la colonisation se fera probablement par des éléments antillais et peut-être canadiens.

CIRCONSCRIPTIONS

L'Inini primitivement divisé en 3 circonscriptions n'en comprend plus que deux depuis l'arrêt du 16 août dernier qui a supprimé la Circonscription de l'Ouest.

1°. *Circonscription du Centre.* — Le chef-lieu est à « Saut-Tigre » sur le moyen-Sinnamary ; également siège de la portion centrale de la Compagnie de Tirailleurs Sénégalais de l'Inini, d'une Agence Postale et d'un pénitencier indochinois.

Le capitaine d'Infanterie Coloniale commandant la compagnie est chef de Circonscription, exerce les fonctions de Juge de Paix à compétence ordinaire conformément au décret du 2 juin 1931 qui règle l'organisation judiciaire. Il est secondé par un lieutenant chargé des fonctions d'adjoint et des sous-officiers hors cadres

Un Médecin Lieutenant des Troupes Coloniales, assisté d'un sous-officier infirmier dirige l'infirmerie du pénitencier et s'occupe de l'Assistance Médicale.

La Circonscription comprend une subdivision dite de P. I. et constituée par l'ancienne circonscription de l'Ouest. Le chef-lieu en est à Placer P. I. Trois militaires de la gendarmerie occupent le poste dont un est chef de subdivision et juge de Paix.

A Saint-Elie, centre placérien important, fonctionnent un poste de contrôle occupé par deux gendarmes, une agence postale et un poste radiotélégraphique.

Un autre poste de contrôle est installé sur le Maroni à la Forestière.

2°. *Circonscription de l'Est.* — Elle comprend les bassins de l'Approuague et de l'Oyapoc. Le chef-lieu est à Ipoucin sur l'Approuague.

Faute de personnel l'Administration n'est représentée que par un délégué.

Celui-ci comme les chefs de circonscription de subdivision et de postes de contrôle exerce les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil.

Le personnel des circonscriptions est exclusivement composé de militaires et de gendarmes dont la valeur demeure indiscutable au point de vue du maintien de l'ordre public, mais peu préparés à la besogne administrative proprement dite. Aussi, des approbations du budget de l'exercice prochain, deux administrateurs des colonies pourront entrer en fonctions. De plus, les Gouvernements Généraux de l'Afrique Occidentale et Equatoriale ont été pressentis pour le détachement de six agents des services civils.

Deux médecins d'Assistance médicale sont prévus au budget 1936. Ajoutés à l'unique médecin des services pénitentiaires il constitueront

l'embryon d'un service médical jusque là inexistant et cependant indispensable à l'œuvre de pénétration.

FINANCES

Doté de l'autonomie financière, l'Inini a dû trouver des recettes.

Ses ressources propres sont restreintes. Le défaut d'occupation limite les rentrées fiscales. Avant tout ce sont les redevances domaniales, droits miniers et forestiers qui donnent un rendement certain. Néanmoins, quelques taxes nouvelles ont été appliquées en 1935 ; licence de commerce, droit d'immatriculation sur les étrangers, impôt sur le revenu. Une taxe de consommation sur les marchandises entrant dans le Territoire se heurte dans la pratique à de grosses difficultés.

Il est indispensable pour équilibrer les dépenses d'avoir recours à des subventions de la métropole et des prélèvements sur la caisse de réserve.

A noter également que toutes les dépenses des Etablissements Pénitentiaires Spéciaux restent à la charge des Colonies de l'Union Indochinoise.

Le projet de budget pour l'exercice 1936 s'établit de la façon suivante :

Subvention de la Métropole	1.710.000,00
----------------------------	--------------

Prélèvement sur la caisse de	
------------------------------	--

Réserve	783.000,00
-------------------	------------

Receettes propres au Terri-	
-----------------------------	--

toire	716.400,00
-----------------	------------

soit un total de	3.209.400,00
----------------------------	--------------

qui équilibrent les dépenses incombant à l'Inini.

Les dépenses à la charge de l'Indochine sont évaluées à 1.012.550 francs.

Compte tenu des prévisions précédentes la situation de la Caisse de Réserve fait ressortir un excédent disponible de 522.353,14 supérieur au mi-

nimum de 300.000 francs fixé par l'arrêté interministériel du 25 Octobre 1935.

Un projet d'emprunt est soumis à l'approbation du Département dont voici les grandes lignes :

I- Navigation Intérieure...	800.000,00
II- Pistes et Routes.....	4.700.000,00
III- Postes administratifs...	700.000,00
IV- Missions géologiques et géodésiques.....	1.000.000,00
V- Colonisation.....	4.000.000,00
VI- Matériel.....	1.350.000,00
Total.....	12.550.000,00

MINES

La réglementation actuellement applicable est celle instituée pour la Guyane par le décret du 16 octobre 1917 et les nombreux textes qui l'ont modifié.

Les arrêtés locaux antérieurs à la création du Territoire y ont été rendus provisoirement applicables sous certaines réserves par arrêté du 7 février 1931. Un arrêté du même jour a reconnu la validité des droits miniers créés dans la partie de l'ancienne Guyane devenue Inini. Le taux des redevances a été rajusté par arrêté du 15 mars 1935.

Les gites de substances minérales sont classés mines ou carrières et les substances réparties en cinq catégories. Mais jusqu'à présent la seule matière exploitée est l'or.

Le décret de 1917 institue des permis de recherche et des concessions de mine. En outre, toute personne ou toute société désireuse de se livrer à l'industrie minière doit être munie d'une licence personnelle valable deux ans et délivrée par le Service des mines moyennant un droit de 50 francs. L'obtention des permis de recherche et par voie de conséquence, des concessions est subordonnée à l'autorisation personnelle délivrée par le Chef de la colonie. Cette autorisation dénommée licence personnelle de 1^{re} catégorie (arrêté du 20 juillet 1929) est gratuite.

Les concessions sont soumises à une taxe superfi-

cière annuelle de 1 fr. 50 par hectare. Cette taxe est ramenée à 0 fr. 75 pour les concessions qui avaient été instituées par application de la loi du 21 avril 1810.

Les permis de recherche et les concessions de mines d'or étaient jusque là accordés par décision du Gouverneur.

L'arrêté N° 165 du 13 août 1932 ayant réservé au Territoire le droit de recherche de l'or et des métaux précieux, la délivrance par l'autorité locale des permis de recherche de ces substances et par suite des concessions est provisoirement suspendu. Il ne peut être dérogé à cette règle que par des décrets pris sur proposition du Gouverneur. Le décret du 5 décembre 1934 a créé des permis individuels d'exploitation valables pour les gisements alluvionnaires et éluvionnaires d'or.

Ces permis s'appliquent seulement aux terres vacantes du Domaine sises dans les régions pour lesquelles le Territoire s'est réservé le droit de recherche pour l'Or.

Conformément au décret du 27 août 1908, l'or acquitte un droit de circulation de 1.000 francs par kilogramme perçu pour le moment au profit du budget de la Guyane ; contrairement aux règles d'autonomie financière du Territoire.

A Cayenne fonctionne un comité consultatif des Mines, appelé suivant la formule même de l'arrêté N° 10 du 6 février 1931 qui l'a institué en Inini « à donner son avis lorsqu'il y a lieu sur toutes les questions soulevées par l'application du décret du 16 octobre 1917 et sur toutes celles pour lesquelles son intervention est prévue par les règlements. »

Le service des Mines comprend sous la direction du chef du service des Travaux publics et des Mines, un chef de bureau contractuel, un agent contractuel et un géomètre détaché du cadre local qui a remplacé celui des agents des Mines. Ces deux derniers agents sont plus spécialement affectés aux travaux extérieurs.

Le décret de 1917 prévoit que dans la proportion des 3/4 les membres du conseil d'administration dont le Président et les Administrateurs délégués des sociétés formées pour la recherche ou l'exploitation des Mines doivent être nationaux, sujets ou protégés français. Il en est de même du Directeur.

La seule société fonctionnant en Inini (Société Nouvelle de Saint-Elie et d'Adieu Vat) est installée dans la région du Moyen Sinnamary. Les intérêts belges paraissent y prédominer. Jusque là l'exploitation aurifère y cède le pas à une exploitation commerciale qui constitue un quasi monopole en raison de la difficulté des voies de communication. La société a produit 255 kilogs 500 d'or en 1934.

La production totale de l'or pour la Guyane et l'Inini s'élève à 1.500 kilogs sur lesquels environ 1.400 proviennent du Territoire de l'Inini.

Il existe 196 concessions pour une surface de 177.071 Ha. Environ 2130 licences personnelles et 220 permis individuels ont été délivrés.

Un nouveau décret minier codifiant tous ces textes épars et les modifiant est actuellement soumis à l'approbation du Ministre des colonies.

EAUX ET FORETS

Un décret du 29 septembre 1934 a fixé le régime forestier et deux arrêtés viennent d'en déterminer les conditions d'application.

Son application est difficile sinon impossible en raison de l'insuffisance notoire du personnel et du défaut de voies de communication. L'Inspecteur des Eaux et Forêts, chef de service, dispose d'un seul agent détaché du cadre local des géomètres. Deux jeunes contrôleurs sont toutefois attendus à l'expiration d'un stage qu'ils viennent d'effectuer à l'Institut National d'Agronomie de la France d'Outre Mer. Si les cours des bois de rose et de balata venaient à re-

prendre, il est douteux qu'on puisse pratiquement empêcher le retour de l'exploitation désordonnée qui a dévasté les peuplements.

On a fait le reproche aux bois Guyanais d'être difficiles à travailler. En réalité la dureté relative des bois exige un matériel spécial qui lorsqu'il a été mis en œuvre a donné toute satisfaction. Aux fêtes du Tricentenaire un pavillon particulièrement réussi a permis d'admirer à Fort-de-France les belles essences de la forêt guyanaise.

En 1935, 6 permis d'exploitation de 2^e catégorie ont été délivrés et 16 renouvelés pour une surface totale de 32.587 Ha. 50 ; 24 permis de 3^e catégorie (bois de charpente et de menuiserie) ont été accordés et 20 renouvelés pour une surface totale de 22.766 ha. 50

On peut évaluer à une trentaine de tonnes la quantité d'essence de rose produite (dont 8 tonnes seulement ont été exportées). Quant aux bois d'œuvre on peut tabler sur 1.200 m³ par an en moyenne.

RÉGIME DOMANIAL

Le décret du 24 juillet 1934 constitue le texte de base.

Un arrêté de 4 avril 1934 a réglementé les concessions gratuites. Réservées aux personnes de nationalité française à l'exclusion des fonctionnaires en service en Inini, elle sont accordées par le Gouverneur en Conseil d'Administration. La superficie maxima est 200 ha.

Le concessionnaire peut devenir propriétaire définitif s'il se conforme aux stipulations du cahier des charges annexé à chaque acte de concession. Ces conditions peuvent varier suivant le lieu, la nature des terrains et le genre d'exploitation ; en tout état de cause elles doivent comporter :

1^o) un commencement d'exploitation ou d'éta-

blissement dans un délai de six mois à compter de la délivrance du titre provisoire :

2°) la mise en valeur de la moitié de la concession dans un délai fixé ;

3°) La délimitation et le bornage complets de la concession au moment de la demande du titre définitif de propriété.

Ce titre définitif est attribué après constatation de l'exécution des clauses du cahier des charges par une Commission.

En cas de non exécution des dites clauses, la déchéance du concessionnaire est prononcée par le Gouverneur en Conseil, sauf recours devant les Tribunaux civils.

Un projet relatif aux concessions attribuées à titre onéreux est à l'étude.

L'application de ce régime comme celle de toute réglementation en Inini est subordonnée à la pénétration par la piste.

Les considérations ci-après extraites de l'exposé des motifs du projet de budget de 1936 résument la situation actuelle du Territoire :

« D'une manière générale, en dehors des camps de pénitencier, l'occupation administrative n'existe pas. Les règlements sont inappliqués et pratiquement inapplicables. Les agents de l'autorité n'apparaissent de ci de là qu'à des intervalles lointains et les impôts ne rentrent qu'à la suite de tournées qui absorbent une grande partie du produit. Les chiffres de recensement du Territoire sont dépourvus de toute base sérieuse; les populations autochtones essaimées mais plus nombreuses que ne l'indiquent les statistiques, nous ignorent. Les voies d'eau, précieuses sur leur parcours guyanais, sont parsemées de sauts dans les biets navigables du Territoire de l'Inini. En fait, la navigation s'y révèle difficile, incommode, soumise à de nombreux arrêts ou transbordements et à puissance égale la dépense d'un moteur pour une embarcation

est plus élevée que pour une automobile. Seule la piste convenablement aménagée permettra de mettre fin à cette situation par un système d'administration itinérante, adéquate à la faible densité démographique. Les pistes pour automobiles sont relativement faciles à construire, si les tracés s'attachent à suivre les lignes de crête, à éviter les bacs, à réduire au minimum les ouvrages d'art, à proscrire les ponceaux en bois d'entretien onéreux. La main-d'œuvre est peu nombreuse mais il peut y être suppléé par un matériel mécanique spécial et par une organisation rationnelle des équipes.

« Il n'existe aucune route en Inini, et jusqu'en juillet 1935, il n'avait été fait aucun usage des crédits prévus pour en établir. L'Administration a entrepris résolument à partir de cette dernière date, de relier le pénitencier de la crique Anguille avec Cayenne d'une part et les placers du Moyen-Sinnamary d'autre part. Grâce à l'aide de la main-d'œuvre annamite, le premier objectif sera réalisé vraisemblablement en décembre 1935 par l'ouverture à la circulation d'une route de 41 kilomètres environ.

« De Port-Inini ont été commencés parallèlement les travaux d'une route de 31 kilomètres environ se dirigeant vers la rivière Kourou qui sera franchie par un pont de 20 mètres. On peut présumer que la trouée sera achevée dans la forêt continue au cours du premier trimestre de l'année, malgré l'absence de matériel Caterpillar commandé depuis plus d'un an. Entre la rivière Kourou et la rivière Sinnamary la route d'une vingtaine de kilomètres sera commencée par les effectifs du Saut-Tigre aussitôt que les reconnaissances en cours auront permis d'établir le tracé définitif et le point de passage du pont de la rivière Sinnamary. Sur les fonds ordinaires du budget de 1935 ont été acquis les ponts Eiffel nécessaires pour la traversée des principales rivières, les criques étant franchies au moyen de buses qui constituent un travail définitif beaucoup plus favorables que les ponceaux

en bois à la circulation automobile. Les crédits prévus au plan de campagne de 1936 permettront non seulement l'achèvement de la route en construction dont le développement total sera approximativement de 90 kilomètres depuis Cayenne, mais la jonction avec le poste de Saut-Tigre et éventuellement avec Saint-Elie. Un programme précis ne saurait être énoncé pour ces deux dernières liaisons, car sa réalisation dépendra du plus ou moins d'avancement des travaux en cours.

« Ainsi sur les fonds ordinaires du budget aura été exécuté la première partie du programme d'accès des grands placers aurifères qui sera achevé sur fonds d'emprunt par la construction d'une route de 120 kilomètres partant de la Roche Diamant et desservant les placers Bief, Matarony, Souvenir et Espoir et d'une section de route joignant P. I. au territoire de l'Administration pénitentiaire en direction de Saint-Jean. Avec ses richesses latentes l'Inini est un pays très pauvre. L'accès facile des placers peut lui donner d'un seul coup une balance favorable qui se stabilisera ensuite par la mise en valeur progressive du Territoire; avec la richesse viendront les colons qui lui manquent et la véritable prospérité.

« En attendant des communications rapides par route, des dispositions ont été prises pour relier télégraphiquement et téléphoniquement les principaux centres du Territoire avec Cayenne. Les postes de T. S. F. rendus disponibles seront installés à P. I. et à Souvenir. Dès maintenant une ligne téléphorique est en construction entre le chef-lieu et Saut-Tigre ainsi que Saint-Elie. Quatre cents kilomètres de fil ont été commandés pour poursuivre cette installation indispensable à l'action administrative dans les régions éloignées.

« La création de postes administratifs est envisagée en partant de cette idée que le choix de leur emplacement ne doit pas seulement tenir compte des commodités administratives passagères mais de l'intérêt des administrés. Par leur population assez dense,

BANQUE DE LA GUYANE

BANQUE D'ÉMISSION

Régie par la loi du 21 Mars 1919

CAPITAL: 1.200.000 Francs

Siège Social à CAYENNE

Succursale à St-LAURENT-du-MARONI

Agent Central des Banques Coloniales:

M. HELLIER, 63 bis. rue Jeffroy, PARIS

DIRECTEUR: L. LAMER *

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE:

Escompte; Encaissement; Prêts sur récoltes,
sur filtres, sur gages, sur marchés administratifs;

Matières d'or et d'argent - Comptes courants

Avances en compte courant

Transferts sur France, Londres, New-York, Amsterdam,
les Antilles et les Guyanes

Vente de chèques sur France, Londres
New-York, Amsterdam

Pharmacie **PAGÉSY**

RAZOL sans pitié pour les punaises
PHOSCAO, BLE DINE,
PHOSPHATINE FALINE
FARINE LACTÉE NESTLÉ pour les enfants

Victor **ROLLUS**

CONSIGNATION REPRÉSENTATION
COMESTIBLES EN GROS

81, Rue de la Liberté et 37, Rue Chaussée Sartines

CAYENNE (Guyane Française)

CODE: LUGAGNE INTERNATIONAL

R. C. N° 53 — P. O. B. N. 132

LE RHUM

"A LA SOURCE DE BADUEL"

(Marque déposée)

est l'authentique et l'exclusif produit de la distillation du pur jus de la canne à sucre.

Seul le terroir des PLANTATIONS Georges PRÉVOT, donne à son rhum et à sa grappe blanche cet arôme fruité et ce parfum si délicat

BOUCHERIE « L'AURORE »

E. VÉRIN

CAYENNE (Guyane Française)

SERVICE RAPIDE ET SOIGNÉ

FOURNITURES POUR HOTELS & BATEAUX

Expédition hors du chef-lieu

les points de Souvenir et de P. I. paraissent, par exemple, devoir être retenus. Enfin les installations prévues seront convenables mais modestes car il est téméraire d'édifier des constructions coûteuses dans un pays neuf, désertique où les courants économiques ne sont pas établis. Pour éviter le retour d'expériences onéreuses les crédits de construction, relativement élevés l'année précédente ont été diminués pour doter plus largement le programme routier. Ce dernier malgré l'emploi de matériel perfectionné ne pourra toutefois être mené à bonne fin que si les effectifs des condamnés annamites sont augmentés au moins dans la proportion de cinq cents unités. L'administration du Territoire ne dispose en effet, actuellement que de 400 travailleurs en moyenne pour l'exécution du programme qu'elle s'est tracé. Il est avéré que les annamites se sont bien adaptés au climat et que la morbidité est très faible parmi eux (3 % environ) grâce à une bonne alimentation. Rien ne paraît donc s'opposer à la poursuite de l'expérience qui a été tentée, si ce n'est la question de frais de transport assez onéreuse pour les pays de l'Union Indochinoise. Si malgré tout il ne semblait pas possible de diriger un nouveau contingent de condamnés asiatiques vers l'Inini, il conviendrait alors de confier à l'administration de ce territoire, une partie des transportés arabes seuls susceptibles de rendre les services attendus. Ces effectifs seraient soumis au régime des condamnés asiatiques qui a fait sa preuve, tant au point de vue du rendement qu'au point de vue des économies réalisées. Le prix de la journée d'entretien du condamné calculée d'abord à raison de huit francs comme à la Pénitencière a été progressivement ramené à cinq francs cinquante, et il est possible qu'avec la généralisation de certaines cultures et de l'élevage, on puisse l'abaisser d'ici quelque temps à cinq francs ou même à quatre francs cinquante. »

PERSONNEL DU TERRITOIRE DE L'ININI

- M. DE MASSON DE SAINT-FÉLIX, ✱, gouverneur de 2^e classe des colonies, en mission, gouverneur de la Guyane et de l'Inini.

CABINET DU GOUVERNEUR ET SECRETARIAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. COURTHIADE, administrateur adjoint de 3^e classe des colonies, chef du Cabinet et secrétaire archiviste du Conseil d'Administration.
M^{lle} QUINTRIE-LAMOTHE, secrétaire auxiliaire
M. MAM-LAM-FOCK, planton auxiliaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- MM. le Chef du Service judiciaire
le Commandant militaire
BERLAND, ✱, conseiller titulaire
CONRAD, conseiller titulaire
LE BAUT, ✱, conseiller suppléant
ANDRIVON, » »

SERVICE JUDICIAIRE

- M. CHAUVET, chef du Service judiciaire de la Guyane et de l'Inini. (Voir infra « Circonscriptions » pour les Justices de Paix).

SERVICE DE SANTÉ

- M. TOURNIER, O. ✱, médecin lieutenant-colonel des Troupes coloniales, chef du Service de santé de la Guyane et de l'Inini. (Voir infra « Circonscriptions » pour le personnel en service dans l'intérieur).

BUREAU DES FINANCES ET DU MATÉRIEL

- MM. VIÉ, sous-chef de bureau de 1^{re} classe des Secrétariats généraux, chef du Bureau des finances et du matériel

MM. LECANTE, employé contractuel, chef de la section Finances

M^{lles} LHUERRE, comptable auxiliaire

DE NEEF, » »

M^{me} TOUTOURY, » »

MM. SIMONEAU, » »

TOUTOURY, employé auxiliaire, chef de la section Matériel

VOLMAR, magasinier auxiliaire

ILLIDO, comptable auxiliaire

TRÉSOR

M. QUÉNARD, ✱, trésorier-payeur de la Guyane et de l'Inini

TRAVAUX PUBLICS ET MINES

MM. MODOCK, ingénieur de 3^e classe des Travaux publics et Mines des colonies, chef du Service de la Guyane et inspecteur des Travaux publics et des Mines en Inini.

AMUSANT, ingénieur adjoint de 1^{re} classe des Travaux publics et Mines, chef du service de l'Inini

BAUDIN, chef du Bureau des mines, contractuel

LÉVEILLÉ, agent des Mines, contractuel

ZABULON, géomètre-adjoint de 4^e classe du cadre local.

RADJOU, géomètre auxiliaire.

M^{me} LARANCE, dactylographe auxiliaire

COMITÉ CONSULTATIF DES MIMES

MM. le chef du Service Judiciaire, président

le chef du Service des Mines

le receveur des Domaines

BERLAND, ✱, membre titulaire

RABAN, membre titulaire

DEVEZ, ✱, membre suppléant

CONRAD, membre suppléant

EAUX ET FORETS

- MM. GRÉBERT, inspecteur de 3^e classe des Eaux et Forêts, chef du Secrétariat de la colonisation, chef du service Forestier de l'Inini
ZUNÈVE, géomètre adjoint de 6^e classe du cadre local

ENREGISTREMENT - DOMAINES - TIMBRE ET HYPOTHÈQUES

- M. MATIS, chef du Service de la Guyane et du Territoire de l'Inini.

POSTES - TÉLÉGRAPHES - TÉLÉPHONES

- MM. LE BOMIN, chef du service des Postes de la Guyane et de l'Inini
THÉMIRE, contrôleur du Cadre local de la Guyane et de l'Inini, receveur comptable du Territoire de l'Inini
BOURGUIGNON, opérateur radiotélégraphiste contractuel. (Voir infra « Circonscriptions » pour le personnel en service dans l'intérieur)

SERVICES MILITAIRES

- M. BOFF, O. ✱, chef de Bataillon d'infanterie coloniale, commandant militaire de la Guyane et de l'Inini

GENDARMERIE COLONIALE

- M. MIRANDE-IRE, lieutenant, commandant le détachement de la Guyane et de l'Inini

ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES SPECIAUX

- MM. LASTEL, surveillant militaire de 3^e classe, chef du Bureau

TRAN TRONG DAT, interprète détaché du cadre
des secrétaires des résidences du Tonkin

ELI Antoine, caissier auxiliaire gérant de la
Caisse de la transportation

SERVICE FLUVIAL

MM. MOULIN, officier de port, contractuel, chargé du
Service fluvial de l'Inini

MAGNE, patron de chaloupe auxiliaire

IMPRIMERIE

M. CLAIRE Joseph, typographe auxiliaire

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

M. RIMANE, commis des Douanes, du cadre local,
délégué de l'Administration de l'Inini

CIRCONSCRIPTIONS

Circonscription du centre

1°. — Poste de Saut-Tigre

Services Administratifs

MM. JOURDAN, ✱, capitaine d'Infanterie coloniale,
chef de circonscription, chargé des fonc-
tions de Juge de paix à compétence ordinaire
CASSAGNEAU, Lieutenant d'Infanterie colonia-
le, adjoint au chef de circonscription

M. BESSEY DE BOISSY, sergent d'Infanterie coloniale
hors cadres, agent spécial, huissier et gref-
fier de la Justice de Paix

LE BRIS, adjudant d'Infanterie coloniale hors
cadres, chargé des travaux.

DEVOUCOUX, maréchal des logis d'Artillerie
coloniale hors cadres

Compagnie de Tirailleurs Sénégalais de l'Inini

MM. JOURDAN, ✱, capitaine d'Infanterie coloniale

CASSAGNEAU, lieutenant d'Infanterie coloniale
MAYEN, ✱, adjudant-chef d'Infanterie coloniale
CHAUME, adjudant d'Infanterie coloniale
CRISTIANI, sergent chef d'Infanterie coloniale

Services médicaux

MM. LE MINOR, médecin lieutenant des Troupes coloniales, hors cadres, chargé de l'Assistance médicale

MAILLOT, sergent des infirmiers coloniaux, hors cadres

N. B. -- *Tout ce personnel concourt au service du Pénitencier Spécial de Saut-Tigre*

T. S. F. et Agence Postale

M. RAMÉE, opérateur auxiliaire chargé de l'Agence Postale

2°. — Subdivision de P. I.

Services Administratifs

MM. MOREL, gendarme à pied, chef de subdivision, exerçant les fonctions de juge de paix à compétence ordinaire

DESFORGES, gendarme à pied,
ROY » »

3°. — Poste de Contrôle de Saint-Elie

Services Administratifs

MM. HUMBERT, maréchal des logis chef de Gendarmerie, chef de poste et agent postal.

LONGERAY, gendarme à pied

4°. — Sinnamary

M. A. J. KARAM, chargé du transit

5°. — Poste de contrôle de la Forestière

M. VAILLANT, contrôleur forestier contractuel

**6^o. — Poste Administratif de Crique
Anguille**

Services Administratifs

MM. SOUVANT, administrateur adjoint de 1^{re} classe des colonies, chef du poste administratif de Crique Anguille, commandant du pénitencier spécial

CHAUMONT, sergent chef d'Infanterie coloniale hors cadres, chargé de l'entretien des transportés

LOUVET, sergent d'Infanterie coloniale hors cadres, chargé de l'administration des transportés

MONLOUIS, maréchal des logis d'Artillerie coloniale hors cadres, chef de poste de Port-Inini

Eaux et Forêts

M. MOISAND, contrôleur forestier contractuel

Services médicaux

MM. NICOLAS, médecin lieutenant des Troupes coloniales hors cadres, chargé de la visite médicale

STOLL, sergent des infirmiers des Troupes coloniales hors cadres, chargé de l'infirmierie, de l'hygiène du camp.

Détachement de Tirailleurs Sénégalais

MV. FOURNIER, lieutenant d'Infanterie coloniale, commandant le détachement

LANCET, sergent d'Infanterie coloniale

CIRCONSCRIPTION DE L'EST

M. Le Révérend Père DIDIER, délégué de l'administration du Territoire

RENSEIGNEMENTS DIVERS

LISTE ALPHABETIQUE

des membres de l'Ordre National de la
légion d'Honneur résidant à la Guyane Française

OFFICIERS

- MM. BOFF, chef de bataillon d'Infanterie coloniale.
MANDÉ Dornéville, secrétaire de mairie, grand
mutilé de guerre
TOURNIER médecin lieutenant colonel des trou-
pes coloniales

CHEVALIERS

- MM. AHULY, chef de bureau de l'Administration pé-
nitentiaire en retraite
BATTINI, surveillant principal de l'Administra-
tion Pénitentiaire
BEAUROY, négociant
BERGEAS, surveillant principal de l'Administra-
tion Pénitentiaire
BERLAND, négociant.
BERNARD, sous directeur de l'A. P.
BOUYGUES, chef du service des douanes en re-
traite
CAPRICE vérificateur des douanes
CASTEX, négociant
CHANDON, industriel
CHARLERY, ingénieur des T. P. en retraite
COGNET, lieutenant de port en retraite
CUPIDON, ébéniste
DARNAL, avocat avoué
DEVEZ, médecin chef de l'hôpital civil en retraite
GUEY,
HERVÉ, magistrat
HUET, capitaine d'infanterie coloniale
LAMER, directeur de la Banque de la Guyane
LIMBOURG, grand mutilé de guerre
C. LHUERRE, conducteur des Travaux Péniten-
tiaires

MASSON DE SAINT FÉLIX, gouverneur des colonies en mission

MASSE, sous chef de bureau de l'A. P.

MAYEN, adjudant d'infanterie coloniale

MOSTACHI, industriel

MULLER, lieutenant d'Infanterie coloniale

NOLÉON, chef du cabinet du gouverneur

PAIN, chef de bureau de l'A. P.

PIERRE, surveillant principal de l'A. P.

QUÉVY, commis des secrétariats généraux

QUENARD, Trésorier-payeur

RÉAUX, commis principal de l'A. P.

SŒUR URSULE, Infirmière de la Léproserie de l'Acarouany

TÈCLE, Intendant militaire en retraite

VALENT, directeur de l'Administration Pénit.

VITALIENT, sous chef de bureau de l'A. P.

WACHENHEIM, industriel

CONSULS

Consul du Brésil

M. LUIZ de GONZAGUE PACHECO

Consul des Pays-Bas

M. F. TANON

Consul de Norvège

M. F. TANON

Consul d'Italie

M. MOSTACCHI David ✱

Consul d'Angleterre

M. RAMBAUD

Consul des Etats-Unis

M. N.....

Consul de Belgique

M. De BÈVE JASPAR

SOCIETES LITTERAIRES ET ARTISTIQUES

Association littéraire et artistique LES AMIS
DU LIVRE, fondée le 4 Septembre 1901, siège
social rue François Arago.

MM. Charlery Gustave, ✱, président

Loyer St Michel, Hilaire Marius, vices pré-
sidents

Giffard Elisé, secrétaire

Mambié Georges, trésorier

Prévot Paul, bibliothécaire

Linyon Edouard, commissaire

Patient Jules, membre délégué

* * *

LA LYRE ORPHÉONIQUE, fondée le 1^{er} Mai
1917, siège social rue Maissin.

MM. J. B. Bouygues ✱, président

Jean Vincent ✱, vice président

Paul Prévot, secrétaire, trésorier

M^{mes}. Raoul Tanon, commissaire

Roger Mesnil, »

Courthiade, »

Mireille Randel, »

MM. Bory, »

Hilaire, »

Paul Prévot, »

* * *

La JEUNE GARDE, fondée le 7 Avril 1935,
approuvée le 25 Mai 1935 (arrêté n° 445)
siège social Cayenne

MM. Romain Robert, ingénieur diplômé E. T. P.
président

Polycarpe Vernon, avocat du barreau de Ca-
yenne. licencié en droit, vice président

Zénobie Elie, avocat du barreau de Cayenne
licencié en droit, secrétaire

Zabulon Victor-Etienne, géomètre, trésorier

Prévot Paul, clerk de notaire, commissaire

MM. Gildon, maire de Rémire, commissaire
Bourguignon Faustin, radiotélégraphiste com-
missaire
Frédéric Paul Emile, hotelier, gérant du jour-
nal de l'association ;

* * *

Société philharmonique LA RENNAISSANCE MU-
SICALE, fondée le 20 Novembre 1935, siège social
provisoire Mairie de Cayenne

MM. Palmot Jean, président
Boudoin Junot, vice président
Govindin Augustin, secrétaire
Vernet Luc, trésorier
Adnet Estère, bibliothécaire
Léveillé Etienne, secrétaire adjoint
Mausel Samuel, bibliothécaire adjoint
Roura Paul Emile, Cocotier Camille, membres
actifs

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

Société de Secours Mutuels LA SOLIDARITÉ,
fondée le 8 mai 1896, approuvée le 30 mai 1896,
siège social : auge des rues Voltaire et Madame
Payé.

MM. Gratien Emilio, président
Dédèle Paul, Achille Modeste, vice-présidents
Mlle Dométhile Lisette, secrétaire
Mme Gratien Stéphanie, trésorière
Mlle Yo Joséphe, trésorière-adjointe

* * *

SOCIÉTÉ SCOLAIRE DE SECOURS MUTUELS ET DE
RETRAITE DE LA GUYANE FRANÇAISE, fondée le 22 no-
vembre 1910, approuvée par arrêté ministériel du
28 juillet 1911, siège social : Hôtel de Ville, Cayenne.

MM. le Maire de Cayenne, président
le Chef du Service de l'Instruction publique,

- MM. le Directeur de l'Ecole des Garçons de Cayenne,
vice-présidents
Ladouézo, , secrétaire
Joséphine, secrétaire-adjoint
Halmus, , trésorier
M^{lle} Chance, trésorière adjointe
M^{me} la Directrice de l'Ecole des Filles de Cayenne,
M^{lle} Maza, MM. Gratien, , Rambaud, conseillers.

* * *

Société de Secours Mutuels L'UNION PÉNITENTIAIRE fondée le 30 septembre 1911, approuvée le 22 juillet 1912 par arrêté ministériel, siège social: Saint-Laurent-du-Maroni.

- MM. Pineau Jean, surveillant principal, président
Weimert Albert, agent d'affaires, vice-président
Pontaillier Maurice, surveillant militaire, secrétaire
Magnan Eugène, surveillant militaire, trésorier
Leconte Lionel, secrétaire de mairie, commissaire
Ardes Hilaire, auxiliaire de l'Administration pénitentiaire, commissaire.

* * *

Société de secours mutuels VIEILLARD, siège social rue François-Arago

- MM. Ernest Prévot, président
Mirza Victor, vice-président
N...., secrétaire
Horth Auguste, trésorier
M^{lle} Goinet Lucina, trésorière-adjointe.

* * *

Société de Secours Mutuels LA CONCORDE, fondée le 12 septembre 1912, approuvée le 21 mars 1913, siège social: rue Chaussée Sartines, n° 22.

- MM. Karaki Paul, , comptable, président
Lambourde Clément, capitaine au cabotage en retraite, vice-président

- MM. Sirder L., surveillant des Travaux Publics, secrétaire
Valette Polydore, commerçant, Ardon René, mécanicien, Tarinski Auguste, forgeron, Remilien Joseph, commis de voirie, commissaires
M^{mes} Namur Catherine, Lapiquonne Homère, commissaires

* * *

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS, section de la Guyane, fondée le 30 juin 1920, siège social: rue de la Liberté.

- MM. Darnal, ✱, avocat-avoué, président
Théodore Louis, Dron Marcel, vice-présidents
Achille Modeste, commis des bureaux du Gouvernement
Guimaraës Antonin, commissaire hospitalier
Tarinski, Thérésine, Monroc, commissaires des fêtes
MM. Berland, Lucile, Larcher, Castel, commissaires au compte.

* * *

SOLIDARITÉ MILITAIRE, section de Cayenne fondée le 20 juin 1923, approuvée par arrêté du 3 août 1923, siège social: angle des rues Voltaire et Madame Payé.

- MM. Gratien Emilio, ✱, président
Roura Paul, ^o_M C. D. G., Louis Théodore, vice-présidents
Stéphane Paulin, ^o_M secrétaire trésorier
Véro Victor, secrétaire trésorier adjoint
Achille Modeste, Tarinski Auguste, commissaires.

* * *

Secours mutuels l'UNION MARTINICAISE ET DES AMIS DE LA MARTINIQUE, fondée le 14 août 1925, approuvée le 5 juillet 1926, siège social: rue de la Liberté.

MM. Joseph B., président
Jean-Louis E., Marbot G., vice-présidents
M^{me} Etienne Auguste, secrétaire
MM. Lowinski L., trésorier
Ribal E., Jame R., commissaires
M^{mes} Ribal E., Chimama Eutrope, commissaires.

CERCLES

Cercle SAINT-HUBERT, fondé en 1889, dénommé cercle en 1901, approuvé le 17 février 1904, siège social: angle des rues Lallouette et François Arago.

MM. Chaumier Gabriel, Mécanicien. industriel,
président
Dr Gippet Etienne, vice-président
de St-Quentin Hippolyte, secrétaire
Desvieux Albert, trésorier
Cognet Antonin, lieutenant de port en retraite,
commissaire
Bernardin Raoul, industriel, commissaire

* * *

UNION GÉNÉRALE DES CORSES ET DES AMIS DE LA CORSE, section de Cayenne (siège social: Paris), fondée le 10 février 1909, approuvé le 31 octobre 1911 par décision de M. le Gouverneur, siège social de la Section: Cayenne (Guyane française).

MM. Zénobie Raoul contrôleur des Douanes, en retraite, président
Gratien Emilio ☼, négociant, vice-président
Vincent ☼, secrétaire de la Banque de la Guyane, en retraite, vice président
Castrien, sergent d'infanterie, secrétaire
Harmois, employé de la Banque, trésorier.

* * *

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, section de la Cayenne.

MM. Berland J.-M., président

MM. Prévot E. vice-président
Horth A., secrétaire
Lhuerre L. trésorier

* * *

COMITÉ KUOMINTANG, fondée le 15 août 1929,
siège social: rue de Liberté, n° 17, angle de la rue
François Arago, n° 35.

MM. Ho-Fong Choy, président
Tjon-A-Tsoi, vice-président
Ho-Tinne-Noë, secrétaire
Ho-A-Line, trésorier
Ho-Tham-Fou, commissaire

* * *

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS ET DES IN-
STITUTRICES DE FRANCE ET DES COLONIES, section
Guyane française, fondée le 8 octobre 1927, approu-
vée le 21 décembre 1928 (arrêté n° 1.358), siège
social: rue de la Liberté, n° 23.

MM. Léonço Dorville, , secrétariat général
Lony Jacques, secrétaire

M^{me} Frédéric Angèle, secrétaire adjointe

M^{lle} Chance Georgina, trésorière

M^{me} Voisin Edith, trésorière adjointe

M. Chambaud Samuel, gérant du Biletuin

* * *

Amicale des Instituteurs-Institutrices laïcs de
la Guyane française LA FRATERNELLE, fondée le
9 novembre 1931, approuvée le 18 novembre 1931,
siège social: place de l'Esplanade, n° 6.

MM. Horth Auguste, président
Remoux Edouard, vice-président
Patient Jules, secrétaire

M^{me} Patient Jules, trésorier

M^{me} Roland Lucile, M^{lle} Bertha Cléry.

UNION DES PROLÉTAIRES MANUELS ET INTELLECTUELS,
fondée le 26 juillet 1932, approuvée le 16 septembre
1932, siège social: Kourou (bourg).

- MM. Canut Serjus, président
Garçon Jules, vice-président
Ringuet Maximilien, secrétaire
M^{me} Veuve Rimane Just, trésorière
MM. Noko Charles, commissaire
Miraca St-Hubert, commissaire

* * *

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE
DE CAYENNE, fondée le 2 juin 1933, approuvée le
24 juin 1933.

- MM. Berland J.-M., président
Thémire A., vice-président
Hort A., secrétaire
Barthélemi P., trésorier
Membres du Bureau
Bruère-Dawson G., Bonneton A., Edouard J.,
M^{me} Rosemon

* * *

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PRÊTS DE LA GUYANE
FRANÇAISE, fondée à Cayenne le 13 mai 1934.

- MM. Le Baut Louis, président
Bonneton Aimé, Gratien Emilio, vice-prési-
dents
Pagésy Charles, trésorier
Charlery Raphaël, trésorier-adjoint
Rebel Alexandre, secrétaire
Jaffart Oscar, secrétaire-adjoint
M^{me} Laffont Alice, M. Achille Modeste, administra-
teurs
Commission de surveillance
MM. Bruère-Dawson Marcel, Darnal Albert, Sirder
Léon

SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE

ORPHELINAT DE LA GUYANE, fondée le 13 décem-
bre 1919, approuvée le 1^{re} février 1920, siège so-
cial à Cayenne.

FLEURIOT & C^{ie}



IMPORTATION-EXPORTATION

Société en commandite au capital de 2.400.000

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES



Ancienne Maison L. FLEURIOT, fondée en 1871

et c^{ie}

Siège social : NANTES 4 Rue d'Alger

Bureau d'achat à PARIS, 11, Rue de Nancy

BOUCHERIE COSMOPOLITE

Roland **CLOUET**

27, Rue de la Liberté

CAYENNE (GUYANE FRANÇAISE)



Fournisseur de navires

Éleveur et Agriculteur

VEAU - MOUTON - POULET - LÉGUMES VERTS

Société Coopérative de Prêts de la Guyane Française

Société anonyme à Capital et Personnel variables

SIÈGE SOCIAL:

ANGLE DES RUES DE LA LIBERTÉ ET FRANÇOIS-ARAGO

(Salle de l'Assistance et Secours aux Travailleurs)

Fondée à Cayenne le 13 mai 1934

Les prêts sont accordés aux seuls actionnaires contre effets à 3 signatures ou à une signature garantie par: titres de rentes; obligations hypothécaires; actions de la Banque de la Guyane; police d'assurances libérées.

Au 31 décembre 1935 le nombre d'actions émises étaient de 544 dont 515 entièrement libérées.

La somme à répartir pour 1935 au titre « dividende » est de fr. 2.723.61

Examen des demandes de prêts:
le mardi de chaque semaine

- M^{lle} G. Bourguais, présidente
M^{mes} S. Weischaup, vice présidente
M. Marchand » »
M. J.- M. Berland, ✱ secrétaire
M^{lle} T. Gilbert-Pierre, trésorière

* * *

COMITÉ DE DAMES PATRONESSES DE L'ECOLE MATERNELLE, fondée le 14 novembre 1929, approuvée le 14 novembre 1929, siège social à la Mairie de Cayenne

- M. Le Maire, président
M^{mes} Edgard Chateau, vice-présidente
Auguste Horth, directrice de l'Ecole Maternelle, fondatrice et animatrice
M^{lle} Claire Varsovie et Mme Léo Volmar, secrétaires adjointes
M^{me} Paul Barthélemy, trésorière
M^{me} Ramée, trésorière-adjointe

Autres membres

- Mmes, U. Barthélemy, O. Bellevue, Mlle F. Berland, A. Cognet, A. Darnal, A. Adouard, E. Gratien, V. Glennie, Mlles M. Lucas, E. Prévot, Mmes M. Riviérez, L. Rosemon, F. Saintol, A. Thémire, Melkior, P. Volmar

SYNDICATS PROFESSIONNEL

SYNDICAT DES MÉTALLURGISTES, fondée le 1^{er} Mai 1934, approuvée en 1935 par le Gouverneur, siège social à Cayenne

- M.M Jean François, chaudronnier, président,
Cébet Algénib, mécanicien, vice président
Andoche Hilaire, mécanicien, secrétaire
Léopold Clairi, mécanicien, trésorier
Ribal Louis, mécanicien, commissaire
Gérard Calisse, mécanicien, »

SYNDICAT BANANIER GUYANAIS, siège social
chambre d'Agriculture

MM. Emmanuel Valette, président
Georges Conrad, vice président
Chandon ✱, secrétaire
Alexandre Lédi ✱, trésorier

* * *

SYNDICAT DES PETITS PLANTEURS,

MM. Ruffinel Jules Simon ✱, président
Lony Eugène, secrétaire-trésorier
Raban Arsène, Gildon Cyprien, St Cyr Augustin, ✱ Caristan Félix, commissaires

SOCIÉTÉS SPORTIVES

LE SPORT GUYANAIS, fondée le 1^{er} Septembre 1912, approuvée le 24 Octobre 1912, J. O. n° 764, siège social à Cayenne

MM. H. Bernus, président

M. R. Hilaire, vice président

E. Chérica, secrétaire

C. Lafontaine, trésorier

Raoul Tanon, Victor Zéphir, Michel Clair

Alexandre Rebel, Victor Cléry, Auguste

Bory, commissaires

* * *

ECLAIREURS DE FRANCE section de Cayenne
Troupe (Schœlcher) fondée le 5 Janvier 1919, approuvée le 20 Décembre 1923, siège social Ecole des Garçons

MM. S. Chambaud, président

N....., vice président

R. Bazile Octuvon, secrétaire

E. Giffard, trésorier

A. Darnal ✱, M. Rivièrez, conseillers

* * *

TOURISME GUYANAIS, fondée le 16 Décembre

1923, approuvée le 16 Janvier 1924, siège social
10, rue Lallouette Cayenne

MM. Maurice Marchand, président

Raoul Zénobie, secrétaire

Le délégué du T. C. F. en Guyane, trésorier

Georges Conrad, industriel. Beauroy Roland,
conseiller privé, commissaires

* * *

RED STAR, fondée le 15 Janvier 1926 approu-
vée le 24 février 1926, par arrêté n° 281, siège
social 52, rue de la Liberté

MM. Harmois Jules, président

Jaffart Oscar, vice président

Tome Henri, secrétaire

Célestin René, trésorier

Endelmon Valois, Stanislas Arthur, commis-
saires

* * *

Société TENNIS, approuvée le 23 Août 1935, siège
social à Cayenne

MM. Octave Bellevue, président

N....., vice président

M^{lles}. M. Polycarpe, secrétaire

Lydie Thémire, trésorière

AGENCE DE LA COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE A GAYENNE

M. HÉBERT, directeur de l'Agence
M^{me} DUCHANCHE, caissière-secrétaire-dactylo
MM. AZUR, employé des passages
BOURQUIN, " en frêt
N..., comptable
GAUMONT, Planton
DE LÉPINE, chef des manutentions
HU-YEN-TAK, magasinier
BOETUS, pointeur-livreur
MILHOMME, contre-maitre

JOURNAUX ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Le *Journal officiel* de la Guyane *La Voix du Peuple*
Le *Bulletin officiel* de la Guyane *l'Observateur*
L'Annuaire de la Guyane *La Jeune Garde*
La Guyane

RESTAURANTS et HOTELS

<i>Eldorado Hotel</i>	<i>Hotel des Palmistes</i>
<i>Hotel d'Estrée</i>	<i>Hotel Xavier</i>
<i>Hotel d'Europe</i>	

LOGES MAÇONNIQUES

La France équinoxiale, n° 93 L'Union Guyanais.
La Guyane Républicaine. (Saint-Laurent)

ADRESSES UTILES
VILLE DE CAYENNE

- Adenet Estève, bijoutier, 33 Lieutenant Brassé.
Amélie Saturnin, boulanger, 54 Christophe Colomb.
Anatole Edouard, boulanger importateur, 43 Liberté.
Alexandre Victor, échoppier, 37 Liberté.
Abamon Eugène, marchand importateur, 22 Liberté.
Alexandre Zoé, cafetier, 10 Lieutenant Brassé.
Alexandre Parfait, marchand, Liberté.
Aly-Diaw Vincent, cordonnier, 59 Voltaire.
Anderson Mathurin, horloger, 54 Liberté.
Arène Paul, marchand importateur, 12 Lieutenant Brassé
Audouin Eugène, marchand importateur, Chaussée
Sartines.
Augustin Vidal dit Tico, entrepreneur de pêche, au marché
Azor Albert, ébéniste, 22 Chaussée Sartines,
Alexandre Edith, marchande, 40 Schœlcher.
Alcindor Elmiro, marchande, 100 Christophe Colomb.
Asinot Alexandre, logeuse en garni, 20 Lieutenant Goinet
Athée Hermance, marchande, 27 Liberté.
Agenor Eudoxie, logeuse en garni, 5 Place d'Armes.
Assard Antoine Dme, épicière, 46 Daramat.
Alexandrine Catherine, charcutière, 9 Lieutenant Becker.
Baculard Joseph H., pharmacien, 32 Christophe Colomb.
Beauroy Roland, importateur, 29 Christophe Colomb.
Benjamin Zéphoris, pharmacien importateur, 21 Liberté.
Belivard Romule, charpentier de marine, 72 Boulevard
Jubelin,
Bonneton Aimé, importateur, 17 Louis Blanc.
Bosphore Michel, cabaretier, 16 Mentelle.
Bringtown Felix, entrepreneur de pêche, 16 Mentelle.
Bruère-Dawson, importateur, 16 Lallouette.
Bayley J. John, tailleur, 5 Chaussée Sartines.
Belbèze Charles, pharmacien, 13 Liberté.
Bellevue Octave et Cie, négociant importateur, 28 Lieute-
nant Brassé.
Berger Emile, marchand, route Montabo.
Bernude Stephen, cordonnier, 44 Christophe Colomb.

- Biala Fernand, entrepreneur de maçonnerie.
Bojotin Marcel, orfèvre, 44 Liberté.
Bontomas Emilien, entrepreneur de pêche, 35 Lieutenant
Goinet prolongée.
Bourdin Edward, tailleur, 24 François Arago.
Brando Alexandre, orfèvre, 9 bis Lieutenant Brassé.
Briard Gabriel, matelassier, 30 Lieutenant Brassé.
Biau Léopold, importateur, 21, Place de l'Esplanade.
Bertin Emile, hôtelier importateur, 6, Malouet.
Beaujoie Armand, Dame échoppière, 104, Liberté.
Benoit Noémie, logeuse en garni, 43. Lieutenant Becker.
Boisue Jeanne, pâtissière, 9, Lieutenant Brassé prolongée
Bourguais Gabrielle, marchande pâtissière, Nationale
Beauroy Gabrielle, importatrice, 10, Molé.
Belmontèse Pedro, marchand, 48, Madame Payé.
Belsujet Angéline, cabaretière, 36 Christophe Colomb.
Carranza Antonio, marchand de cuir, 12 Daramath.
Castex Louis, importateur, 11 Chaussée Sartines.
Chaumier Gabriel, entrepreneur de pêche, 22 Voltaire.
Chebance Aimé, hôtelier, 5 Liberté.
Chinama Louis Eutrope, ébéniste, 25 Voltaire
Clavar Léonel, entrepreneur de pêche, au marché.
Capet Aristide, bijoutier, 13 Malouet.
Coffre Robert, marchand cabaretier, 20 Mentelle.
Constantin Joseph, importateur, 20 Chaussée Laussat.
Cupidon Pierre, ébéniste, 18 Richelieu.
Chang-Hing-Wing, marchand cabaretier, 23 Chaussée
Sartines.
Cadet Joseph, colporteur avec étalage, au marché.
Cébet Algénib, mécanicien, 33 François-Arago
Chaïa Kail Richard, importateur, 1 Lieutenant Becker.
Chon-A-Tam, marchand cabaretier, 31 Lallouette.
Clouët Roland, boucher importateur, au marché.
Clark Charles, coiffeur, 14 Molé.
Cosmond St-Louis, marchand mécanicien, 20 Christophe
Colomb.
Chong-A-Long Paul, marchand, 72 Voltaire.
Chalita B. K. Road, importateur, 35 Chaussée Sartines.
Coco Cyréné, entrepreneur de pêche, Canal Laussat r. g.

Cocotier Camille, ébéniste, 28 Lallouette.
Chong-A-Long Joseph, commerçant, 31 Liberté.
Col Victor, échoppier, 3 François Arago prolongée.
Christophe Irène, épicière, 40 Schœlcher.
Césaire Eugénia, marchande d'alcool, 8 Lieutenant Becker
Châïa Kalil Richard, marchande, 10 Lieutenant Becker.
Dame Chosrova Jérôme, cabaretière, 4 Lieutenant Brassé.
Canorel Astérie, importatrice, 32 François-Arago.
Dame Castel Henri, Logeuse en garni. 65 François-Arago.
Charlery Raphaël, marchande, 10 Malouet.
Chebance Andrée, marchande importatrice, 5 Liberté.
Caudal Isabelle, marchande cabaret., 11 Chaussée Laussat
Dame Claire Paul, marchande, 40 Liberté.
Champlain, marchand d'alcool, 58 Richelieu.
Clowes Alice, cabaretière, Rond-point.

Didier Henri. agent d'assurance, 23 Maissain.
Doumit Georges, importateur, 36 François-Arago.
Dufour Maurice, importateur, 2 Lieutenant Becker.
Dardet Maurice, orfèvre, 3 Molé.
Darquittain Daniel, entrepreneur de roulage, mécanicien,
42 XIV Juill. t.
Du-Mokri, marchand cabaretier, 34 Lieutenant Goinet.
Désert Amélius, entrepreneur de pêche, au marché.
Dind-Fook dit A Fook marchand, 28 Nationale.
Dipper Alexandre, cordonnier, 25 Lieutenant Brassé.
Doloir Elie, cordonnier, 65 Liberté.
Dong-Huy entrepreneur de pêche, au marché.
Dornaly Pierre, coiffeur, 40 Lieutenant Brassé.
Doltor Joseph Phocius, entrepreneur de pêche au marché
Duchaussée Joseph, marchand de cuir, 45 François-Arago
Dardet René, mécanicien, 21 Lallouette.
Daquin Sébastien, épicier, 94 Canal Laussat.
Degard Denise, épicière, 23 François Arago
Deville Emile, épicier, 26 Chaussée Laussat.
Duranty Léocadie, cabaretier, 9 Avenue d'Estrée.
Dorotheé Julia, marchande importatrice, 31 François Arago
Dalphrase J., marchande, 12 Chausée Sartines.
Dipp Elie, Dame, marchande, 63 François-Arago.
Dorilas Désirée, bouchère, 16 François-Arago.

- Dabedin Cécile, tailleur, rue Molé.
Degard Denise, épicière, 21 François Arago.
Edwin Edmond, marchand, Lieutenant Becker.
Egates Eugène, charron, 50 Boulevard Jubelin.
Erepmoc Thomas, cordonnier, 21 Liberté.
Eridan Edouard, orfèvre, 25 Chaussée Sartines.
Elfort Jean Fernand, armateur.
Edon Emérencienne, marchande, 23 bis Lieutenant Goinet
Erminice Louise, marchande, 22 Molé.
Emmeline Marie-Rose, échoppière, 36 Voltaire.
Etie-Joseph Elise, épicière, 29 Avenue d'Estrée.
Elissée Adèle, échoppière, 56 Christophe Colomb.

Fleury Ernest Dine, marchande, 46 bis François Arago.
Figaro Athénodore, ébéniste, 55 Lieutenant Becker.
Fleury Ernest, forgeron, 14 Mentelle.
Faiseau-Ducoudray, limonadier, 30 Liberté,
Ferdinand Adalbert, cordonnier, 14 Schœlcher.
Floran Léon, photographe, Liberté.
Francis Hermann, cordonnier, 10 Christophe Colomb.
Frédéric Paul-Emile, hôtelier, 53 Liberté

Garré Antonin, marchand, 62 Liberté.
Georges Richard, négociant importateur, 34 François Arago
Glennie Victor, importateur, 12 Louis-Blanc.
Grant Edmé (héritiers), distillateurs, 78 Liberté.
Gratien Emilio, libraire-imprimeur, 25 Liberté.
Guimaraës Antonin, orfèvre, 56 François Arago.
Garnier Lucie, fabricante de bonbons, 23 Liberté.
Gaspard Emile, mécanicien, 23 Liberté.
Gautier Stanis, marchande, 39 Daranmath.
Gertrude Laurent, logeur en garni, 17 place de l'Esplanade
Gippet Robert, négociant importateur, Christophe Colomb
Goinet Paul-Emile, ébéniste, 26 François-Arago.
Gomès Julia, négociante importatrice, 1 Lieutenant Brassé
Green William, logeur en garni, 16 Lieutenant Brassé.
Guillot Ulysse, entrepreneur de pêche.

Harmois André, marchande, 32 Liberté.
Henry Charles, négociant importateur, 2 Chaussée Sartines
Ho-A-Ten, marchand cabaretier, 12 Chaussée Laussat.

- Ho-Kong-Fou, négociant, 21 Chaussée Sartines.
Humbert Octave, pharmacien-importateur, 33 Liberté.
Ho-Yon, marchand, 64 Lallouette.
Harris Christophe, tailleur, 15 Lieutenant Becker.
Harris Georges, orfèvre, 23 Chaussée Sartines.
Ho-Fat, marchand-cabaretier, 55 Lallouette.
Hill James, entrepreneur de peinture, 31 XIV Juillet.
Hilaire Marius, importateur, 39 Chaussée Sartines.
Ho-A-Tam, marchand-cabaretier, Lieutenant Becker.
Ho-A-Yine, marchand-cabaretier, 38 Liberté.
Ho-Ting-Noe, commerçant, 17 Liberté.
Ho-A-Sang, marchand-cabaretier, 6 Richelieu.
Ho-A-N'Giee marchand, 17 Nationale.
Ho-A-Tchuns, marchand-cabaretier, 7 Blvd. Jubelin.
Ho-A-Ling, marchand, 10 et 19 Chaussée-Sartines.
Ho-Coui-You, marchand, 29 Chaussée Sartines.
Hodebard Jean, mécanicien, 33 François-Arago.
Ho-Man-Fat, marchand, 87 Christophe-Colomb.
Honoré René, orfèvre, 6 Lieutenant Becker.
Ho-A-Foung, marchand cabaretier, 22 Chaussée Sartines
Ho-Ta-Yuen, marchand-cabaretier, 51 Richelieu.
Ho-Tack-Siou, commerçant, 46 Canal-Laussat.
Ho-Tong-Sang, marchand-cabaretier, 33 Blvd. Jubelin.
Ho-Tam-Fou-Ket-Yu, marchand-cabaretier, 78 Liberté.
Hodebard Pamphile, mécanicien, 2 Chaussée-Sartines.
Ho-Tiong-Fong, marchand, 43 Nationale.
Ho-A-Fat, marchande, 11 Lieutenant Becker.
Ho-Ting-Son, importateur, 27 Christophe Colomb.
Ho-You'Fat, marchand, 12 Lieutenant Brassé.
Ho-Tsi-Sieng, commerçant, 15 Nationale,
Ho-Gai, commerçant, 93 Lallouette.
Henrick Edouard, échoppier, 50 Christophe Colomb.
Ichoung-Toe Saturnin, mécanicien-importateur, 12 Lalle.
Iphigenie P.-E. Dme, entrepreneur de bals publics, 17
Scœleher.
Jean-Baptiste Edouard, orfèvre, 20 Chaussée Sartines.
Jean-Baptiste Valentin, cordonnier, 29 Rouget de l'Isle.
Jacob N. Nathaniel, tailleur, Lieutenant Becker.
Jean-François Martin, marchand-cabaretier, Av. d'Estrée.

- James Robert, tailleur, 14 Molé
Jéremie Georges, tailleur, 40 Lieutenant Brassé.
Jeannette Raoul, Dame, épicière, 32 Lallouette prolongée.
Jeannius Nicolas, entrepreneur de maçonnerie.
Jean-Baptiste Régis Polydore, cordonnier, 8 Molé.
Jean-Pierre Emilie, logeuse en garni, 38 Lieuten. Brassé
James Joseph, tailleur, 27 Lieutenant Brassé.
John Marie-Catherine, marchand, 78 Nationale.
Jadin Marcel, charpentier-menuisier, 36 Louis Blanc.
Jean-Jacques Ch., épicier, 67 Voltaire.
Kong-Sing-Fong, épicier, 9 Avenue d'Estrée.
Kelguiné Léopold, entrepreneur de pêche, Place Aman l.
Kong-Meau, entrepreneur de pêche, 41 Chaussée Laussat
Karaon Michel Joseph, importateur, 59 François-Arago.
Kindou Joseph, boulanger, 47 Lallouette.
King Marie, échoppière, Avenue d'Estrée.
Karam Richard, marchand-importateur, 23 Christ. Colomb
Karam Nagib Georges, marchand-importateur, 10 Chaussée Sirtines.
King Jonathan, cordonnier, 3 Molé.
Kong-Sylvestre, entrepreneur de pêche, au marché.
Leo-A-Fook, entrepreneur de pêche, 6 Daramath.
Kinan Marie, échoppière, 42 Lieutenant Brassé.
Lacroix Edgard, entrepreneur des travaux publics, Hôtel des Palmistes.
Lalanne G. (Héritiers), importateur, Place Victor Hugo.
Larance Rosange, négociante, Christophe Colomb.
Ling-Tong-Ming, commerçant, 81 Lieutenant Becker.
Lefebvre et Cie, négociant, 33 Chaussée-Sirtines.
Léveillé Ernestine, échoppière, 18 Lieutenant Becker.
Legrand Emma, cabaretière, 21 Richelieu prolongée.
Laguerre Gabrielle, marchande-cabarèteière, 15 Place du Port.
Lautone Raoul, menuisier, 20 Christophe Colomb.
Lama Gaston, échoppière, 26 Lallouette prolongée.
Lambre Joseph, tonnelier, 58 Richelieu.
Lam-Han, entrepreneur de pêche, au marché.
Lapiquionne, Dame, logeuse en garni, 20 Louis Blanc.
Larcher Isaïe, marchand-cabaretier, 9 Adjudant-Pindard.

Labade, Dame, cabaretière, 54 François Arago.

Latchmée Eunice, modiste avec magasin, 45 François Arago.

Lee-A-Sioe, marchand-importateur, 31 Liberté.

Lee-A-Yene, marchand, 14 Lieutenant Becker.

Leo-Agnou Victor et Cie , négociant-importateur, 12 Adjudant Pindard.

Léoville P.-E., Dame marchande-importateur, 61, Chaussée-Laussat.

Léveillé Augustine, bouchère, 28 Nationale,

Lingibé Eugène, Dame, bouchère.

Li-On-Gien, cordonnier, 33 Nationale.

Loi-Van-Cham, entrepreneur de pêche, au marché.

Loe-A-Fook, orfèvre, 22 Chaussée-Sartines.

Lony St-Albin, marchande, 5 Richelieu.

Lucite St-Hilaire, géomètre arpenteur, 97 bis Canal Laussat.

Lynch Ali. restaurateur, 3 Adjudant Pindard.

Lamothe R. E., hôtelier-restaurateur, 12 Liberté.

Lowinsky Louis, cabaretier, 5 Chaussée Sartines.

Laï Kun, marchand-cabaretier, 99 Lallouette.

Loupec Ambroise, épicière, 17 Lieutenant Becker.

Lépine (de), Dame, marchande-cabaretière, 15 Molé.

Monsoro Andréa, entrepreneur de pêche, 66 Daramath.

Moscou Rigobert, entrepreneur de roulage, 55 Christophe Colomb

Mini-loque Marie, échoppière, 20 Lieutenant Becker.

Mathias Auguste, entrepreneur de construction, 52 Richelieu.

Mesquita Rudolph, orfèvre, 3 Lieutenant Becker.

Millienne Georges, géomètre-arpenteur, 95 Lallouette.

Mirza Victor, 35 Lallouette, entrepreneur de construction.

Moïse Jean, importateur, 8 Chaussée Sartines.

Molza Arius, entrepreneur de pêche, 2 et 4 Malouet prol.

Magdeleine Boniface, ébéniste, 47 Voltaire.

Mamon Sylvina, restauratrice, 47 Liberté.

Marie-Joseph Joseph, marchand, 21 Daramath.

Marie-Perrine, cafetière, 47 François-Arago.

Martine Amédée, ébéniste, Lieutenant Goinet.

- Marie-Joséphine, échoppière, 1 Richelieu.
Mambié Thérèse, épicière, 47 Schœlcher.
Mennechey A., négociant-importateur, 24 Christ. Colomb.
Merlonne Etienne, cafetier, 39 François-Arago.
Michely Léon, pharmacien-imperta., 29 François-Arago.
Millienne Dme, modiste, 95 Lallouette.
Merces Joséphine, échoppière, 37 Rouget de l'Isle.
Minfir Emile Dme, fabricante de bonbons, 15 Lient.Goinet.
Mendes d'Abreu et Cie, négociant-importateur, 18 Malouet.
Mith Emmanuel, boulanger, 83 Lallouette.
Moïse Nelson, entrepreneur de pêche, au marché.
Moncoq Jeanne, marchande, 26 nationale prolongée.
Moravie Cécilie, logeuse en garni, 20 Christophe Colomb.
Mathéus Théodore, orfèvre, 15 Lieutenant Becker.
Mosbach Henri, tailleur, 10 Liberté.
Maries Nelson, entrepreneur de pêche.
Metton St-Ange, Dépôt talia, 30 Christophe Colomb.
Mirza Nézès, matelassier, 85 Christophe Colomb.
Mariema Fidélia, restauratrice, 19 Lieutenant Becker.
Morin Ange Alphonse, mécanicien.
Moustapha Gaston, logeur en garni, 15 Lieutenant Brassé.
Moustapha Prudent, entrepreneur de pêche.
Marathon Charles, maréchal ferrant, 5 Avenue d'Estrée.

Nollier Félix (héritiers), importateur-distillateurs, 18
Christophe Colomb.
Nouvet Etienne, marchand de meubles, 69 Christophe
Colomb,
Nzila Amélie, fabricant de briques 15 Voltaire.
Narolles Constant, limonadier, 67 Christophe Colomb.
Negol Valentine, fabricante de bonbons, 11 Lieutenant
Brassé prolongée.
Ng Wing Chaw, marchand, 48 François-Arago.
Ng Kong Chou, importateur, 14 Chaussée Sartines.
N'Guyen Van Trung, entrepreneur de pêche, au marché.
Noël Joseph, ébéniste, Christophe Colomb.
Nobal Marie, échoppière, Route de la Madeleine.
N'Guyen Van Dot, entrepreneur de pêche, village chinois.
Nouvet Roland, bijoutier, 34 bis Christophe Colomb.

- Noleau Mathurin, boucher, 42 Lieutenant Becker.
Oliviera François, tailleur, 22 Lieutenant Brassé.
Othily Edgard, bijoutier, 48 Lieutenant Becker.
Okule, épicier, 38 Canal Laussat.
Pacheco Luiz de Gonzaga, chirurgien dentiste, 14 Liberté.
Pagésy Charles, pharmacien importateur, 17 Christophe Colomb.
Parris Frédéric A., marchand de cuir, 17 Lieutenant Brassé.
Pulchérie Amour, échoppière, 70 Christophe Colomb.
Polycarpe Paule-Emile, entrepreneur de construction, 57 bis Lieutenant Goinet.
Prévot Ernest, notaire, 16 nationale.
Prévot Georges, distillateur, 100 Christophe Colomb.
Pamphile Mathien, entrepreneur de pêche, 73 Voltaire.
Parris Albert, marchand, 61 Mme Payé.
Percin Chéri, entrepreneur de pêche, au marché.
Peter Jhon, charpentier de marine, Chaussée Laussat.
Philiat Félix, marchand, 18 Chaussée Sartines.
Patrice Louise, marchande, 44 Richelieu.
Pigrée Amélius, entrepreneur de charpente, 31 Boulevard Jubelin.
Pessima Maurice, cabaretière, 25 Canal Laussat.
Pan-Sao, commerçant, 110 Liberté.
Plutus J., échoppière, 8 Lieutenant Becker.
Plénet Georges, mécanicien, 58 Liberté.
Peslier Lucien, dentiste, 40 François-Arago.
Quibel Bérénice, colporteur avec étalage, au marché.
Quintrie A. et J. Ste Claire, négociants importateurs
Raban Arsène géomètre arpenteur, 60 Mme Payé,
Ramée Ste Marie Dme, marchande, 35 Liberté.
Rebard Euphrasius, négociant importateur, 13 chaussée Sartines.
Rollus Victor, importateur, 37 Chaussée Sartines.
Rusland Hermann, tailleur, 21 Malouet.
Ruffinel Marguerite, échoppière, 72 Lalouette.
Raphaël Henri, ébéniste, 4 Molé.

- Residon Justin, marchand de cuir, 6 Lieutenant Becker.
Robin Paul, logeur en garni, 49 Christophe Colomb.
Ruffinel Judes, entrepreneur de construction, 39 Mme Payé.
Rogier Paul, tanneur et marchand de cuir, 56 Liberté.
Roumi Edouard, marchand, 90 Liberté.
Rouvenot André, mécanicien, 69 Liberté.
Rouda Sylva, entrepreneur de pêche, au marché.
Reboul Auguste, restaurateur, 7 Docteur St-Rose.
Rhuman Jean, Dme, marchande cabaretière, 35 Lieutenant Goinet.
Robo Alexandre échoppier, 8 Lieutenant Brassé.
Raphaëlie Edouard, ébéniste, 21 Lieutenant Brassé.
Saindreau St-Rose, coiffeur 30 Liberté.
Sen-Wo Lee, distillateur, François-Arago.
Signier Emile, importateur, 36 Liberté.
Socrate Jonas, ébéniste, Christophe Colomb.
Sœurs de St-Joseph de Cluny, importatrices, 15 Lalouette.
Solente Rose, logeuse en garni, 13 Lieutenant Brassé.
Symphorien Constantin, importateur, 10 Maleuet.
Ste Croix Antoine et Cie, négociants importateurs, 26 Liberté.
Ste Luce Hippolyte, marchand, 4me km. 500 Montabo.
Segobind Isaïe, ébéniste, 3 Nationale.
Sexe A., ébéniste, marchand, 22 Lieutenant Brassé.
Société de navigation F. Tanon et Cie, Armateur.
Soliqa Pablo Garcia, coiffeur, Liberté.
Ste-Rose Albert, entrepreneur travaux publics.
Sirder Henri, coiffeur, 8 Liberté.
Sfair A, Antonio, Importateur, 53 François-Arago.
Sulmy Henni, officier, 61 François-Arago.
Société Sucrière et agricole, Importateur exportateur, 2 Louis Blanc.
Schiw Bala K. N. P. King, coiffeur, 6 Lieutenant Becker
Tardif Stéphane, marchand, horloger, 6 chaussée Sartines
Tamar Aimé, entrepreneur de pêche, 5 François-Arago prolongée.
Théodose Dorvilise, marchande d'alcool, 44 bis François-Arago.

- Théolade Romule (héritiers), importateurs, 23 chausée,
Sartines.
Tiburce Emile, marchand de cuir, 13 François-Arago,
Tagelas Augustine, cabaretière, Chaussée Sartines.
Théodore Louis, charron, 27 Lieutenant Brassé,
Tarinski, charron, 6 Lieutenant Brassé.
Troppeau Aristide, échoppière, 13 Richelieu Prolongée.
Tsing-Ksiang, marchand, 33 François-Arago.
Tam Kine Victor dit Yoyo, entrepreneur de pêche, au
marché.
Théodore André carossier, 8 Portal.
Théresi Joseph, entrepreneur de pêche, au marché.
Tjone-A-Toi Henri, commerçant. 42 Christophe Colomb.
Ti-A-Yen, boucher, 50 Daramathe.
Tien-A-Fat ou Tien-So, marchand, 60 Christophe Colomb.
Tjiou-A-Foung, marchand, 13 Molé.
Tien-Chin-Fray, marchand importateur, Chaussée Laussat,
Teyssere Paul, cafetier, 27 Avenue d'Estrée.
Tiong-Fat, marchand cabaretier, 23 Boulevard Jubelin.
Torin Hector, cordonnier, 33 François-Arago.
Thérésie Léonide, épicière, 30 Richelieu.
Tramoni, marchande cabaretière, 31 l'Alouette prolongée.
Tjon-Tjoe, marchand cabaretier, 2 Mme Payé Prolongée.
Troudart Alban, importateur boucher, au marché.
Telasco Célini, échoppière, 27 bis Avenue d'Estrée.
Toussaint Julien, entrepreneur travaux publics 23 Lieu-
tenant Brassé Prolongée.

Valette Emanuel, Commissaire-Priseur, 48 Liberté.
Valerius François, Dme, échoppière, 41 XIV Juillet.
Wagon Joseph, coiffeur, 20 Liberté.
Valette Polydore, marchand, 20 Schœlcher.
Valey Georges, entrepreneur travaux publics, 41 XIV
Juillet
Valtrine G., mécanicien, 8 Richelieu.
Verin M., boucher, au marché.
Valin Alexandre, cordonnier, 17 Rouget de l'Isle.
Viamont Lucien, cordonnier, 64 Voltaire.
Vigilan Jeanne, logeuse en garni, 5 Lieutenant Brassé.
Varlin Paul, cordonnier, 17 Christophe Colomb.

William Eustache, épicier, 28 Molé.
Webb Lillianne, modiste avec magasin, 23 Liberté.
Wiart Jules, coiffeur, 43 Voltaire.
Will Anne, marchand cabaretier 45 Chaussée Sartines.
Wo-Sang-Tjon, marchand cabaretier, 23 Maissin.
Xavier Charles hôtelière, Place Victor Hugo.
Yong Sonie, marchande, 4 Ajudant Pindard.
Zéphyr Eugène, négociant importateur, 12 Christophe Colomb.
Zonzon Louise, cabaretière, 34 Louis Blanc.
Zunève Anna, échoppière, 78 Lalouette.
Zaire Anna, échoppière, 3 Capitaine Bernard

COMMUNE DE RÉMIRE

Charles Euthebert (Vve) Commerçante. —
Dinga Raoul (dme) cabaretière.
Gossein (Vve) distillerie d'alcool.
Lony Georges, marchand.
Lordon Matnias, marchand.
Leo Agnou V. cabaretier.
Pierre-Emile Marcellus, Marchand-cabaretier.
St-Louis Léon, cabaretier.
Société civile du Rorota, industriel.
Tchong-Cnong-Kong, cabaretier.

COMMUNE D'OYAPOC

Anpoint Geneviève, cabaretière-boulangère.
C^{ie} C^{ie} des Antilles Fr^{ses} P. Tanon & C^d-Import.
Deltoy Mathias, marchand.
Dottor Eliette (dme), cabaretière.
Goudet Hildevert, échoppier.
Hilaire Auguste, négociant-importateur.
Ho-A-Chuck Antoine, marchand-cabaretier.
Hersil (dme), boulangère.
Miroux Ernest, négociant-importateur.
Mado Graziella, marchand.
Mandé Mauricia, cabaretière.
Piron Noël, bijoutier.
Zaron Edamour, cabaretier-boulangier.

COMMUNE DE KAW

Bernude Alphonse (dme), marchande.
Clermont Cécile, marchande.

COMMUNE DE MACOURIA.

Aupra Agnès, marchande.
Acamas (Vve), marchande.
Boutin Victor, cabaretier.
Gusta Ernest (Vve), cabaretière.
Golitin Dorina, marchande.
Hernandes Francisco, marchand, cabaretier.
Langlet Henri, Marchand-cabaretier,
Perigny Victoria, marchande.

COMMUNE DE ROURA

Assard Lacour, cabaretier.
Coralie Hildevert, cabaretier.
Calbaro Emile, marchand-cabaretier.
Eriam Maurice dit Delphonse, marchand-cabaretier.
Griffith Annie, cabaretière.
Léveillé Gabriel, cabaretier.
Mongin cabaretière.
Polony Aristide (Vve), marchande-cabaretière.
Yago Emilien (dme), écnoppière.

COMMUNE DE MATOURY

Alma Paula, marchande.
Société sucrière et agricole-distillatrice.

COMMUNE DE TONNEGRANDE

Barthélemy Hermance, marchande-cabaretière.
Bichonnet Tibert, marchand-cabaretier.
Moogin Ernestine marchand-cabaretier.

COMMUNE DE MONTSINÉRY

Bacara Sidonise, marchande-cabaretière.
Lamastre Adolphe marchande-cabaretière.
Robinson François, cabaretier.
Société bananière, marchande-cabaretière.

COMMUNE D'IRACOUBO

Amaranthe Théodose (dame), marchande.
Amaranthe Germain, marchand-cabaretier.
Chong-Wing, marchand.
Kong-Long, marchand-cabaretier.
Linguet Rose, échoppière.
Leveillé Hector (dame), marchande.
Lohier Lucette, marchande.
Poupon Salomon (dame), échoppière.
Quintrie Charles, Marchand.

COMMUNE DE KOUROU

Claire Stepheu (dame) cabaretière.
Constant Jean, boulanger.
Sanite André, marchand.
Yeck Raymond, cabaretier.

COMMUNE DE MANA

Andrison Emmanuel, 5, rue Poivre, marchand-importateur.
Ayanne Victor 35 V. Golitin, marchand cabaretier.
Anatole Iréné (dame) S. Riga, Log. en garni.
Aubéry E. (dame) et Lepelletier-Expts scierie mécanique.
Ajax Appolius, marchand-cabaretier.
Ambroise Euloge, marchand-cabaretier.
Bichara Joseph, marchand-cabaretier, boucher.
Berthelot Aristide (dame) cabaretière.
Bontantam, boucher.
Borie Claude, St-Riga, boulanger.
Cité Adrien, 2 G^d Rue, distillateur.
Cie Cle des Antilles Frses F. Tanon et Cie, 4 rue du Quai,
marchand.
Comptoirs Hesse et Cie, 2, Javouhey, marchand.
Clery Moutrose, forgeron.
Couezy Philippe, dame. Log. en garni.
Dindaine Charles, Log. en garni.
Dirence Elias Assad, cordonnier, rue des Frères.
Egyptienne Albert, rue de l'Eglise Log. en garni.
Faraco Corméla, G^d rue, marchand-cabaretier.

Germanicus Anne, 5, Javouhey, Log. en garni.
Hermet Crispin, 21, rue de l'Eglise, limonadier,
Ho you Fat, rue Poivre, marchand-cabaretier.
Jorset Emmanuel, 3 St-Joseph, importateur.
Jemmaire Marcel, dame, Log. en garni.
Kokasson Arsène, 41 bis G^d rue, marchand-cabaretier.
Kokasson Henri, bijoutier.
Kalil Marcean, rue Amar Golitin, marchand.
Lafleur Madeleine, 8 Javouhey, Log. en garni.
Lacheley James, rue Javouhey, tailleur.
Mariette Gérard, 21, St Joaeph, marchand-cabaretier
Massé Simon, 5, rue des Frères, Log. en garni.
Pavant Antoine, rue Sergent Riga, cabaretière-épicière.
Pavant Ludomir, dame, 14, Pariset-bouchère.
Prévot Jules, dame, boulangère.
Richard Joseph, G^d rue, marchand.
Radamonthe Joseph, rue Pariset, entrep. Trx. Publics.
Saïd Michel, 14 Javouhey, marchand.
Soeur St-Joseph, 3 P. Bourguignon, distillateur.
Saïd Jean 36, Pariset, entrepreneur de pêche.
Société Commerciale Guyanaise rue du Quai, marchand.
Saïd Michel, dame, Log. en garni.
Tarcy Aurélien, Vve, 31, sergent Riga, épicière-cabaretière.
Thamar Aimé, sergent Riga, marchand-cabaretier.
Théolade R. fils, héritiers, 4, Javouhey, marchands.
Tourville Michel 6, Javouhey, importateur.
Tourville Eugénie, rue Javouhey, marchande-cabaretière.
Verneuil Joseph. 3, Javouhey, entrepreneur de travaux.
Weimert (héritiers), rue de l'Eglise, Log. en garni.

COMMUNE DE SINNAMARY

Anol Jeau-Baptiste, coiffeur.
A-Toun, épicier.
Bichara Georges fils, rue de l'Alma, marchand-cabaretier.
Bavol Lambert (dame), Logement en garni.
Bartholet Maurice, échoppier.
Baal Sidoine, boulanger.
Chong-Kan Albert, rue de l'Alma, commerçant.
Cie Cie des Antilles Fses F. Tanon, marchands.

Castex Louis, Cayenne, Entrepreneur de roulage.
Chong-Ti, rue de l'Alma, marchand-épiciier.
Chong-Kong Julien, boulanger, épiciier.
Clet St-Just, Malmanoury, échoppier.
Chong-A Poum, rue de Cluny, épiciier.
Delanon Raoul, épiciier, rue de l'Alma.
Desormeaux Angélique. Malmanoury, échoppière.
Dorillas Thérèse, rue Dinkermann Log, en garni,
Desormeaux Charles, charpentier.
Fidol Gérardine, épicière
Ho-Foung-Chon, »
Ho-A-Fock, marchand-cabaretier
John Henri, charpentier
Joseph Raoul, matelassier
Joseph Franconie, cordonnier
Karam Alexandre, rue de l'Ama, marchand
Larance Robert, rue de Cluny, charpentier,
Lanoix Févry, rue Louvier, épicière
Madeleine Lydie, épicière
Mine Léon, rue de l'Alma, distillateur
Monsigna Fernandi, droguiste
Quemon Baptiste, menuisier
Smith Vve, logeuse en garni
Stanis Saturnin Vve, logeuse en garni
Stéphane Faustin, ferblantier
Verderosa Constantin (dame), entrep. de roulage
William Romain, charpentier de marine

COMMUNE D'APPROUAGUE

Agénor, distillateur
Belus Simon, disillateur
Bordes Jules, marchand
Bottius St-Rose Vve, épicière
Cliffon Holder dit Sépho, entrepreneur bals publics
Cie Gle des Antilles françaises, F. Tanon et Cie mar-
chand
Castex Louis, distillateur
Contout Roger, échoppier
Chong Paul, cabaretier
Chong-Chene, acheteur d'or

Daudet Emile (héritiers), distillateurs
Desbordes Victor, logement en garni
Eugène Léonet, log. en garni
Florestan Ste-Luce, log. en garni
François Martina, log. en garni
Frédéric Gabriel Luc, coiffeur
Ho-Ten-Son, marchand
Ho-Ten-You, (Guisambourg), marchand
Hermann Pascal, boulanger
Ho-A-Chuck, cafetier
Jean-Pierre Renold, log. en garni
Lancias Radney, log. en garni
Lapalu Paul, marchand-cabaretier
Limarola et Hitier, distillateurs et marchands
Lord Joseph, log. en garni (Régina)
Lam-Leong, marchand (Régina)
Lee-Wing, acheteur d'or »
Ledi Loetitia, commerçante (Régina)
Néron Clémencin, distillateur-marchand (Guisambourg)
Peter Kong Chou, marchand
Prévot Georges, log. en garni (Régina)
Privat Albert, distillateur »
Romney Ronny, épicier »
Sarkis Michel, marchand »
Seen-Wo-Lee, log. en garni »
Théolade fils héritiers, marchand »
Thomas Théophilus, log. en garni »
Zéphir Eugène, distillateur »

COMMUNE DU MARONI

Barcarel Georges, commerçant
Cyrille Vve, logeuse en garni
Daniel Vve, pâtissière
Garré Antonin, commerçant
Géronte Léonie, restauratrice
Gougis Maurice, commerçant
Grenadin Rodolphe, bijoutier
Haustant François, bijoutier
Hesse (Helleux Joseph), importateur

Hulic Gabrielle, commerçante
Latéral Esther, boulangère
Léo-Agnou Philippe, commerçant
Léo-Agnou Léon, commerçant
Laloupe Rachelle, restauratrice
Masgoumiéry Fernand, loueur de livres
Milien Edgard, pharmacien
Orsini Pierre, commerçant
Pagésy Germaine, pharmacienne
Péolat Vve, logeuse en garni
Pierret Renée, restauratrice
Pivaty Clotilde, commerçante
Prudent Léonie, commerçante
Sooamber Joseph, commerçante
Société Forestière, import. march. de bois
Symphorien Constantin, commerçant
Sydney (dame), logeuse en garni
Tanon André, agent commercial
Théolade, commerçant
Webb Martin, débitant de bois
Yong-Achim, commerçant
Zéphir Auxence, commerçant
Marie-Joseph Hubert, commerçant
Waddy-William, commerçant



SOCIÉTÉ BIENFAISANCE

UNION DES FEMMES DE FRANCE, comité local de la Guyane, œuvre de LA GOUTTE DE LAIT, créée en octobre 1935, installée 17 rue Lallouette

M^{mes} Lamy, fondatrice de l'œuvre présidente d'honneur

Millienne, présidente

Fanier, vice-présidente

Chateau, trésorière

Gippet, secrétaire

Membres

M^{mes} Barthélemy

Darnal

Berny

Gratien

Horth

M^{mes} Lamer

Le Bomin

Marchand

Nicolas

M^{lle} St-Claire

Médecins consultants

MM. Tournier, O. ✱, chef du service de santé

Berny, directeur de l'Institut d'Hygiène

Nicolas, médecin du pénitencier de Cayenne

Gippet Etienne, médecin civil

Barrat, » »

Riviérez Maurice » »

Riviérez Etienne » »

Deux infirmières détachées de l'hospice

M^{lle} Hulmann Jeanne

Duchange Herminie

LIBRAIRES

M^{me} Vve HARMOIS André M. GRATIEN Emilio

FABRIQUES DE LIMONADE

MM. Constantin Homère MM. Ho-You-Fat
Faiseau-Ducoudray Narolles Constant
Crony

FABRIQUES DE RHUM

MM. Nollier Félix (Succession)
Prévot Georges
Saccharin Philippe
See-Wo-Lee,
Raban Arsène,
Sœurs Saint-Joseph de Cluny,
Usine pénitentiaire (Maroni)
Bélus Simon Emérancienne,
Portal (Ilet),
Méthon St-Ange,
Wackeinhein,
Grant,
Hilaire Auguste,
Mine Léon,
Société Sucrière et Agricole

AGENTS D'ASSURANCES MARITIMES

M. F. Tanon et C^{ie} M. A. Quintrie et J. St-Claire

FABRIQUES DE GLACE

G. Lalanne, (héritiers) Narolles Constant

TABLE ALPHABETIQUE DES MATIERES

A

	Guyane Pages	Iniui Page ^s
Adresses utiles.....	181	
Administration pénitentiaire.....	127	
Agent voyer de la ville de Cayenne 80	120	
Assesseeurs (liste des).....	90	
Assistance publique.....	112	
Avocats et avoués.....	88	

B

Banque de la Guyane	117
Bibliothèque et musée.....	115
Bourses de la colonie.....	95
Bureaux du gouvernement.....	74

C

Cabinet du gouverneur.....	117	162
Calendriers.....	4	
Caisse d'épargne.....	115	
Cercles.....	174	
Chambre d'agriculture.....	113	
Chambre de commerce.....	114	
Chefs d'administration et de service....	71	
Collège de Cayenne.....	91	
Commission coloniale (membres de la).	73	
Commiss. chargée de vérifier les morues	415	
Commission des mercuriales.....	114	
Commission de surveillance des prisons	106	
Commission de surveillance de l'hospice	108	
Commission de la lèpre.....	110	
Commission sanitaire	110	
Conseil colonial d'hygiène.....	110	
Conseil de l'Enseignement primaire	94	
Conseil du contentieux administratif....	72	

Conseil général (membres).....	73	
Conseil privé	72	
Comité consultatif des mines.....		163
Contributions indirectes	99	
Consuls	169	
Courtiers de commerce	89	
Culte (service du).....	121	

D

Délégué du service local.....	110	
Domaines (service des).....	96	164
Douanes (service des).....	97	

E

Ecoles communales publiques.....	91	
Ecoles libres congrénanistes.....	95	
Enregistrement (service de l').....	96	164

F

Fabriques de glace.....	200	
Fabriques de limanade.....	200	
Fabriques de rhum.....	280	

G

Gardes sanitaires.....	109	
Gendarmerie coloniale.....	123	164
Gouvernement de la Guyane Française..	63	

H

Hôpital Hospice civile.....	107	
Huissiers	89	

I

Instruction publique en Guyane.....	64	
Immigration (la question d').....	61	
Introduction à l'histoire et à la géogra- phie de la Guyane Française.....	17	
Imprimerie du gouvernement.....	109	165
Inspection des pharmacie.....	114	
Instruction publique.....	91	

J

Journaux et publications périodiques...	180
Justice (administration de la).....	87
Justice de paix.....	88

L

Légion d'honneur (membre de la).....	160
Leproserie de l'Acarouany.....	109
Liste chronologique des gouverneurs...	136
Loges maçonniques.....	189

M

Médecins du service local.....	112
Médecins civils.....	126
Memento historique de la G. F.....	21
Memento géographie de la G. F.....	46
Municipalités (membres des).....	79

N

Notaires.....	88
---------------	----

O

Office du Tourisme.....	149
-------------------------	-----

P

Perception (agent de la).....	119
Pharmaciens civils.....	126
Police générale.....	105
Police municipale.....	105
Ports et rades (services des).....	104
Postes et téléphones (services des).....	100
Prison (service de la).....	106

R

Représentation coloniale.....	72
Restaurants et hôtels.....	180
Renseignements divers.....	168

S

Service de santé militaire.....	125	162
Service sanitaire.....	107	
Service de la colonisation.....	107	
Service de l'agriculture et d'élevage.....	67	
Service vétérinaire.....	107	
Sociétés artistiques et littéraires.....	170	
Sociétés sportives.....	178	
Sociétés de secours mutuels.....	171	
Sociétés de bienfaisance.....	176	
Surveillants (corps militaires des).....	130	
Syndicats professionnels.....	174	

T

Territoire de l'Inini.....	169	
Travaux publics (service des).....	103	163
Trésor.....	118	163
Tribunal de 1 ^{re} instance de Cayenne....	87	
Tribunal supérieur d'appel.....	87	
Troupes coloniales.....	122	

C'est à la

PAPETERIE-IMPRIMERIE

EMILIO GRATIEN

25, Rue de la Liberté — **GAYENNE**

que vous trouverez tout ce dont vous aurez besoin en imprimés, papiers et fournitures de bureau.

C'est là, aussi, que vous trouverez à l'arrivée de chaque courrier ou cargo les journaux et publications de toutes sortes acheminés par les services des Messageries Hachette dont elle est la correspondante.

Fin

